



EGIDE

AMF

AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

Société anonyme au capital de 10 000 840 euros
Siège social : Parc d'Activités de Pissaloup - 78190 - TRAPPES
338 070 352 RCS VERSAILLES

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 23 juin 2006, conformément à l'article 212-13 de son Règlement Général. Il ne pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.



EGIDE

• DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2005





Sommaire

1.	PERSONNES RESPONSABLES	7
1.1	Personne responsable des informations	7
1.2	Déclaration de la personne responsable	7
2.	CONTROLEURS LÉGAUX DES COMPTES	8
2.1	Commissaires aux comptes titulaires	8
2.2	Commissaires aux comptes suppléants	8
2.3	Montant des honoraires versés aux contrôleurs légaux	9
3.	INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	10
3.1	Informations financières consolidées 2003, 2004 et 2005	10
3.2	Informations financières (comptes sociaux) 2003, 2004 et 2005	10
4.	FACTEURS DE RISQUE	11
4.1	Risques de marchés (change, taux, action, crédit)	11
4.2	Risques juridiques	12
4.3	Risques industriels et environnementaux	13
4.4	Risques technologiques	14
4.5	Autres risques	14
5.	INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	16
5.1	Histoire et évolution de la société	16
5.2	Investissements	17
6.	APERCU DES ACTIVITÉS	18
6.1	Principales activités	18
6.2	Principaux marchés	20
6.3	Événements exceptionnels	22
6.4	Position concurrentielle	23
7.	ORGANIGRAMME	24
7.1	Organigramme du groupe	24
7.2	Liste des filiales et structure du groupe	24
8.	PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	25
8.1	Immobilisations corporelles importantes	25
8.2	Questions environnementales pouvant influencer sur l'utilisation des immobilisations	26
8.3	Impact environnemental de l'activité	26
9.	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRES ET DU RÉSULTAT	29
9.1	Situation financière	29
9.2	Résultat d'exploitation	31

10.	TRÉSORERIE ET CAPITAUX	32
10.1	Capitaux	32
10.2	Flux de trésorerie	32
10.3	Conditions d'emprunt et structure de financement	32
10.4	Restriction à l'utilisation des capitaux	32
10.5	Sources de financement attendues	32
11.	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	33
12.	INFORMATION SUR LES TENDANCES	34
12.1	Principales tendances	34
12.2	Evènements susceptibles d'influer sur les tendances	34
13.	PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	35
14.	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DIRECTION GÉNÉRALE	36
14.1	Conseil d'administration	36
14.2	Conflits d'intérêts	37
14.3	Liste des mandats	37
15.	RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	39
15.1	Rémunérations des administrateurs et des dirigeants	39
15.2	Montants provisionnés	39
16.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	40
16.1	Conseil d'administration	40
16.2	Informations sur les contrats de service	40
16.3	Informations sur le comité d'audit et des rémunérations	40
16.4	Gouvernement d'entreprise	40
16.5	Rapport du président sur le contrôle interne	40
16.6	Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président	44
16.7	Comité de direction	45
17.	SALARIÉS	47
17.1	Répartition	47
17.2	Accord de participation, d'intéressement et rémunérations variables	47
17.3	Plan de stocks options	48
17.4	Impact social de l'activité d'Egide SA	49
18.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	52
18.1	Répartition du capital et droits de vote	52
18.2	Franchissement de seuils	52
18.3	Droits de vote différents	23
19.	OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	54
19.1	Conventions réglementées	54
19.2	Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	54



20.	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR	57
20.1	Informations financières historiques (2002 à 2004)	57
20.2	Informations financières pro forma	57
20.3	Etats financiers 2005	57
20.4	Vérification des informations financières historiques annuelles	104
20.5	Politique de distribution des dividendes	107
20.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage	107
20.7	Changements significatifs de la situation financière ou commerciale	107
21.	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	108
21.1	Capital social	108
21.2	Acte constitutif et statuts	110
21.3	Marché des titres de la société	114
22.	CONTRATS IMPORTANTS	115
23.	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	115
24.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	116
24.1	Liste des documents et méthode de consultation	116
24.2	Document d'information annuel	116
24.3	Calendrier prévisionnel de parution des éléments financiers	117
25.	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	118
26.	DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTION PROPOSÉ A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 29 JUIN 2006	118
27.	PROJET DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 29 JUIN 2006	119





1 PERSONNES RESPONSABLES

1.1 Personne responsable des informations

Monsieur Philippe Brégi, Président – Directeur général

1.2 Déclaration de la personne responsable

«J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence 2005 ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les informations financières historiques ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux qui contiennent des observations. Ainsi, les rapports sur les comptes consolidés et sur les comptes sociaux au titre de l'exercice 2004 figurant aux paragraphes 5.1.1 et 5.1.2 du document de référence 2004 et les rapports sur les comptes consolidés et sur les comptes sociaux au titre de l'exercice 2005 figurant aux paragraphes 20.4.1 et 20.4.2 du document de référence 2005 contiennent des observations.»

Fait à Trappes, le 23 juin 2006

Philippe Brégi
Président - Directeur général

2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1 Commissaires aux comptes titulaires

Jacques Wenig et Associés
Monsieur Bernard HINFRAY
65, avenue Kléber
75116 Paris

Date de première nomination : à la création de la société en 1986

Date d'expiration du mandat : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009

PricewaterhouseCoopers Audit
Monsieur Xavier CAUCHOIS
63 rue de Villiers
92208 Neuilly sur Seine

Date de première nomination : 29 juin 2001

Date d'expiration du mandat : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006

2.2 Commissaires aux comptes suppléants

Monsieur Christian Brossier
65 avenue Kléber
75116 Paris

Date de première nomination : 21 juin 1994

Date d'expiration du mandat : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009

Monsieur Marc Ghiliotti
63 rue de Villiers
92208 Neuilly sur Seine

Date de première nomination : 29 juin 2001

Date d'expiration du mandat : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006



2.3 Montant des honoraires versés aux contrôleurs légaux

En conformité avec l'article 221-1-2 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, les honoraires des commissaires aux comptes pris en charge par le groupe Egide au titre de l'exercice 2005 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	Jacques Wenig et Associés				PricewaterhouseCoopers Audit			
	Montants en euros		%		Montants en euros		%	
	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004
Audit								
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	77 100	53 930	98	85	127 571	107 915	89	85
- Autres missions accessoires et missions autres missions d'audit	1 600	9 420	2	15	1 200	4 600	1	4
Sous total	78 700	63 350	100	100	128 771	112 515	90	89
Autres prestations								
Juridique, fiscal, social *	-	-	-	-	13 852	14 187	10	11
Sous total	0	0	0	0	13 852	14 187	10	11
TOTAL	78 700	63 350	100	100	142 623	126 702	100	100

* Les prestations ont été effectuées pour des filiales étrangères

3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

3.1 Informations financières consolidées 2003, 2004 et 2005

A titre indicatif, les informations suivantes relatives aux comptes consolidés pour les exercices 2003, 2004 (avant et après IFRS) et 2005 peuvent être sélectionnées :

(en milliers d'euros)	2003	2004	2004 IFRS	2005 IFRS
Chiffre d'affaires	15 448	19 315	19 315	21 700
Résultat exploitation / opérationnel	(7 641)	(8 554)	(9 302)	(8 174)
Résultat net	(6 512)	(8 075)	(8 939)	(7 942)
Actif immobilisé / non courant en IFRS	12 387	10 055	13 858	10 323
Trésorerie disponible	12 781	5 631	5 669	1 285
Dettes financières	2 975	2 704	2 705	2 439
Capitaux propres	28 916	20 730	21 173	14 065
Total du Bilan	37 430	29 367	29 810	22 372

Conformément au règlement CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, le groupe Egide présente ses états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005 conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne. Ce référentiel comprend les IFRS et les IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations applicables au 31 décembre 2005. Cet ensemble de normes et leurs interprétations sont communément appelées normes IFRS ou «IFRS» par simplification.

Les états financiers du groupe au 31 décembre 2005 sont les premiers comptes publiés selon le référentiel IFRS. S'agissant de la première application des normes IFRS, la présentation des comptes annuels au 31 décembre 2005 implique un retraitement de l'information financière communiquée au titre de l'exercice 2004. L'information comparative doit être établie sur les mêmes bases de préparation que les comptes de l'exercice 2005.

3.2 Informations financières (comptes sociaux) 2003, 2004 et 2005

A titre indicatif, les informations suivantes relatives aux comptes sociaux pour les exercices 2003, 2004 (ancienne norme et nouvelle norme) et 2005 peuvent être sélectionnées :

(en milliers d'euros)	2003	2004	2004 Pro forma*	2005
Chiffre d'affaires	9 083	11 964	11 964	13 722
Résultat exploitation	(4 114)	(5 533)	(4 988)	(4 859)
Résultat net	(7 977)	(9 095)	(8 549)	(7 509)
Actif immobilisé	12 493	9 050	9 991	8 209
Trésorerie disponible	10 219	4 655	4 655	1 097
Dettes financières	0	0	0	0
Capitaux propres	29 353	20 364	20 950	15 561
Total du Bilan	33 647	25 228	25 815	19 959

* Le changement de méthode comptable résulte de l'application, à l'ouverture au 1er janvier 2005, du règlement CRC 2004-06 du 23 novembre 2004 relatif à la définition, l'évaluation et la comptabilisation des actifs, et du règlement CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et la dépréciation des actifs. La méthode utilisée pour appliquer ces règlements aux immobilisations existantes à l'ouverture de l'exercice au 1er janvier 2005 est la méthode rétrospective conduisant à en calculer les effets comme s'ils avaient toujours été appliqués. L'incidence à l'ouverture des changements résultants de la première application de ces règlements a été traitée selon les dispositions générales de l'article 314-1 du règlement CRC n°99-03, et imputée sur le report à nouveau pour les impacts au 31 décembre 2003 et sur le résultat de l'exercice pour les impacts sur l'exercice 2004.



4. FACTEURS DE RISQUE

4.1 Risques de marchés (change, taux, action, crédit)

4.1.1 Risques de change

Egide réalise ses ventes majoritairement à l'exportation (75 %), l'Amérique du nord représentant 45 % du total des ventes du groupe. La parité défavorable du dollar face à l'euro en 2005 a donc eu pour effet de réduire le chiffre d'affaires du groupe. Cependant, un tiers de ce chiffre d'affaires libellé en dollars est réalisé par la filiale américaine Egide USA, dont l'ensemble des coûts est également en dollars. Par ailleurs, la majeure partie du chiffre d'affaires européen est libellé en euros. Le risque de change est donc limité à la part des ventes libellées en dollars et réalisée par la société française Egide SA, soit 12 % du chiffre d'affaires de l'exercice 2005. Une partie des recettes en dollars américains reçues par Egide SA est utilisée pour des achats de composants aux Etats-Unis. En 2005, les encaissements en dollars ont cependant excédé les décaissements. Le risque se situe donc au niveau de la trésorerie en dollars que possède Egide SA (solde d'environ 0,243 million de dollars au 31 décembre 2005), pour laquelle aucune couverture spécifique n'a été mise en place.

En ce qui concerne la filiale américaine, l'ensemble des achats et des ventes est effectué en dollars. A la clôture de l'exercice, le risque de change est donc limité pour le groupe au résultat net d'Egide USA ainsi qu'à sa trésorerie libellée en dollars.

Un schéma de travail à façon a été mis en place entre Egide et Egima : les recettes d'exportation de produits fabriqués au Maroc sont facturées par Egide ; il n'y a pas d'exposition au taux de change (en dirhams). La structure de financement mise en place au Maroc est telle que l'impact d'une variation de taux de change euro contre dirham serait ainsi réduit. En effet, les investissements réalisés en 2001 et 2002 ont été financés pour environ 50 % sur fonds propres et pour environ 50 % sur prêts moyen/long terme en monnaie locale. En cas de dévaluation du dirham, la perte comptable sur la valeur des actifs libellés en dirhams serait partiellement compensée par une diminution de la valeur de la dette également libellée en dirhams.

Le chiffre d'affaires réalisé par la filiale anglaise Egide UK est libellé en livres sterling pour 51 %. Il ne représente cependant que 3,3 % du chiffre d'affaires du groupe et le risque de change sera limité au résultat net de l'exercice.

Le tableau suivant détaille la position nette du groupe dans les principales devises faisant l'objet de transactions :

(en milliers au 31 décembre 2005)	USD	GBP	MAD
Actifs en devises	4 962	451	6 596
Passifs en devises	3 131	238	23 796
Position nette avant gestion (+ vendeuse, - acheteuse)	1 831	213	(17 200)
Position hors bilan	-	-	-
Position nette après gestion	1 831	213	(17 200)
Impact de la variation défavorable de 1 centime d'euro (- perte, + gain)	- 18	- 2	172
Cours du 31 décembre 2005 (1 euro =)	1,1797	0,6853	10,9447
Impact en milliers d'euros	(15)	(3)	16

4.1.2 Risques de taux

Pour financer les investissements réalisés au Maroc dans sa filiale Egima d'une part, et limiter les risques de change suite à une éventuelle dévaluation du dirham d'autre part, Egide a décidé de contracter deux emprunts auprès d'une banque locale. Le montant de l'emprunt moyen terme est de 14,6 millions de dirhams, remboursable sur une période de 7 ans (dont 1 an de franchise en capital) et supportant un taux d'intérêt fixe de 8 % ; l'emprunt à long terme est de 12,7 millions de dirhams, débloqué partiellement à hauteur de 10,678 millions, remboursable sur une durée de 12 ans (dont 1 an de franchise en capital) et supportant un taux d'intérêt fixe de 8,75 %. Ces deux emprunts ont été débloqués en début d'année 2003 ; ils n'incluent pas de clause de remboursement anticipé du fait de l'application de clause de «défaut». Ces emprunts étant à taux fixe, la société n'est pas exposée au risque de taux.

Par ailleurs, le bâtiment dans lequel est installé le siège social d'Egide SA est financé en crédit-bail sur 12 ans depuis le 25 octobre 1999. La valeur du bien à la signature du contrat était de 0,97 million d'euros. Les redevances sont basées sur l'Euribor 3 mois + 1,3 points. Compte tenu de la stabilité de cet indice, la variation de 1 % de ce taux aurait un impact sur les frais financiers inférieur à 500 euros.

En regard du faible niveau d'endettement du groupe Egide (environ 15 % des capitaux propres consolidés) et du faible impact potentiel des variations de taux sur le compte de résultat consolidé lié à la nature des taux, le groupe n'a pas mis en place de mesures spécifiques pour suivre et gérer les risques de taux.

4.1.3 Risques actions

La société ne détenant aucune action (y compris des actions propres), elle n'est pas exposée au risque action.

4.2 Risques juridiques

4.2.1 Propriété intellectuelle

Les marques utilisées par Egide sont déposées en France et au niveau international. La société utilise les brevets dont elle est propriétaire et en dépose quand cela est nécessaire. Les licences utilisées par la société comme par ses filiales figurent à l'actif du bilan et ne font l'objet d'aucune redevance.

4.2.2 Réglementations particulières

L'activité d'Egide dépend d'autorisations légales, réglementaires ou administratives, ainsi que de procédures d'homologations. Toutes les dispositions sont prises pour maintenir à jour les autorisations d'exploitation de tous les sites de production, y compris ceux des filiales, en concertation avec les organismes concernés.

4.2.3 Assurances

Egide SA et ses filiales ont souscrit toutes les assurances nécessaires pour couvrir les risques liés à leur activité industrielle, conformément aux obligations respectives de leur pays. Les risques couverts sont principalement :

	Couverture maximum (En millions)			
	Egide SA	Egide USA	Egide UK	Egima
Risques industriels	33 ME - Franchise 10 %	10 M\$	0,7 M£	20 M DHR
Responsabilité civile	Illimitée	15 M\$	10 M£	5 M DHR
Bris de machine	13 ME	10 M\$	-	6,5 M DHR
Auto-mission	Illimitée	-	-	-
Automobiles	-	1 M\$	-	-
Pertes d'exploitation	Marge brute annuelle - Franchise 3 j	2 M\$	Marge brute - Max 0,75 M£	1.3 M DHR
Responsabilité civile des dirigeants	4,5 ME	5 M\$	1 M£	-
Arrêt de travail et maladie	-	0,5 M\$	-	-
Assistance juridique	-	-	0,1 M£	-

4.2.4 Lien de dépendance avec d'autres sociétés

Depuis l'année 2004, Egide n'a plus de lien de dépendance majeur avec l'un ou l'autre de ses clients ; en 2005, le premier client du groupe a représenté 16 % du chiffre d'affaires. La société n'a par ailleurs aucun lien de dépendance avec l'un ou l'autre de ses fournisseurs.



4.2.5 Risques politiques, économiques, juridiques et fiscaux liés aux ventes réalisées à l'exportation

Egide vend peu dans des pays en voie de développement. Le chiffre d'affaires réalisé en Chine et en Corée s'adresse principalement aux filiales de clients européens ou américains, ce qui met l'entreprise à l'abri des risques inhérents aux pays concernés. De même, les ventes à destination de l'Inde sont couvertes par une garantie bancaire (crédit documentaire) et n'entraînent ainsi aucun risque.

4.3 Risques industriels et environnementaux

4.3.1 Risques industriels

L'activité de la société n'entraîne pas de risques exceptionnels. En matière d'accidents du travail, il n'a jamais été constaté d'accident grave, aussi bien en France qu'aux Etats-Unis ou au Maroc. Les seuls incidents observés ont été des brûlures et superficielles locales.

L'utilisation du nickel, métal largement utilisé dans l'entreprise, engendre parfois des réactions d'allergie cutanée. Egide a dû, une seule fois en 20 ans, procéder à un licenciement pour maladie professionnelle consécutive à une allergie au nickel.

4.3.2 Risques environnementaux

En dehors de la réglementation anti-pollution, Egide n'est soumise à aucune réglementation particulière. Le processus de fabrication de boîtiers hermétiques entraîne l'utilisation de produits dangereux tels que l'hydrogène ou l'aurocyanure (solution d'or et de cyanure). Ces produits sont stockés et utilisés selon les normes en vigueur et font l'objet d'une surveillance permanente ; les sites sont ainsi régulièrement inspectés.

Le site de Bollène était situé sur le périmètre de la centrale nucléaire du Tricastin, et de ce fait, des normes moins restrictives lui étaient imposées. Des rejets dilués étaient donc autorisés, jusqu'à ce que le périmètre nucléaire soit revu et réduit. Lors de la dernière réduction du périmètre, les bâtiments d'Egide à Bollène se sont retrouvés exclus de la zone classée nucléaire ; le droit commun s'est alors imposé à elle. En conséquence, un plan de mise en conformité a été décidé sur demande, et avec les autorités locales. Ce plan a pour objectif la mise en place d'une politique « rejet zéro ». Pour ce faire, la société construit une station de stockage pour les rejets, qui seront ensuite enlevés par des sociétés spécialisées. Un terrain contigu à l'usine a été acheté à cet effet en 2005. Les fondations, le sol et la structure métallique ont été réalisés entre décembre 2005 et avril 2006. Les citernes ont été commandées et sont attendues courant mai. Une fois ces rétentions installées dans le bâtiment, ce dernier pourra être terminé et mis en service (prévu au second semestre 2006).

Pour ses installations situées au Maroc, Egide a décidé d'appliquer les normes environnementales européennes en vigueur, plus restrictives que les normes locales. Par ailleurs, préalablement à l'acquisition d'Electronic Packaging Products (devenu Egide USA Inc.) en 2000 et à celle des actifs d'Eurolplus (devenue Egide UK) en 2002, Egide a fait procéder à un audit d'environnement qui n'a révélé aucun risque.

L'ensemble des équipements de production utilisés dans le groupe Egide répond donc aux normes de sécurité et environnementales en vigueur. Le groupe procède régulièrement à toutes les vérifications réglementaires par des organismes agréés (vérification des équipements anti-incendie, des installations électriques, des rejets d'eau, ...).

Egide a par ailleurs engagé en 2006 une réflexion sur la qualification future du groupe en conformité avec la norme ISO 14000 (le groupe étant actuellement ISO 9000-2000).

4.4 Risques technologiques

4.4.1 Lancement de produits de substitution

Egide fabrique des boîtiers hermétiques ; dans le cas où le besoin d'herméticité ne serait plus exigé, de simples produits en plastique pourraient être utilisés à la place des boîtiers.

Cependant, les besoins d'herméticité et de dissipation thermique sont inhérents à l'existence de systèmes électroniques intégrés ou de puces complexes extrêmement sensibles à l'environnement thermique et atmosphérique. Les circuits dits hybrides de l'industrie de défense, ainsi que les diodes laser ont donc besoin d'herméticité pour fonctionner durablement sans risque de panne. Il en va de même pour les circuits optoélectroniques immergés ou enfouis car le coût d'intervention, pour changer un composant défectueux, est sans commune mesure avec le prix des équipements. Cette demande de qualité élevée s'applique également aux produits demandés par les industries civiles comme l'aéronautique ou l'automobile.

Dans certaines applications où une herméticité partielle pourrait suffire, l'utilisation de boîtiers à base de polymère viendrait concurrencer les boîtiers totalement hermétiques. Les applications concernées ne sont cependant pas celles où Egide a choisi de se concentrer et de se développer.

4.4.2 Baisse des prix

La production en volume, la concurrence entre clients et la demande de miniaturisation accrue des composants engendrent naturellement une pression à la baisse sur les prix mais les applications pour lesquelles les produits d'Egide sont vendus restent positionnées «haut de gamme» (optoélectronique, industries spatiales et aéronautique, sécurité automobile), ce qui permet d'atténuer un phénomène significatif de baisse des prix.

De plus, l'outil de production marocain d'Egide associé aux composants moulés (technologie de fabrication moins chère) fournis par Egide UK, donnent à Egide les moyens de produire des composants à coûts réduits et donc de limiter les pertes de marchés potentielles liées à une baisse des prix.

4.5 Autres risques

4.5.1 Arrivée de nouveaux concurrents

Le savoir-faire nécessaire pour développer et produire des boîtiers hermétiques est très difficile à acquérir. Il ne suffit pas en effet d'être capable de réaliser quelques prototypes de laboratoire, mais il faut être en mesure de produire de façon régulière dans des conditions de répétitivité et de rentabilité prouvées, pour pouvoir faire face non seulement aux impératifs techniques, mais aussi aux impératifs commerciaux et économiques.

Ces barrières à l'entrée ont fait qu'aucun nouveau concurrent ne s'est créé depuis de très nombreuses années. Profitant de la croissance du marché en 2000, une tentative de création a bien eu lieu mais elle s'est soldée par un échec début 2004 (dépôt de bilan).

4.5.2 Risques liés à la volatilité des marchés «high tech»

La société est positionnée sur des marchés de haute technologie dans tous les secteurs auxquels elle s'adresse. Aucun de ces marchés n'est à l'abri d'une hausse ou d'une baisse brutale de cycle, comme cela s'est produit en 2001 dans les télécommunications par exemple. Par sa politique de diversification active sur plusieurs secteurs, et sur plusieurs clients au sein de chaque secteur, Egide entend amortir au mieux les effets de cette volatilité sur le chiffre d'affaires et les résultats.



4.5.3 Risques politiques liés aux implantations géographiques

Les unités de production de la société implantées en Europe (France, Grande Bretagne) ou aux Etats Unis ne sont soumises à aucun risque particulier lié à leur implantation géographique. Le site de production marocain (Egima, installé à Casablanca) est celui qui pourrait être le plus affecté par l'instabilité politique ou économique éventuelle du pays dans lequel il est installé. Cependant, le risque reste faible et la société n'a mis en place aucune mesure spécifique de couverture.

4.5.4 Risques liés à la volatilité des cours

Tout évènement concernant la société, ses concurrents, le marché en général et l'un ou l'ensemble des secteurs sur lequel elle intervient (télécommunications, défense et spatial, aéronautique civile ou automobile) pourrait avoir un effet positif ou négatif sur le cours des actions de la société. De même, le titre de la société présente un risque de liquidité certain. Sur l'année 2005, le volume quotidien moyen d'échanges s'est élevé à environ 2 380 titres (soit 0,24 % du capital) contre 1 299 titres par jour en 2004.

5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

5.1 Histoire et évolution de la société

5.1.1 Raison sociale

EGIDE S.A.

5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur

La société est enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Versailles sous le numéro 338 070 352.

5.1.3 Date de constitution et durée de vie

La société a été constituée le 11 juillet 1986 pour une durée initiale de 99 ans, soit jusqu'au 10 juillet 2085, sauf en cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévue par la loi.

5.1.4 Siège social et forme juridique

Le siège social est situé au 2 rue Descartes, Parc d'Activités de Pissaloup - 78190 Trappes (tél. : 01 30 68 81 00).

Egide est une société anonyme de droit français à conseil d'administration régie par le code de commerce et par le décret du 23 mars 1967.

5.1.5 Événements importants dans le développement des activités

1986 : création d'Egide pour répondre aux besoins de la Défense française en boîtiers hermétiques pour composants sensibles ; la société est spécialisée dans le scellement verre - métal.

1992 : Egide acquiert l'activité «encapsulation» de la société Xéram, alors filiale du groupe Péchiney, qui a mis au point une filière de scellement céramique - métal. Egide devient le seul spécialiste européen en céramique co-cuite à haute température (HTCC), qui permet de développer des boîtiers intelligents.

1994 : Egide entre sur le marché des télécoms (transmissions optiques), qui sera le moteur de son expansion avec une accélération en 1998.

1999 : Egide est cotée en Bourse.

2000 : Egide acquiert le fabricant américain de boîtiers Electronic Packaging Products (EPP), rebaptisé Egide USA, lui assurant une présence industrielle aux Etats-Unis ; Egide crée une filiale au Maroc.

2001 : éclatement de la «bulle Internet», qui aura un impact direct sur le chiffre d'affaires de l'entreprise (part télécommunications qui représente alors plus de 95 %).

2002 : acquisition des principaux actifs de la société britannique Europlus à travers la filiale Egide UK créée à cet effet. Europlus apporte la technologie MIM (moulage par injection d'alliages spéciaux,) nécessaire à la compétitivité des composants, télécoms notamment.

2002 : ouverture de l'usine de la filiale Egima au Maroc, destinée à la production en grands volumes et à coûts réduits visant de nouveaux marchés civils.

2005 : poursuite de la diversification afin d'équilibrer le chiffre d'affaires sur les différents marchés de la société. Monsieur Philippe Brégi prend la tête de la société en tant que Président et Directeur général, succédant ainsi à l'ancien PDG qui a fait valoir ses droits à la retraite.



5.2 Investissements

5.2.1 Principaux investissements réalisés

Les investissements réalisés par la société depuis 2003 concernent principalement le renouvellement d'équipements industriels sur les trois principaux sites de production (américain, marocain et français). Les acquisitions d'immobilisations corporelles pour ces années sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	2003	2004	2005
Terrains et constructions	157	153	50
Installations techniques et outillages	714	339	296
Autres immobilisations	372	82	35
Total	1 243	574	381

5.2.2 Principaux investissements en cours

Les investissements que compte réaliser la société en 2006 concernent principalement le site français, et plus particulièrement la mise en conformité des installations de l'usine de Bollène. Plus de 75 % du budget d'investissement est ainsi prévu pour Egide SA alors que 4 % seront affectés à Egima, 13 % à Egide USA et 7 % à Egide UK. Ces investissements seront financés sur fonds propres ou éventuellement en crédit bail.

5.2.3 Principaux investissements à réaliser

Aucun élément significatif n'est à signaler.

5.2.4 Nantissements des actifs

Il n'y a pas de nantissement sur les immobilisations incorporelles ou corporelles du groupe Egide. Par contre, des SICAV monétaires inscrites à l'actif du bilan consolidé d'Egide au poste «Autres actifs non courants» sont données en garantie au profit de la filiale Egima (afin de garantir les emprunts souscrits par la filiale ainsi qu'une caution au profit des douanes marocaines) (voir § 20.3.1.5).

Le tableau ci-dessous présente le détail des nantissements existant au 31 décembre 2005 :

Nantissement sur immobilisations :	Date de départ	Date d'échéance	Montant d'actif nanti en € (a)	Total du poste de bilan en € (b)	% (a) / (b)
Incorporelles			Néant		
Corporelles			Néant		
Financières			Néant		
Total					

6. APERÇU DES ACTIVITES

6.1 Principales activités

6.1.1 Les boîtiers hermétiques de protection

Egide conçoit, produit et vend des composants d'encapsulation hermétique (boîtiers) servant à la protection et à l'interconnexion de plusieurs types de puces électroniques ou photoniques.

Ces boîtiers ont pour mission d'assurer l'invulnérabilité de systèmes électroniques intégrés ou de puces complexes, donc fragiles, sensibles aux environnements thermiques, atmosphériques ou magnétiques difficiles.

Ces composants sont le fruit d'un savoir-faire complexe faisant appel à plusieurs disciplines : structure des matériaux et notamment des alliages spéciaux, chimie et traitement de surface, mécanique et thermodynamique, électronique, optoélectronique et modélisation hyperfréquence. Egide est l'un des rares acteurs à maîtriser l'ensemble des technologies mises en œuvre autour des deux familles de matériaux utilisés à ce jour dans le monde pour ces boîtiers : le verre - métal et la céramique. La société produit également sa propre céramique et grâce à ses filiales anglaise et américaine, réalise en interne ses composants métalliques moulés ainsi que des perles de verre.

6.1.1.1 Les technologies de scellement

Verre - métal

Cette technologie constitue depuis l'origine le cœur de métier de la société. Le corps des composants ainsi que les broches de connexion sont métalliques. Ces broches sont maintenues et isolées par des perles de verre devant assurer une herméticité parfaite à l'endroit où les broches traversent les parois métalliques.

Les métaux utilisés sont des alliages spéciaux, le plus courant étant le kovar qui est un alliage de fer, de nickel et de cobalt. Il est également fait appel à d'autres types de métaux tels que le molybdène, le cuivre - tungstène, l'aluminium - carbure de silicium ou le titane pour des applications où la dissipation thermique est importante ou le poids critique.

L'assemblage des éléments du boîtier métallique est réalisé par brasage (soudure) dans des fours à très haute température. Les brasures sont elles-mêmes constituées d'alliages spéciaux, tels que l'or - étain, l'or - germanium ou l'argent - cuivre.

Céramique - métal

Dans cette technologie, plus rare et plus difficile à réaliser, les boîtiers conservent une structure métallique comparable à celle des boîtiers verre - métal, utilisent les mêmes alliages et les mêmes brasures, mais les perles de verre sont remplacées par des inserts céramiques.

Les parois des boîtiers sont percées d'une fenêtre rectangulaire dans laquelle est brasé hermétiquement un bloc de céramique pourvu de pistes reportées par sérigraphies, remplaçant ainsi les perles de verre.

D'autres boîtiers utilisent des composants céramique assemblés avec des broches métalliques pour répondre, notamment, aux applications de l'infrarouge.

6.1.1.2 Le traitement de surface

Le traitement de surface s'effectue par dépôts électrolytiques ou chimiques (Or et Nickel), sur une ligne de traitement de surface automatisée, semi automatisée ou manuelle selon les sites de production.

Ces dépôts, de l'ordre du micron, sont nécessaires à différents stades de la fabrication des boîtiers :

- nickelage des composants céramiques avant leur assemblage
- pré traitement des composants métalliques
- dorure des boîtiers verre – métal et céramique au stade final de la fabrication



La très grande expertise d'Egide dans le domaine du traitement de surface, et l'intégration de la ligne dans le flux de production, est un atout majeur pour assurer une qualité optimale du boîtier fini.

6.1.1.3 La céramique, de la poudre au composant

La céramique produite par Egide sur son site de Bollène, est dite HTCC (High Temperature Cofired Ceramic) ou «céramique cocuite à haute température». Source de miniaturisation, cette technologie débouche sur de multiples applications, telles que la réalisation de substrats de modules multi - puces (Multi Chip Modules).

De la poudre au composant, Egide maîtrise l'intégralité du processus de fabrication :

La production de céramique (ou «green tape»)

La céramique «crue» est obtenue à partir de poudre d'alumine et de composants organiques qui sont mélangés et donnent une matière à l'aspect pâteux, la barbotine. Cette dernière est coulée sur des bandes de plastique, puis rendue souple par séchage et évaporation des solvants. Les bandes, de différentes épaisseurs, sont ensuite découpées en feuilles avant d'être utilisées.

Les encres

Produites également au sein du site de Bollène, les encres sont obtenues à partir de poudre de tungstène et de solvants. Elles servent à la sérigraphie des pistes conductrices sur les différentes feuilles de céramique ainsi qu'au remplissage des vias (trous minuscules sur chacune des feuilles) afin établir la conduction d'une couche à l'autre.

Le procédé HTCC (céramique cofrittée à haute température)

Egide maîtrise toutes les opérations de transformation de la céramique «crue» dans une salle blanche de classe 10 000 : poinçonnage des vias et des fenêtres, remplissage des vias, sérigraphie des pistes, pressage et découpe. La maîtrise conjointe de la production de céramique et des encres constituent un avantage décisif pour le succès de l'étape de co-frittage (alumine – tungstène) du procédé HTCC. Lors de cette opération, les composants en céramique très résistante sont obtenus par superposition de différentes feuilles, pressage et cuisson dans des fours spéciaux fonctionnant à très haute température (1 600°).

6.1.1.4 Les perles de verre

Egide fabrique sur son site américain des perles de verre utilisées dans les boîtiers verre – métal. La matière de base est la poudre de verre, qui est agglomérée puis cuite à haute température (environ 600 °) dans un four dédié. Cette activité complète l'intégration de la production et son indépendance d'approvisionnement sur un des postes clés de la technologie verre - métal.

6.1.2 Le moulage par injection de métal (MIM)

La technologie du moulage développée dans la filiale anglaise remplace l'usinage ou l'emboutissage de matière métallique. On utilise ainsi du métal en poudre, injecté sous pression dans un moule, pour obtenir des composants de forme complexe. Une fois amorti le coût du moule, elle permet la production en grandes séries à des prix bas de structures utilisées notamment pour la fabrication des boîtiers. Cette technologie de moulage permet également de produire des pièces en plastique utilisées notamment dans les télécoms (guides et supports de fibres optiques) ainsi que des pièces en métal pour le secteur industriel ou médical.

6.1.3 Répartition du chiffre d'affaires par activités

	2003		2004		2005	
	K€	%	K€	%	K€	%
Produits verre - métal	10 614	68,7 %	12 036	62,3 %	15 127	69,7 %
Produits céramique	3 427	22,2 %	5 678	29,4 %	5 263	24,3 %
Autres (dont MIM et plastique)	1 138	7,4 %	1 459	7,6 %	1 266	5,8 %
Etudes	269	1,7 %	143	0,7 %	44	0,2 %
Total	15 448	100,0 %	19 316	100,0 %	21 700	100,0 %

6.2 Principaux marchés

Présente dès l'origine sur les marchés des industries de défense et du spatial, puis sur le marché des télécommunications par fibre optique, Egide pénètre aujourd'hui les marchés de l'aéronautique civile, de l'automobile, du médical, de la prospection pétrolière et des nouvelles applications industrielles de l'infrarouge.

6.2.1 Les industries de défense et du spatial

Les boîtiers hermétiques sont omniprésents dans l'électronique de défense : avions de combat, radars, missiles, satellites, lanceurs, détecteurs infrarouge, etc... En Europe, que ce soit le Rafale (France), l'Eurofighter (Angleterre, Allemagne, Italie et Espagne) ou le Jas Gripen (Suède), tous ces avions de combat utilisent des composants tels que ceux fabriqués par Egide pour protéger leurs systèmes électroniques très sensibles. Aux Etats-Unis, Egide est également présente sur les grands programmes militaires dont les budgets sont sans cesse croissants. Certaines applications demeurent en verre - métal (boîtiers de puissance, systèmes de contrôle), d'autres migrent vers la céramique (vision infrarouge, calculateurs pour missiles).

L'espace connaît une forte croissance sur ces trois applications : les télécommunications, l'observation et la navigation (projet Galiléo). Egide y est présente grâce aux boîtiers verre - métal et à la céramique MCM (Multi Chip Module). La société fournit également les équipementiers du lanceur Ariane V, dont le programme de lancements est rempli pour plusieurs années. Elle est très bien implantée chez les équipementiers du secteur grâce notamment aux agréments du CNES et de l'ESA.

Acteur dominant en Europe, Egide est donc très bien positionnée pour profiter des exigences de ces marchés, d'autant que l'euro-péanisation des sources est expressément demandée dans le domaine spatial et fortement souhaitée par les principales forces armées.

6.2.2 Les télécommunications

Il existe trois manières de transmettre des informations : le traditionnel fil de cuivre (ADSL), les liaisons hertziennes (téléphone mobile cellulaire) et la fibre optique. Cette dernière est de loin celle qui permet d'atteindre les plus hauts débits.

Les boîtiers d'Egide se retrouvent dans plusieurs types de sous ensembles optoélectroniques car tous font appel à des puces en matériaux sensibles et complexes pour lesquels des boîtiers hermétiques sont indispensables :

- les émetteurs, qui transforment un signal électrique en un signal optique transporté par la fibre,
- les récepteurs, qui font l'opération inverse,
- les modulateurs, qui servent à transformer un signal continu en suite de 0 et de 1,
- les amplificateurs, qui servent à amplifier un signal optique grâce à des lasers de forte puissance
- les multiplexeurs, qui groupent, dégroupent et orientent les communications,
- les compensateurs de dispersion qui corrigent certains défauts du signal.

La croissance de ce marché est liée aux besoins sans cesse nouveaux de débits élevés, notamment avec le développement des offres dites «triple play» (Internet, téléphonie et télévision). En effet, plus la demande sera forte en débits de transmission, plus les équipements feront appel à la fibre optique. Déjà utilisée pour le réseau de transport longue portée, elle devient ainsi nécessaire pour le réseau métropolitain et le réseau d'accès (quartiers, habitations, entreprises). Le raccordement optique des immeubles, maisons et autres réseaux locaux implique de nombreuses connexions, donc des composants d'encapsulation. En 2005, la demande en fibre optique a d'ailleurs essentiellement été tirée par les réseaux d'accès (50 % du marché), le reste se partageant entre les réseaux urbains/métropolitains (35 %), les réseaux terrestres longue distance et les liaisons sous marines (10 %) et, enfin, les installations professionnelles et résidentielles (5 %).

La surcapacité, à l'origine de la crise du marché des télécommunications (cela n'a pas été une crise de trafic), est en voie d'être comblée. Le marché montre une légère reprise et cette tendance devrait s'intensifier sur les prochaines années.

6.2.3 Les marchés industriels

L'électronique complexe se développe de plus en plus dans les applications industrielles. Les composants utilisés ou les fonctions assurées ne tolèrent aucune défaillance, quel que soit le domaine abordé : avionique civile, infra- rouge civile, radar anti-collision, applications médicales, électronique de puissance, recherche pétrolière ; autant d'applications où le boîtier hermétique devient indispensable.



En fournissant les équipementiers d'Airbus Industrie et de Boeing, Egide met son savoir faire au service de l'aéronautique civile, et s'appuie notamment sur sa filiale marocaine pour la production des embases hermétiques de relais largement utilisés dans les avions. L'électronique de pilotage des réacteurs est également protégée par des boîtiers hermétiques et la tendance «tout - électrique» des avions du futurs laisse présager des volumes significatifs.

Le désir de renforcer la sécurité a vu l'arrivée de produits de haute technologie dans l'industrie automobile, principalement pour les camions et les véhicules haut de gamme. Ainsi, Egide fournit des boîtiers pour les radars hyper fréquence anti-collision et pour les systèmes de vision nocturne. Les compétences de la société permettent de proposer les composants nécessaires à ces équipements de sécurité, qui ne devraient pas rester confinés dans leur sphère «haut de gamme» mais au contraire s'étendre vers les gammes moyennes (et par là même augmenter en volume).

Par ailleurs, les applications infrarouge deviennent multiples : surveillance des frontières, des bâtiments industriels, des lieux publics, aide au diagnostic médical, assistance au pilotage sans visibilité, détection des gaz, etc.... Dérivées elles aussi des applications militaires, les solutions infrarouge pour le domaine civil connaissent une forte croissance, notamment grâce à des produits utilisés par les pompiers (vision à travers la fumée), pour la sécurité (surveillance de sites), pour la maintenance prédictive (diagnostic d'un court-circuit avant qu'il n'arrive), par le corps médical (détection de tumeurs) ou encore par l'industrie automobile citée plus haut (vision nocturne).

6.2.4 Répartition du chiffre d'affaires par marchés

La répartition du chiffre d'affaires consolidé par marchés est détaillée dans le tableau ci-dessous :

	2003		2004		2005	
	K€	%	K€	%	K€	%
Défense et spatial	6 990	45,3 %	7 283	37,7 %	8 669	40,0 %
Télécommunications	5 891	38,1 %	7 870	40,7 %	6 410	29,5 %
Autres (dont industriel)	2 568	16,6 %	4 163	21,6 %	6 621	30,5 %
Total	15 448	100,0 %	19 316	100,0 %	21 700	100,0 %

6.2.5 Les clients

La société dispose de nombreuses références sur ses segments d'activité. Les principaux clients du groupe Egide sont :

Télécommunications	Défense et spatial	Industriel
Alcoa (USA) Avanex (France, Italie) Bookham (Canada, GB) Coset (Corée) Cyoptics (USA) EM4 (USA) Exfo (Canada) Fermionics (USA) JDS Uniphase (USA, Canada) Perkin Elmer (Canada)	Advanced Analog (USA) Alcatel Alénia Space (France & Italie) Ericsson Saab (Suède) Goodrich (GB) Interpoint (USA) MBDA (France, GB) Northrup Grumann (USA) Raytheon (USA) Sofradir (France) Solitron Devices (USA) Teledyne (USA) Textron Systems (USA) Thales (France) VPT Inc (USA)	ABB Entrelec (France) Aipax (USA) Autocruise (France) Compagnie Deutsch (France) Delavan (UK) Deutsch Relays (USA) Flir (USA) Indigo (USA) Richco (GB) Servomex (GB) Ulis (France)



La part des 10 premiers clients du groupe Egide en 2005, tous segments d'activité confondus, est indiquée dans le tableau suivant:

Client	Secteur	CA en MEuros	%	% cumulé
Sofradir / Ulis	Militaire / Industriel	3,5	16,0	16,0
Bookham	Télécoms	2,6	11,9	27,9
Compagnie Deutsch et Deutsch Relays	Industriel	1,8	8,3	36,2
Alcatel Alenia Space France & Italie	Militaire / Spatial	1,3	6,0	42,2
Airpax	Industriel	0,9	4,3	46,5
Advanced Analog	Militaire	0,9	4,3	50,8
Interpoint	Militaire	0,8	3,9	54,7
Cyoptics	Télécoms	0,7	3,3	58,0
Avanex	Télécoms	0,6	3,0	61,0
JDS Uniphase	Télécoms	0,6	2,6	63,6

En 2004, les 10 premiers clients représentaient 60 % du chiffre d'affaires.

Sur la base de ce portefeuille client, Egide n'estime pas nécessaire de prendre une assurance crédit, sauf dans quelques cas bien particuliers (utilisation du crédit documentaire si nécessaire). Ce sont les livraisons qui déclenchent la facturation aux clients.

6.2.6 Répartition du chiffre d'affaires par zones géographiques

La répartition du chiffre d'affaires consolidé par zones géographiques est détaillée dans le tableau ci-dessous :

	2003		2004		2005	
	K€	%	K€	%	K€	%
France	3 122	20,2 %	3 862	20,0 %	5 502	25,4 %
Union Européenne (hors France)	4 699	30,4 %	5 058	26,2 %	5 315	24,4 %
Amérique du Nord	7 458	48,3 %	10 346	53,6 %	9 778	45,1 %
Reste du monde	169	1,1 %	50	0,2 %	1 105	5,1 %
Total	15 448	100,0 %	19 316	100,0 %	21 700	100,0 %

6.3 Evénements exceptionnels

Le marché des télécommunications a connu une crise d'une exceptionnelle ampleur en 2001 et 2002, crise qui s'est poursuivie en 2003. Si l'on a pu constater une « mini bulle » en début 2004, la tendance ne s'est pas encore inversée, même si la chaîne d'approvisionnement s'est assainie (il n'y a plus de stocks excédentaires comme par le passé). Les capacités d'investissement des opérateurs et des équipementiers sont néanmoins de nouveau là et l'augmentation du trafic de données devrait entraîner une reprise du marché dans les années à venir.

Par ailleurs, et afin d'éviter à l'avenir les conséquences désastreuses liées aux brusques changements de cycles, Egide a intensifié ses efforts de diversification, avec pour objectif d'équilibrer au mieux son chiffre d'affaires sur ses trois marchés. De plus, la société cherche, à l'intérieur même de chaque marché, à se positionner sur un maximum de segments différents. Cet objectif, atteint en 2005, se poursuivra naturellement au cours des années futures.



6.4 Position concurrentielle

Très peu d'acteurs au niveau mondial sont présents sur le marché du boîtier hermétique. De plus, les concurrents européens et américains de la société sont plutôt spécialisés dans les produits verre – métal alors que les concurrents japonais proposent principalement des produits céramiques.

Le tableau ci-après présente les principaux concurrents d'Egide :

Nom	Pays	Marchés	Chiffre d'affaires	Cotation	Capitalisation
Concurrents principaux					
Ametek-Aegis	Etats Unis	Aéromil	\$ 30 millions (1)	Non cotée	-
Kyocera	Japon	Aéromil, télécoms	€ 1,0 milliard (2)	Tokyo	€ 12,7 milliards (3)
Autres concurrents					
Electrovac	Autriche	Industriel	Non disponible	Non cotée	-
Schott	Allemagne	Industriel, télécoms	Non disponible	Non cotée	-
Vactron	Espagne	Automobile	Non disponible	Non cotée	-
General Ceramics	Etats Unis	Aéromil, industriel	\$ 4 millions (1)	Non cotée	-
Sinclair	Etats Unis	Aéromil, industriel	\$ 4 millions (1)	Non cotée	-
NTK	Japon	Aéromil, industriel	€ 0,6 milliard (4)	Tokyo	€ 3,4 milliards (3)
Hirai	Japon	Industriel	Non disponible	Non cotée	-

(1) estimation Egide

(2) source : Rapport annuel au 31 mars 2006 pour l'activité «semi-conducteurs» (année fiscale 2005-2006)

(3) source : Tokyo Stock Exchange au 23 mai 2006

(4) source : Rapport annuel au 31 mars 2005 (année fiscale 2004-2005)

Les concurrents principaux sont présents sur les marchés des télécoms et de la défense, moins sur les applications industrielles, au contraire des concurrents marginaux qui s'adressent plutôt au monde industriel et automobile. Kyocéra est cependant la seule société non américaine qui, grâce à son usine de San Diego aux Etats-Unis, vend des produits céramique aux clients américains de la défense.

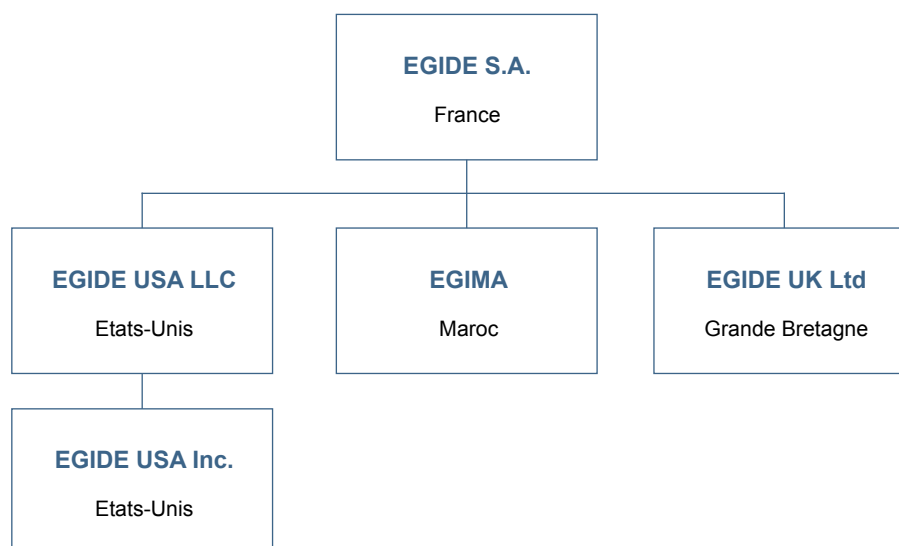
On peut regrouper les intervenants ci-dessus en deux catégories :

- des très grands groupes (Kyocéra, NTK) ou des divisions de grand groupe (Schott)
- des sociétés de taille moyenne (Egide, Ametek-Aegis, Hirai, Electrovac) ou plus petites (Vactron, General Ceramics)

Dans cet univers concurrentiel, Egide possède une image de qualité et de haute technicité provenant de son expérience dans l'électronique de défense et des industries spatiales, industries extrêmement exigeantes (qualifications, audits réguliers,...), et occupe une position de tout premier plan aux cotés de Kyocéra.

7. ORGANIGRAMME

7.1 Organigramme du groupe



7.2 Liste des filiales et structure du groupe

Egide SA est la société mère. Elle détient directement et à 100 % ses trois filiales (Egide USA LLC aux Etats-Unis, Egide UK Ltd en Angleterre et Egima SARL au Maroc). Egide USA LLC détient quant à elle directement et à 100 % la filiale Egide USA Inc., basée aux Etats-Unis.

Egide USA LLC est un holding détenu par la société mère dont la seule activité est de détenir la totalité du capital d'Egide USA Inc.

Egide SA, Egide USA Inc et Egide UK sont des sociétés qui ont leur activité économique propre. A ce titre, elles détiennent chacune des actifs qui leur permettent de produire indépendamment les unes des autres. Egima possède également ses actifs de production mais dépend d'Egide SA, qui est son unique client (mise en place d'un régime de travail à façon).

Ces sociétés possèdent leurs propres disponibilités et leurs propres endettements car il n'y a pas de gestion centralisée de trésorerie au niveau du groupe.

Egide SA et toutes ses filiales ont le même président (gérant pour Egima). Hormis Egima, elles possèdent chacune leur propre direction, services administratifs et comptables, services commerciaux, bureaux d'études et services de production. Egima est gérée directement par la maison mère française. Les différents échanges entre les sociétés du groupe donnent lieu à facturations inter sociétés et répondent aux règles des conventions réglementées (voir § 19.1 – Conventions réglementées).

Toutes les sociétés opérationnelles du groupe, sauf Egide UK, exercent leur activité dans le domaine des boîtiers hermétiques d'interconnexion. La filiale Egide UK Ltd vend des composants métalliques moulés (qui ne sont pas des boîtiers), principalement à destination des marchés télécoms et industriels. Elle permet également de remplacer certains fournisseurs pour des produits utilisés comme composants par les autres sociétés du groupe.



8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

8.1 Immobilisations corporelles importantes

8.1.1 Les sites industriels

Le groupe Egide dispose d'importants moyens de production articulés autour de quatre sites à vocations complémentaires : Bollène (France), Casablanca (Maroc), Woodbridge (Suffolk, UK) et Cambridge (Maryland, USA).

Le site de Bollène (Egide SA)

Centre d'excellence pour les deux technologies de scellement, il possède de plus la maîtrise de la céramique cuite à haute température (HTCC). Dans un bâtiment d'environ 5 700 m² détenu en pleine propriété, équipé d'une salle blanche (classe 10 000) de 500 m² pour le traitement de la céramique crue, Bollène assure de bout en bout la production de composants céramiques. Le site assure également l'assemblage, le traitement de surface et le contrôle des boîtiers verre - métal et céramique - métal. Il est doté d'un bureau d'études pour la céramique et pour le verre métal ainsi que de ressources R&D.

Le site de Casablanca (filiale Egima)

Rattaché à Bollène, il est plus particulièrement dédié à la fabrication des composants de grandes séries. Dans un bâtiment de 3 000 m² détenu en pleine propriété, construit sur un terrain de 10 000 m² en location sur une durée de 40 ans dans la zone de l'aéroport de Casablanca, il assure l'assemblage, le traitement de surface et le contrôle de boîtiers verre - métal et céramique - métal. La ligne de traitement de surface y est entièrement automatisée.

Le site de Woodbridge (filiale Egide UK)

Il détient la technologie de moulage de produits complexes par injection de métal (MIM – Metal Injection Molding). Dans un bâtiment d'environ 2 500 m² pris en location auprès d'un tiers extérieur au groupe pour une durée de 5 ans à compter de juin 2002, il assure la fabrication des moules ainsi que la production de composants métalliques. Il dispose d'un bureau d'études moulage.

Le site de Cambridge (filiale Egide USA)

Dans un bâtiment de 5 000 m² détenu en pleine propriété, le site assure principalement pour le marché américain, l'assemblage, le contrôle et le traitement de surface de boîtiers verre - métal. Il produit également des perles de verre. Il comporte un bureau d'études verre - métal.

Par ailleurs, le siège social d'Egide situé en région parisienne (à Trappes dans les Yvelines) dans un bâtiment d'environ 1 300 m² financé en crédit-bail jusqu'en 2001, regroupe la direction générale, les services achats, commerciaux, administratifs et financiers.

8.1.2 Les équipements industriels

Sur l'ensemble des quatre sites de production, Egide est propriétaire de ses équipements industriels, notamment :

- de deux salles de coulage pour la céramique avec leurs équipements de contrôle atmosphérique,
- d'une salle propre avec contrôle d'accès contenant de nombreuses machines de transformation de la céramique crue : machines de poinçonnage des vias et des fenêtres, machines de remplissage des vias, machines de sérigraphie des conducteurs et des open-vias, presses d'agglomération, machine de découpe crue,
- d'équipements de fabrication de composants moulés par injection,
- de fours de déliantage,
- de fours pour le frittage à haute température (1 600°) de la céramique et des composants moulés,
- de machines de découpe en cuit (scies diamantées),
- de machines de sérigraphie des extrémités,
- d'un four pour le brasage sous vide,
- de fours à passage pour le brasage sous atmosphère contrôlée (moyenne et haute température),
- de fours à passage pour le scellement hermétique avec des perles de verre,
- d'installations de galvanoplastie dont deux automatiques contrôlées par ordinateur,
- de machines de contrôle d'herméticité,
- de plusieurs centres d'usinage carbone,
- de nombreux instruments de contrôle visuel et dimensionnel (dont une mesure 3D),
- d'un wire bonder (équipement de câblage),

- de machines de cyclage thermique.

Les équipements ont une durée de vie moyenne comprise entre 5 et 10 ans ; ceux dédiés à la production de la céramique sur le site de Bollène ont été principalement acquis au cours de l'année 2000.

8.2 Questions environnementales pouvant influencer sur l'utilisation des immobilisations

Voir § 4.3 – Risques industriels et environnementaux

8.3 Impact environnemental de l'activité

Les informations relatives aux conséquences environnementales de l'activité d'Egide SA données dans le rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2005 sont les suivantes :

Consommations de ressources en eau, matières premières et énergie

Dans le cadre de son activité, la société consomme de l'eau pour le refroidissement de ses fours et l'alimentation de sa chaîne de galvanoplastie. Dans un souci d'économie, Egide a mis en place un système de refroidissement des fours en circuit fermé, avec installation de tours de refroidissement. Dans le même ordre d'idées, le traitement de surface est passé du système de rinçage courant à un système dit «à bain mort», c'est à dire que les bains de rinçage sont changés périodiquement au lieu d'être en circuit ouvert continu.

En matière d'énergie, la société utilise des fours de brasage et de frittage à haute température, forts consommateurs d'électricité. Ces fours consomment également des gaz (azote et hydrogène) approvisionnés régulièrement auprès de fournisseurs spécialisés.

Enfin, dans le cadre de la réalisation des tests d'herméticité de ses produits, l'entreprise utilise de l'hélium, également approvisionné en bouteilles par des fournisseurs spécialisés.

Les consommations de produits cités ci-dessus sont résumées dans le tableau suivant :

Ressource	Unité	Consommation 2005
Eau	m3	10 070
Electricité	kWh	3 650 243
Gaz de ville	kWh	1 708 568
Hydrogène	m3	39 197
Azote	Kg	1 079 030

Dans le cadre de sa production, Egide utilise principalement du kovar (ou dilver P1) comme matière première. Le kovar est un alliage de fer, de nickel et de cobalt et entre dans la composition des produits achetés par la société auprès d'usineurs ou d'emboutisseurs. Le kovar est approvisionné auprès de sociétés spécialisées françaises ou américaines. Possédant un stock en grande quantité (environ 39 tonnes), Egide n'a acheté que peu de kovar au cours de l'exercice.

Rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

Egide possède des équipements de traitement de surface, principalement composés d'une chaîne semi-automatique de galvanoplastie et de bains chimiques de différentes natures. Tous ces équipements sont construits sur des bacs de rétention, eux-mêmes reliés à des cuves de stockage, pour prévenir tout risque de pollution des sols en cas de débordement accidentel.



Après traitement de surface, les boîtiers fabriqués par Egide sont séchés par immersion dans un bain d'HydroChloroFluoroCarbure (HCFC). Bien que ce produit soit interdit à l'utilisation (gaz à effet de serre), Egide bénéficie d'une dérogation d'utilisation jusqu'au 31 décembre 2008 du fait de son activité spatiale et aéronautique. La société qualifie cependant le produit qui remplacera le HCFC et compte l'utiliser dès que possible.

Nuisances sonores et olfactives

L'activité traitement de surface peut être la source d'odeurs liées à l'activité, odeurs qui sont cependant neutralisées par les installations d'aspirations en salle de galvanoplastie. En cas d'arrêt accidentel de ces extractions, une procédure permet l'arrêt de la chaîne et la mise en sécurité du personnel. L'air extrait est traité par un laveur d'air, équipement qui piège toutes les émissions polluantes avant rejet à l'extérieur.

Ce laveur d'air est d'ailleurs la seule source de nuisance sonore externe. Le bruit reste cependant dans les normes en vigueur et ne procure aucune gêne compte tenu de l'environnement dans lequel se situe la société (site industriel, champs agricoles, bâtiment industriel inoccupé).

Concernant les nuisances sonores internes, donc susceptibles d'affecter les salariés, il n'en existe pas à l'exception de celles liées au fonctionnement de l'atelier d'usinage. Les machines-outils sont en effet bruyantes, mais conformes aux normes en vigueur et contrôlées par la CRAMIF. Egide tient cependant à disposition de son personnel des casques anti-bruit.

Mesures prises pour limiter les atteintes à l'environnement

Egide exerce son activité dans une zone industrielle, entourée par une déchèterie, des champs agricoles, un contre canal parallèle au Rhône et la centrale nucléaire de Tricastin. Cet environnement limite de fait les atteintes à l'équilibre biologique, aux milieux naturels, aux espèces animales ou végétales protégées. Egide entend cependant faire son maximum pour préserver l'environnement et souhaite atteindre le rejet «zéro» en matière d'effluents.

Démarches de certification en matière d'environnement

L'activité d'Egide est soumise à autorisation d'exploitation délivrée par la Préfecture. La société fait donc l'objet de nombreux contrôles de la part d'organismes tels que la Drire, l'Agence de l'Eau, la CRAM ou l'APAVE (analyse des rejets). Certifiée ISO 9001 version 2000 depuis le mois de novembre 2003, l'entreprise a démarré en 2004 un projet, pris en charge par un salarié à mi-temps embauché spécialement, pour envisager la certification ISO 14000 (ces normes sont la référence internationale des entreprises en matière de management de la qualité avec intégration de la dimension environnementale).

Conformité de la société aux dispositions en matière d'environnement

Soumise à autorisation d'exploitation constatée par arrêté préfectoral, Egide applique les dispositions législatives et réglementaires en matière d'environnement. En cas d'évolution des normes en vigueur, la société s'engage, en accord avec la Drire, à engager les mises en conformité demandées.

Dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité sur l'environnement

Au cours de l'exercice 2005, le coût supporté par l'entreprise d'un contrat d'apprentissage «Hygiène – Sécurité – Environnement» a été de 8 637 euros pour l'année.

Services internes à l'entreprise responsables des problèmes d'environnement

La direction générale, la direction de l'usine de Bollène et la direction de la qualité, en concertation avec le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) de l'entreprise, sont directement en charge des conséquences de l'activité de l'entreprise sur son environnement. Un salarié en contrat d'apprentissage embauché en 2004 est dédié spécialement à l'étude des problèmes d'environnement. L'entreprise s'appuie également sur les organismes extérieurs compétents en la matière comme la Drire ou l'APAVE.

Provisions et garanties en matière d'environnement

Le montant estimé des travaux relatifs au traitement des effluents est d'environ 325 000 euros.

Montant des indemnités versées en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement

Aucune indemnité n'a été versée à ce titre au cours de l'exercice 2005.

Objectifs assignés aux filiales de la société en matière d'environnement

Préalablement à l'acquisition des filiales étrangères (Egide USA et Egide UK), la société a fait réaliser un audit environnemental, qui a confirmé qu'aucune des deux sociétés n'était en infraction vis-à-vis de la législation en vigueur dans leur pays respectif.

Depuis, Egide s'attache à faire respecter à ses filiales américaines et anglaises les normes en cours et les éventuelles évolutions associées.

Concernant Egima, qui est une création d'usine, Egide a appliqué au Maroc les normes environnementales européennes, bien plus contraignantes que les normes locales. Une station de traitement des effluents, intégrée à la ligne de galvanoplastie, permet à cette filiale de ne rejeter aucun déchet dans l'environnement, si ce n'est de l'eau pure.

D'une manière générale, Egide fait appliquer à l'ensemble de ses filiales les normes environnementales propres à chaque pays.



9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

9.1 Situation financière

9.1.1 Exercice 2003

Au début de l'année 2003, la situation du marché des télécommunications en général et celle des télécommunications par fibre optique en particulier n'a présenté aucun signe d'amélioration. La société a donc terminé courant février le plan de restructuration décidé au second semestre 2002. Cette nouvelle contraction de personnel a ramené les effectifs à leur niveau minimum pour maintenir les quatre sites d'Egide en activité et les rendre capables de redémarrer lors d'une reprise.

L'activité d'Egide USA a été recentrée sur le marché militaire et industriel américain. En effet, les capacités de production de l'usine de Bollène étaient largement suffisantes pour satisfaire la demande du marché mondial des télécommunications par fibre optique. En revanche, du fait des conditions de territorialité exigée dans le domaine militaire (production aux Etats Unis pour vendre des produits aux clients militaires américains), Egide USA, en répondant naturellement à cette condition, a permis à Egide de rester un acteur actif sur ce marché.

Egide a poursuivi la montée en puissance de l'usine de Casablanca (mise en service en juin 2002), qui a livré principalement des produits pour l'aéronautique civile. Par ailleurs, les premières qualifications de clients et produits télécoms sont intervenues au cours du second semestre.

Avec Egide UK, Egide entendait développer l'utilisation de la technologie du moulage de haute précision d'alliages spéciaux. Cette technologie a permis de réduire très fortement le coût de certains composants et a ainsi donné au groupe les moyens d'améliorer fortement sa compétitivité sur plusieurs lignes de produits, notamment pour les réseaux métropolitains.

Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2003 a été à 15,4 millions d'euros, en baisse de 36 % par rapport à l'exercice précédent. Hors éléments non récurrents (facturation d'annulations de commandes négociées), le chiffre d'affaires serait resté quasiment stable d'un exercice à l'autre.

Le niveau d'activité étant resté en deçà du point d'équilibre en 2003, il en a résulté une perte d'exploitation de 7,6 millions d'euros (norme française CRC R.99-02), en baisse cependant de 45 % par rapport à l'exercice précédent.

La survaleur attachée à l'acquisition de la filiale américaine ayant été totalement amortie à l'issue de l'exercice 2002, la perte nette de l'exercice 2003 a été de 6,5 millions d'euros (norme française CRC R.99-02), en diminution de 52 % par rapport au comparable de l'année 2002.

9.1.2 Exercice 2004

Avec une croissance du chiffre d'affaires de 25 %, l'exercice 2004 a été en nette progression par rapport au précédent. Cette croissance s'est élevée à 34 % dans les télécommunications, 4 % dans le domaine militaire et spatial, et à 61 % dans le domaine industriel.

Au cours du premier semestre, la croissance a même été plus élevée, atteignant 32 % par rapport au second semestre 2003, mais un ralentissement est intervenu en milieu d'année, notamment dans les télécoms. De fait, d'importants clients d'Egide, qui avaient des perspectives encourageantes jusqu'à l'été, ont complètement revu leurs plans et le second semestre a été décevant, au point que certains analystes du secteur ont pu parler d'une « mini bulle » au sujet du premier semestre de l'année 2004.

Le secteur de la défense et du spatial a été en légère progression avec 4 % de croissance sur l'année. Toutefois, Egide USA, positionné principalement sur ce marché, a connu une croissance en volume supérieure (+ 15 % par rapport à l'exercice 2003), mais l'évolution défavorable du cours du dollar (- 9 %) a masqué une partie de cette croissance. En Europe, certains projets français sur lesquels travaillait Egide ne se sont pas concrétisés (notamment les développements concernant l'exportation du Rafale). En revanche, les équipements de vision infrarouge pour utilisation militaire ont continué à être soutenus.

La croissance du secteur industriel (61 %) a été très satisfaisante. Elle s'est appuyée sur deux activités principales : la fabrication, à Casablanca, de composants pour relais destinés aux avions civils, et l'infrarouge pour applications civiles qui a commencé à monter en cadence. Ce type d'application sera appelé à un fort développement, notamment dans le domaine de l'automobile.

La croissance a résulté de nombreuses innovations : nouveaux produits télécoms pour les applications dites SFP (small form pluggable) ou XFP (10 Gb/s small form pluggable), nouvelles productions à Casablanca, nouveaux produits militaires de haute densité. Malheureusement, ces développements ont eu un coût important et certaines montées en cadence ont engendré de mauvais rendements. Casablanca, qui avait très bien commencé avec les relais pour avionique civile, n'a pas pu faire face à la montée en charge de certains produits télécoms. D'autre part, la mise au point des boîtiers de haute densité pour applications militaires ou spatiales a été plus difficile que prévu. Ces difficultés techniques, qui sont apparues principalement au second semestre, ont conduit à des pertes importantes en fin d'année. Ainsi, la tendance à l'amélioration qui avait été observée au cours du premier semestre, a été inversée au cours du second.

L'année 2004, qui avait commencé conformément aux attentes, a donc été pénalisée au cours du second semestre, sous l'effet conjugué du ralentissement des télécoms, des développements de produits et de la baisse des rendements. La perte de l'exercice, aux normes IFRS, s'est ainsi établie à 8,9 millions d'euros.

9.1.3 Exercice 2005

Egide a connu une croissance de son chiffre d'affaires de 12,4 % sur l'exercice 2005, à 21,7 millions d'euros, liée à la réussite de la diversification. Le secteur militaire et spatial a représenté 40 % du chiffre d'affaires 2005, les secteurs télécommunications et industriels se partageant à égalité (30 % chacun) le reste de l'activité. La diversification engagée au cours de l'exercice 2004, et poursuivie par le nouveau Président Directeur général qui a pris ses fonctions en début d'année 2005, a ainsi porté ses fruits avec notamment le développement des ventes sur de nouveaux segments comme l'infrarouge pour automobile.

Dans le même temps, le groupe a amélioré son résultat opérationnel, qui s'inscrit en perte de 8,2 millions d'euros contre une perte de 9,3 millions d'euros en 2004. La marge d'autofinancement passe de - 6,3 à - 4,3 millions d'euros, en progrès net de 2 millions d'euros. Ce résultat est notamment lié à l'amélioration des rendements industriels (rendement et productivité), en particulier sur le second semestre de l'exercice, qui sont devenus conformes aux objectifs. La consommation de trésorerie a été réduite de 30 %, passant de 7,1 millions d'euros consommés en 2004 à 4,9 millions d'euros en 2005.

La filiale Egima à Casablanca a été renforcée avec l'arrivée à la tête du site d'un ingénieur - chef de produit expérimenté, ancien responsable de production du site de Trappes et responsable de ligne produit à Bollène jusqu'au 31 décembre 2005. Les premiers transferts de produits destinés aux télécoms sont également intervenus avec succès au cours de cet exercice, les rendements obtenus étant identiques à ceux constatés sur le site de Bollène.

Malgré l'amélioration des résultats enregistrée au cours de l'exercice 2005, le niveau d'activité et de chiffre d'affaires du groupe reste inférieur au point d'équilibre. Ainsi, la société utilise toujours sa trésorerie pour financer les pertes opérationnelles. Le niveau d'endettement reste néanmoins faible.

Le conseil d'administration est resté très vigilant sur l'évolution des disponibilités du groupe. La situation actuelle de la trésorerie d'Egide permettant d'honorer ses dettes à échéance, la société fait donc face avec son actif disponible à son passif exigible. Néanmoins, la situation de trésorerie se tendant au fil des mois, le recours à des financements alternatifs tels que l'affacturage a été mis en œuvre. La société envisage toujours un scénario de refinancement par augmentation de capital ; les actions relevant de cette démarche sont engagées et leur réalisation définitive, qui était prévue avant la fin du second trimestre 2006, est maintenant indispensable avant la fin du mois de juillet 2006.



9.2 Résultat d'exploitation

9.2.1 Facteurs importants influant sensiblement sur les revenus d'exploitation

La crise des télécommunications de 2001 a entraîné une chute brutale du chiffre d'affaires du groupe. La structure de la société a constamment été adaptée au nouveau niveau d'activité mais malgré cela, et compte tenu des coûts fixes minimum liés au fonctionnement de tous les sites de production, le niveau des ventes reste déterminant pour assurer la rentabilité de la société.

9.2.2 Justification du changement important du chiffre d'affaires

Voir § 6.3 – Evènements exceptionnels.

10. TRESORERIE ET CAPITAUX

10.1 Capitaux

Voir § 20.3.1.3 – Tableau de variation des capitaux propres consolidés

10.2 Flux de trésorerie

Voir § 20.3.1.4 – Tableau de financement consolidé

10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement

Les dettes financières se décomposent comme suit :

- un crédit-bail immobilier sur 12 ans libellé en euros, à taux variable basé sur l'Euribor 3 mois + 1,3 point, souscrit en 1999,
- un emprunt moyen terme sur 6 ans libellé en dirhams, à taux fixe de 8 %, souscrit en 2003,
- un emprunt long terme sur 11 ans libellé en dirhams, à taux fixe de 8,75 %, souscrit en 2003,
- trois crédit-bail mobiliers à 3, 4 et 5 ans libellés en dollars, à taux fixes (6,99 %, 7,30 % et 7,99 %), souscrits en 2004,
- un crédit-bail mobilier sur 5 ans libellé en dollars, à taux 8,20 % souscrit en 2005.

Le crédit-bail mobilier libellé en livres sterling existant au 31 décembre 2004 s'est terminé au cours de l'exercice 2005.

A la clôture de l'exercice 2005, le montant total des dettes financières s'élevait à 2,439 millions d'euros, dont 0,387 million à moins d'un an et 2,052 millions à plus d'un an.

10.4 Restriction à l'utilisation des capitaux

Voir § 20.3.1.5.6.17 – Méthodes comptables et notes explicatives des comptes consolidés / Engagements donnés

10.5 Sources de financement attendues

Pour la partie des engagements qui ne seront pas couverts par les fonds propres, la société pourra avoir recours à des financements alternatifs tels que l'escompte de lettres de change, la mise en place d'affacturage (ou assimilé), la mobilisation d'une créance d'impôt en France ou bien une opération de lease-back de l'usine d'Egide USA.

Au cours du premier semestre de l'exercice 2006, la société a ainsi mis en place une ligne de crédit d'un montant maximum de 650 000 \$ sur sa filiale américaine Egide USA Inc. et signé des contrats d'affacturage France et Export basés sur certains clients d'Egide SA.

Par ailleurs, en date du 6 juin 2006, le conseil d'administration a décidé une augmentation de capital par appel public à l'épargne d'un montant compris entre 5 et 8 millions d'euros ; les actions relevant de cette démarche sont engagées et leur réalisation définitive, qui était prévue avant la fin du second trimestre 2006, est maintenant indispensable avant la fin du mois de juillet 2006.



11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

Egide exerce en permanence une activité de recherche et développement de nouveaux produits ou de nouveaux matériaux. Cette R&D s'effectue de trois manières : soit dans le cadre de missions d'études financées par les organismes commanditaires qui financent dans ce cas 35 à 50 % des dépenses engagées, soit dans le cadre de la coopération entre les bureaux d'études d'Egide et de ses clients, soit pour le développement ou l'amélioration de briques de base technologiques qu'Egide déploiera ensuite dans ses produits.

La stratégie R&D vise à répondre aux exigences des projets européens et aux nouveaux challenges de l'électronique. L'europanisation des composants expressément demandée pour les grands projets européens font d'Egide un partenaire privilégié dans ce domaine. La société participe au programme de recherche européen Pidea+ (Packaging and Interconnection Development for European Applications) au travers de plusieurs projets portant sur des modules électroniques de nouvelle génération.

Dans le cadre des projets internes, Egide développe :

- Le scellement sur titane, pour répondre à la demande d'équipements de plus en plus légers dans le secteur militaire et de bio compatibilité dans le secteur médical,
- l'AIN (nitrure d'aluminium), nouvelle céramique à plus fort coefficient de dissipation thermique, pour répondre aux exigences d'une électronique toujours plus performante, portable et miniaturisée.

Les dépenses engagées ainsi que les effectifs dédiés sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	2003	2004	2005
Dépenses de R&D	796 K€	814 k€	719 k€
Effectifs (équivalent personne)	6,4	7,1	5,6

La société n'immobilise pas ses frais de recherche et développement.

Les marques utilisées par Egide ont été déposées en France et au niveau international. La société utilise les brevets dont elle est propriétaire et en dépose quand cela est nécessaire. Les licences éventuellement utilisées par la société comme par ses filiales figurent à l'actif du bilan et ne font l'objet d'aucune redevance.

Reconnue dans son secteur d'activité, la société bénéficie de deux qualifications générales en étant certifiée aux normes ISO 9000 version 2000 et en étant qualifiée par le GIFAS (Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales). A ces deux qualifications générales s'ajoutent l'agrément du CNES (Centre National des Etudes Spatiales) par lignes de produits et l'agrément de l'ESA (European Space Agency).

12. INFORMATION SUR LES TENDANCES

12.1 Principales tendances

L'année 2006 sera une nouvelle étape vers le retour à l'équilibre. La croissance du chiffre d'affaires a pour objectif d'être similaire à celle constatée en 2005 et restera raisonnée. L'amélioration des marges et du résultat se poursuivra, notamment par un suivi rigoureux des indicateurs opérationnels de rendement et de productivité.

Pour les ventes, Egide attend une progression moyenne des marchés télécoms, tirés par les réseaux métropolitains mais sans reprise des réseaux longue distance. Le secteur militaire et spatial devrait connaître une progression plus forte, notamment grâce à une pénétration accrue des marchés infrarouge militaires et à une bonne tenue des ventes sur le segment spatial. Les autres applications de défense, notamment aux Etats-Unis, devraient par contre connaître une croissance plus limitée. Les applications industrielles devraient quant à elles continuer leur forte hausse, principalement avec des boîtiers verre-métal pour l'aéronautique et les radars anti-collision pour automobile et des boîtiers céramique-métal pour l'infrarouge civile.

En terme d'activité, Egide a réalisé sur le premier trimestre 2006 un chiffre d'affaires consolidé non audité de 5,37 millions d'euros, en croissance purement organique de 16 % par rapport au premier trimestre de l'exercice précédent.

La répartition par secteur d'activité montre la très bonne tenue du secteur militaire et spatial (43 % des ventes), la progression continue du secteur industriel (37 % des ventes) et un secteur télécoms toujours faible (20 % des ventes). Comme prévu par la société, ce dernier marché n'a pas vu de reprise rapide, confortant le choix d'une stratégie de diversification vers des secteurs en forte progression permettant d'assurer la croissance d'Egide, en attendant le redémarrage inéluctable des télécommunications.

La bonne performance des ventes du trimestre provient donc essentiellement du succès rencontré par les produits d'Egide dans le domaine de l'infrarouge et de l'électronique complexe tant pour les applications civiles que militaires.

Le maintien d'une unité de production aux Etats-Unis a permis à Egide de gagner des parts de marché sur ce territoire, en particulier dans le domaine militaire où l'implantation locale est une condition nécessaire.

Sur le premier trimestre 2006, la consommation de trésorerie s'est élevée à environ 0,6 million d'euros, à comparer aux 2,25 millions d'euros consommés au premier trimestre de l'année 2005.

La société reste un groupe dédié à l'encapsulation hermétique, disposant d'une panoplie rare de technologies, d'un outil industriel adapté en ordre de marche, et qui compte renforcer sa position sur des marchés diversifiés. L'encapsulation hermétique reste nécessaire pour toutes les puces complexes ou fragiles utilisées dans l'électronique ; Egide souhaite donc intensifier sa stratégie de diversification, en développant chaque secteur sur de nouvelles applications comme le marquage laser ou le médical, et poursuivre son expansion à l'international, en élargissant ses ventes en Asie.

12.2 Evènements susceptibles d'influer sur les tendances

Voir § 4.5.2 sur les risques liés aux marchés «High Tech».



13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

La société ne présente pas de prévisions.

14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DIRECTION GENERALE

14.1 Conseil d'administration

En date du 31 mai 2006, le conseil d'administration de la société EGIDE SA est composé de 4 membres :

Nom	Fonction	Jusqu'au
Monsieur Philippe BREGI 34-36 rue de Clichy, 75009 Paris	Président du conseil Depuis le 26/04/2005	30/06/2011
21, Centrale Partners représentée par Monsieur Régis LAMARCHE 9 avenue Hoche, 75008 Paris	Administrateur Depuis le 17/04/2000	30/06/2006
Monsieur Albert ZYLBERSZTEJN 16 Parc de Diane, 78350 Jouy en Josas	Administrateur Depuis le 16/02/1999	30/06/2011
Monsieur Yves DZIALOWSKI 31 Hodge Road, Princeton, NJ 08540-3011 - USA	Administrateur Depuis le 26/06/2002	30/06/2008

L'assemblée générale mixte réunie le 23 juin 2005 a renouvelé pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2011 sur les comptes de l'exercice écoulé, les mandats des administrateurs suivants :

- SNVB Participations
- Monsieur Philippe Brégi
- Monsieur Albert Zylbersztejn

Le 20 janvier 2006, SNVB Participations, administrateur depuis le 3 novembre 1988, a informé la société que suite à une réorganisation interne de leur structure, elle démissionnait de ses fonctions du poste d'administrateur au sein de la société Egide. Le conseil d'administration du 3 février 2006 a pris acte de cette décision et a décidé de ne pas procéder au renouvellement de l'administrateur démissionnaire.

Il n'y a pas d'administrateur élu par les salariés ni de poste de censeur au sein du conseil.

Au sens du rapport Vienot, Messieurs Zylbersztejn et Dzialowski sont considérés comme administrateurs indépendants, car n'entretenant aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de leur liberté de jugement.

Chaque administrateur a la qualité d'actionnaire et détient au moins une action de la société, conformément aux statuts de l'entreprise.

Il est précisé que le président du conseil d'administration exerce également les fonctions de Directeur général de la société.

Concernant le fonctionnement du conseil d'administration, nous vous invitons à vous reporter au rapport du président sur les conditions de préparation et d'organisation du conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société présenté au paragraphe 16.5.1 – Rapport du président sur le fonctionnement du conseil d'administration.



14.2 Conflits d'intérêts

Il n'existe aucun contrat de prêt et garanties entre Egide, les administrateurs et les membres du comité de direction de la société.

Aucun arrangement ou accord n'a été conclu avec les principaux actionnaires, des clients ou des fournisseurs.

Il n'existe par ailleurs aucun engagement de la part des membres du conseil d'administration et de la direction générale concernant la cession dans un certain laps de temps de leur participation dans le capital de la société.

14.3 Liste des mandats

Les tableaux ci-après mentionnent les sociétés dans lesquelles les administrateurs de la société exercent ou ont exercé des fonctions de gestion, de direction, d'administration ou de surveillance au cours des 5 dernières années.

Les abréviations ont la signification suivante :

- CS = conseil de surveillance
- CA = conseil d'administration
- RP = représentant permanent

Monsieur Philippe BREGI

Société	Adresse	Poste	2006
Avanex France	Nozay (91)	Président et directeur général	Non
Egide	Trappes (78)	Président et directeur général	Oui
Highwave Optical	Lannion (22)	Membre du CS	Non
Photline Technologies	Besançon (25)	RP d'Avanex France au CA	Non
Teem Photonics	Meylan (38)	Membre du CS	Oui

Monsieur Régis LAMARCHE

Société	Adresse	Poste	2006
Averys	Paris (75)	Membre du CS	Oui
Egide	Trappes (78)	RP de 21 Centrale Partners au CA	Oui
Ex Machina	Clichy (92)	RP de 21 Centrale Partners au CA	Non
Filature de St Sever	Paris (75)	Administrateur	Non
Fin. Europe Assurance	Paris (75)	Membre du CS	Oui
Financière Syreva	Paris (75)	RP de 21 Centrale Partners au CS	Oui
Globalgas	St Amand les Eaux (59)	RP de 21 Centrale Partners au CA	Oui
Robine	St Amand les Eaux (59)	RP de 21 Centrale Partners au collège des censeurs	Oui
Syreva (Averys)	Paris (75)	Membre du CS	Oui

Monsieur Albert ZYLBERSZTEJN

Société	Adresse	Poste	2006
Egide	Trappes (78)	Administrateur	Oui

Monsieur Yves DZIALOWSKI

Société	Adresse	Poste	2006
Adva Optical Network.	Munich (Allemagne)	Administrateur	Non
Egide	Trappes (78)	Administrateur	Oui
Princeton Lightwave	New Jersey (USA)	Administrateur et directeur général	Oui
Princeton Optronics	Hamilton (USA)	Administrateur	Non
Quake Technologies	Ottawa (Canada)	Administrateur	Non
Teem Photonics	Meylan (38)	Membre du CS	Oui

21 CENTRALE PARTNERS

Société	Adresse	Poste	2006
3C Finance	Saint Ouen (93)	Membre du CS	Non
AFE	Montrouge (92)	Membre du CS	Non
Alltub	Paris (75)	Membre du CS	Oui
Alto Expansion	Levallois Perret (92)	Membre du CS	Oui
Asteel Développement	Neuilly Plaisance (93)	Administrateur	Non
Carrère Group	Aubervilliers (93)	Membre du CS	Non
CB SA	Carbon Blanc (33)	Administrateur	Non
Cothem Développement	Vinay (38)	Membre du CS	Oui
Egide	Trappes (78)	Administrateur	Oui
Eminence	Aimargues (30)	Membre du CS	Non
Euraltech	Trappes (78)	Membre du CS	Non
Ex Machina	Clichy (92)	Administrateur	Non
FAP	Montrouge (92)	Membre du CS	Non
Fin. Europe Assurance	Paris (75)	Membre du CS	Oui
Fin. Syreva (Aveyrs)	Paris (75)	Membre du CS	Oui
Financière Impala	Barembach (67)	Administrateur	Oui
Financière Verlys	Les Andelys (27)	Membre du CS	Oui
Finathem	Paris (75)	Administrateur	Non
Fontaine Pajot	Aigrefeuille d'Aunis (17)	Administrateur	Oui
France Air Holding	Miribel (01)	Membre du CS	Oui
Globalgas	Saint Amand les Eaux (59)	Administrateur	Oui
Groupe Electropoli	St James (50)	Administrateur	Oui
Harmony	St Pal de Mons (43)	Membre du CS	Non
Intrason	Choisy le Roi (94)	Administrateur	Non
Le Goût de la Vie	Paris (75)	Administrateur	Non
Le Public Système	Levallois Perret (92)	Membre du CS	Oui
Meccano SN	Clichy (92)	Administrateur	Oui
Robine	Saint Amand les Eaux (59)	Membre du collège des censeurs	Oui
Safig	St Ouen (93)	Administrateur	Non
Sword Group	St Didier au Mont d'Or (69)	Administrateur	Oui

Il est précisé qu'aucun administrateur n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude au cours des cinq dernières années, ni fait l'objet d'une interdiction de gérer.

Il est également précisé que par jugement en date du 13 décembre 2005, le Tribunal de Grande Instance à compétence Commerciale de Guingamp a ouvert une procédure de liquidation judiciaire à l'encontre de la SA Highway Optical Technologies, dont Philippe Brégi est membre du conseil de surveillance.

Par ailleurs, les sociétés dans lesquelles 21 Centrale Partners ou Monsieur Régis Lamarche détenaient un mandat et mises en redressement judiciaire au cours des 5 dernières années sont les suivantes :

- Ex Machina : redressement judiciaire prononcé le 8 novembre 2001 ; conversion en liquidation judiciaire le 31 janvier 2002,
- CB SA : redressement judiciaire prononcé le 19 novembre 2001 ; conversion en liquidation judiciaire le 24 avril 2002,
- Intrason : redressement judiciaire prononcé le 16 octobre 2003 ; conversion en liquidation judiciaire le 18 décembre 2003,
- Le Goût de la Vie : dissolution anticipée et liquidation amiable par l'AGE du 25 juin 2004 ; clôture des opérations de liquidation le 22 décembre 2005.



15. REMUNERATION ET AVANTAGES

15.1 Rémunérations des administrateurs et des dirigeants

La rémunération totale et les avantages de toute nature versés durant l'exercice 2005 à chaque mandataire social d'Egide SA est indiqué dans le tableau ci-dessous :

Administrateurs	Rémunération nette	Avantage en nature	Jetons de présence	Total 2005	Total 2004
J-Pierre Blanchard	17 079,52 €	2 011,08 €	-	19 090,60 €	78 345,52 €
Philippe Brégi	109 756,06 €	4 281,46 €	-	114 037,52 €	16 421,86 €
Albert Zylbersztejn	-	-	5 000,00 €	5 000,00 €	4 000,00 €
Yves Dzialowski	-	-	3 750,00 €	3 750,00 €	3 000,00 €

Aucune rémunération ou avantage de toute nature n'ont été reçus par les mandataires sociaux d'Egide SA au titre de l'exercice 2005 de la part des sociétés contrôlées par celle-ci au sens de l'article L.233-16 du code de commerce.

En tant que mandataire social, Monsieur Philippe Brégi bénéficie d'une assurance chômage (contrat Garantie Sociale des Chefs et dirigeants d'entreprises), dont la part patronale constitue un avantage en nature.

Les administrateurs de la société n'ont pas bénéficié de stocks options, à l'exception du président - directeur général qui, au 31 mars 2006, est titulaire de 20 000 stocks options.

Par ailleurs, les administrateurs bénéficient d'une assurance «Responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux» souscrite auprès de la société AIG. La garantie est de 4,5 millions d'euros maximum, la franchise aux USA est de 25 000 \$ et la prime annuelle de 9 120 euros hors taxes.

15.2 Montants provisionnés

Aucun régime complémentaire de retraite spécifique n'a été mis en place en faveur des dirigeants. Il n'existe de la même manière aucune disposition relative à une éventuelle prime de départ ou indemnité quelconque qui leur serait due au cas où un terme serait mis à leurs fonctions ou en cas de non renouvellement.

Par contre, chez Egide SA, les indemnités de départ en retraite non spécifiques, applicables à l'ensemble du personnel salarié, font l'objet d'une provision calculée conformément à la norme IAS 19, de même que les primes versées aux salariés à l'occasion de l'obtention de la médaille du travail et que l'allocation spéciale d'ancienneté. Ces engagements résultent des conventions collectives applicables à chaque établissement et sont calculés selon la méthode de répartition des droits au prorata de l'ancienneté (voir § 20.3.1.5.4.14).

Ces provisions ne concernent pas les filiales étrangères, ces sociétés n'ayant pas d'engagement de payer des primes complémentaires à l'expiration des contrats de travail des salariés, ni à aucune autre occasion au cours de leur présence au sein de la société.

16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1 Conseil d'administration

Voir § 14.1 pour la liste des membres du conseil d'administration

16.2 Informations sur les contrats de service

Il n'existe aucun contrat de service liant les membres du conseil d'administration à la société ou à l'une de ses filiales.

16.3 Informations sur le comité d'audit et des rémunérations

Il n'existe aucun comité d'aucune sorte au sein de la société Egide.

16.4 Gouvernement d'entreprise

Compte tenu de sa taille, le groupe Egide n'a pas jugé nécessaire de mettre en place l'ensemble des mesures de gouvernement d'entreprise (telles que celles préconisées par le rapport Bouton de septembre 2002) autres que celle mentionnée au § 14.1.

16.5 Rapport du président sur le contrôle interne

16.5.1 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration

16.5.1.1 Composition du conseil d'administration

Voir § 14.1 pour la liste des membres du conseil d'administration

16.5.1.2 Pouvoirs et fonctionnement du conseil d'administration

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Pour ce faire, il désigne le directeur général chargé de gérer l'entreprise dans le cadre de ces orientations. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires la concernant. Le conseil d'administration veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'au marché, au travers des comptes, rapports ou publications de la société.

Le conseil d'administration se réunit autant de fois qu'il est nécessaire, sur convocation de son président. Compte tenu de la taille de la société et du nombre d'administrateurs, aucun règlement intérieur autre que les statuts n'a été rédigé pour fixer les modalités de fonctionnement du conseil. Chaque administrateur participe à l'ensemble des délibérations, aucun comité d'aucune sorte n'ayant été créé spécifiquement. Il reçoit les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut obtenir auprès de la direction générale tous les documents qu'il estime utiles. Le conseil d'administration examine et décide les opérations d'importance et particulièrement celles d'un enjeu stratégique.



Le conseil d'administration se réunit en général dans les locaux de 21 Centrale Partners. Les membres du comité d'entreprise assistent à chaque conseil. L'ordre du jour est établi par le président ; les décisions sont prises à l'unanimité, sauf dans les cas prévus par la loi où le président doit s'abstenir. Un procès verbal de réunion est rédigé et communiqué aux administrateurs, après approbation, lors du conseil suivant. Le registre de présence ainsi que l'ensemble des procès verbaux des réunions sont disponibles au siège de l'entreprise.

Au cours de l'exercice 2005, le conseil d'administration s'est réuni 5 fois ; dans le courant de l'année 2004, il s'était tenu 3 réunions du conseil d'administration.

En contrepartie de leur participation effective au conseil d'administration, chaque administrateur personne physique, à l'exception du président, reçoit en rémunération des jetons de présence. Au cours de l'exercice 2005, il a été versé la somme totale de 8 750 euros nets au titre des jetons de présence.

16.5.1.3 Limitation apportées aux pouvoirs du directeur général

Le 26 avril 2005, le conseil d'administration d'Egide SA s'est prononcé sur l'organisation de la direction générale et a décidé qu'elle serait exercée par le président du conseil d'administration.

Aucune limitation spécifique n'a été apportée aux pouvoirs du directeur général qui les exercent donc conformément aux dispositions légales en vigueur (article L225-56 du code de commerce) : le directeur général d'Egide est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social, et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées générales et au conseil d'administration. Il n'est pas limité dans le montant des engagements qu'il peut prendre dans le cadre de la gestion quotidienne de l'entreprise. Par exception, le montant des cautions, avals ou garanties qu'il peut donner sans autorisation préalable du conseil est de 200 000 euros.

16.5.2 Procédures de contrôle interne mises en place par la société

16.5.2.1 Objectifs de la société en matière de procédures de contrôle interne

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la société ont pour objet :

- de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise,
- de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société et aux tiers reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société,
- de s'assurer de la sauvegarde des actifs.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Le système de contrôle interne a également comme objectif de permettre l'établissement de comptes sociaux et consolidés fiables et sincères. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

L'état des procédures en place décrites dans ce rapport a été établi en se basant sur le Manuel Qualité de l'entreprise ainsi que sur les discussions avec le service financier. Ce rapport s'appuie également sur les recommandations conjointes de l'AFEP et du MEDEF.

16.5.2.2 Description des procédures de contrôle interne mises en place dans le cadre de l'activité de l'entreprise

En répondant aux exigences de la norme ISO 9001 version 2000, Egide dispose d'un ensemble de procédures destinées à s'assurer du bon fonctionnement du système qualité en place (regroupées au sein de son manuel qualité). Ce système couvre l'ensemble des activités de production de l'entreprise (services commercial, approvisionnement, production, expédition). La direction s'engage, chaque année, à appliquer la politique qualité qui en découle. Des objectifs chiffrés sont fixés et communiqués à l'ensemble du personnel ; ils font l'objet de plans d'actions suivis à l'aide des indicateurs des processus et des supports de gestion. Ces actions sont coordonnées par la direction qualité, analysées en comité de direction (réunissant le directeur général, les directeurs qualité, commercial et production et le contrôleur de gestion) ou lors des revues de direction.

Les principaux paramètres suivis sont les taux de retour clients (pièces mauvaises), les taux de retard de livraison, les rendements, la productivité et la consommation matières par rapport aux devis et le bon déroulement des relations entre Egide, ses fournisseurs et ses clients.

L'ensemble des ressources mises à disposition pour obtenir la qualité de la prestation sont sous la responsabilité de la direction générale.

Afin de s'assurer du respect des procédures en vigueur, des moyens de surveillance et d'analyse sont mis en place sur les procédés (indicateurs associés aux processus) et sur les produits (plans de contrôle et supports de gestion). Un système d'audit interne est défini et géré par le responsable qualité, en accord avec la direction qualité et la direction générale. Ces audits, réalisés par diverses personnes qualifiées de la société, permettent de vérifier la pertinence et l'adéquation du système de management de la qualité avec les objectifs de la société. La préparation, le déroulement de l'audit et le compte rendu sont effectués par le responsable d'audit. La vérification du rapport d'audit et sa diffusion sont assurées par le responsable qualité qui planifie et suit les délais de réalisation.

Une fois par an, la direction effectue une revue du système de management de la qualité afin de s'assurer que celui-ci demeure pertinent, adéquat et efficace. La revue de direction est préparée par la direction qualité qui est chargée d'établir un ordre du jour et de convoquer toutes les directions de l'entreprise. Cette revue est réalisée notamment à partir des bilans qualité internes, des résultats des notations clients, des enquêtes de satisfaction clients, des audits clients ou organismes extérieurs et des actions des revues de direction précédentes.

Cette revue permet de mesurer l'efficacité du système de management de la qualité, de redéfinir les objectifs qualité et, si nécessaire, de faire évoluer la politique qualité. Chaque revue fait l'objet d'un compte rendu sous la responsabilité de la direction qualité. Les actions décidées à cette occasion sont intégrées dans un plan d'amélioration (correctives ou préventives) et contribuent à l'amélioration continue de l'entreprise.

16.5.3 Organisation du service financier et cadre général

Le service comptable et financier répond aux exigences des lois et normes comptables en vigueur et dispose de ses propres règles de fonctionnement et de contrôle car, contrairement aux autres services de la société (achats, ventes, production, ...), il n'est pas intégré dans les procédures mises en place dans le cadre de l'ISO 9001 version 2000 et décrites dans le Manuel Qualité.

Maison mère : chez Egide SA, la direction financière est assurée par le directeur général, qui supervise le responsable comptable et ses deux adjoints ainsi que le contrôleur de gestion qui assure également la communication financière. Il n'existe pas de manuel écrit des procédures comptables. Compte tenu de la structure réduite du service, le fonctionnement est majoritairement basé sur l'autocontrôle. Le responsable comptable en charge de consolider les données s'assure par ailleurs de leur cohérence et, le cas échéant, met en place les actions correctives nécessaires.

Filiales : Egide USA et Egide UK possèdent chacune leur propre structure comptable et financière. Compte tenu de la faible taille des équipes comptables (1 à 2 personnes maximum dans chaque entité), la responsabilité du service dépend du directeur de la filiale. Egima, quant à elle, utilise un cabinet d'expertise comptable indépendant pour la tenue de sa comptabilité. Les filiales appliquent les règles et normes comptables du groupe, définies par la société mère. S'agissant des éléments d'information hebdomadaires ou mensuels transmis à la société mère, ils font l'objet d'un autocontrôle par chaque filiale et d'une révision, le cas échéant, par le responsable comptable d'Egide.

Les principaux contrôles significatifs, non exhaustifs, effectués par le service financier s'appuient notamment sur les procédures périodiques suivantes :

- Des procédures de rapprochements entre le système comptable et les systèmes de gestion auxiliaire,
- Des procédures de suivi et de gestion des comptes clients (revue d'antériorité, relances, suivi des règlements, etc...),
- Des procédures d'approbation des opérations d'achats et d'investissements significatifs, ainsi que des règlements fournisseurs,
- Des procédures de suivi et de valorisation des stocks,
- Des procédures d'inventaire physique des stocks,
- Des procédures de suivi et de gestion de la trésorerie du groupe (établissement de situations de trésorerie, rapprochements bancaires, délégations de signature, ...),
- Des procédures d'accès, de sauvegarde et de sécurisation des systèmes d'informations.



16.5.4 Revue et diffusion de l'information financière

L'information comptable et financière s'adresse en premier lieu à la direction générale et au conseil d'administration ainsi qu'aux tiers (actionnaires, banquiers, investisseurs, clients, ...). Pour chaque destinataire, la fréquence et le niveau d'information du reporting est différent.

Le comité de direction (directeur général, directeur commercial et achats, directeur de production, directeur qualité et contrôleur de gestion) reçoit toute les semaines un suivi du chiffre d'affaires du groupe. Une situation de trésorerie hebdomadaire est également diffusée, mais uniquement au directeur général et au contrôleur de gestion.

Tous les mois et à l'occasion de la réunion du comité de direction, ces mêmes informations sont revues et comparées au budget établi pour l'année considérée. Ceci permet de suivre l'activité de la société ainsi que le maintien de sa solidité financière. Un tableau de bord présente les données du compte de résultat, par filiale et consolidé. Ces éléments sont également comparés au budget et mettent en évidence, le cas échéant, les dérives constatées par rapport aux prévisions. En cas d'écart significatif, des contrôles complémentaires sont effectués par la société mère ou ses filiales, afin de déceler soit une erreur matérielle (problème d'enregistrement comptable ou oubli), soit un problème lié à l'activité de l'entreprise (par exemple, un mauvais rendement en production peut entraîner une consommation de matières plus importante que prévue).

Chaque mois, une revue des résultats des filiales est organisée sous la forme d'une conférence téléphonique. Egide USA et Egide UK sont seules concernées, la filiale Egima dépendant de la France et donc revue en comité de direction. Lors de ces conférences, les directeurs respectifs des filiales présentent au directeur général et au contrôleur de gestion un certain nombre d'indicateurs, qui seront ensuite repris dans la présentation aux administrateurs. C'est également l'occasion pour faire un point sur la marche des affaires et prendre les décisions du ressort de la direction générale.

Les administrateurs reçoivent chaque mois une présentation synthétique de résultats qui reprend le chiffre d'affaires réalisé, les commandes enregistrées, la consommation de trésorerie passée, une prévision de trésorerie, une situation des effectifs ainsi que des indicateurs opérationnels. Ces données consolidées sont présentées pour le groupe puis par société. Quand cela est nécessaire, des éléments d'informations spécifiques complètent cette présentation. Ces présentations sont le plus souvent diffusées par voie électronique mais elles peuvent également faire l'objet d'une réunion physique.

En tant que société cotée sur un marché réglementé, Egide respecte ses obligations d'information des tiers en publiant chaque trimestre le chiffre d'affaires du groupe pour le trimestre écoulé. Tous les semestres, elle publie également une situation intermédiaire consolidée à mi exercice (30 juin) ainsi que ses comptes annuels sociaux et consolidés. Ces comptes sont établis par le service financier et arrêtés par le conseil d'administration. Ils font l'objet d'un examen limité de la part des commissaires aux comptes dans le cas de la situation au 30 juin, et d'un audit dans le cas des comptes annuels. Ces contrôles sont réalisés sur les comptes sociaux de la maison mère et sur les comptes consolidés du groupe ; ils font l'objet d'un rapport des commissaires aux comptes de la société. L'ensemble des informations ci-dessus est regroupé dans un document de référence également soumis aux commissaires aux comptes, établi chaque année et déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers.

D'une manière générale, l'ensemble des informations destinées aux tiers est diffusé par voie de presse, sur le site Internet de la société et sur celui de l'Autorité des Marchés Financiers. Les documents papiers sont également disponibles au siège social de l'entreprise.

L'arrivée en avril 2005 d'un nouveau président directeur général a été l'occasion de faire un état des lieux des procédures existantes de contrôle interne et de diffusion de l'information. Cette démarche de description a été rapidement suivie par la mise en place des réunions mensuelles avec les filiales et les présentations aux administrateurs détaillées ci-dessus. La formalisation des réunions du comité de direction par le biais de comptes rendus diffusés à l'encadrement a également été introduite. Une démarche d'évaluation des mesures du contrôle interne sera progressivement entreprise en 2006, dans le but d'en tester leur opportunité et leur efficacité.

16.6 Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président

« Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société EGIDE S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société. Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du conseil d'administration établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L 225-37 du Code de commerce.

Paris, le 14 juin 2006

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Xavier Cauchois

Jacques Wenig & Associés
Bernard Hinfray »



16.7 Comité de direction

Le comité de direction de la société est actuellement composé de 5 membres chez Egide SA, et d'un directeur par filiale (américaine et anglaise). La filiale marocaine Egima est dirigée par le directeur de production d'Egide SA.

Nom	Fonction	Depuis le
Monsieur Philippe BREGI 34-36 rue de Clichy, 75009 Paris	Président - Directeur Général	26/04/2005
Monsieur Frédéric DISPERATI 3 chemin des Passadoires, 84420 Piolenc	Directeur Qualité R&D	01/03/2003
Monsieur Didier MARTIN 33 avenue du Plan de l'Eglise, 78960 Voisins le Bretonneux	Directeur Commercial, Achats et Business Développement	03/08/1992
Monsieur Wladimir MUFFATO Quartier Genève, 26130 Montségur sur Lauzon	Directeur de Production	01/01/2003
Monsieur Philippe LUSSIEZ 2 rue des Champs, 78320 La Verrière	Contrôleur de gestion Communication financière	02/02/2005
Monsieur Jim COLLINS 1553 Commanche Road, Arnold, MD 21012, USA	Directeur de Egide USA	01/06/2001
Monsieur Chris CONWAY 29 Lattice Avenue, Ipswich, Suffolk, IP4 5LJ, GB	Directeur de Egide UK	01/07/2002

En dehors de leurs fonctions de direction au sein de la société EGIDE, les personnes suivantes sont également :

Nom	Fonction	Depuis le
Monsieur Philippe BREGI	Gérant de la SARL Egima Président de Egide USA LLC Président de Egide USA Inc Président de Egide UK Ltd	28/04/2005 28/04/2005 28/04/2005 27/04/2005
Monsieur Jim COLLINS	Vice président de Egide USA Inc Vice président de Egide USA LLC	29/12/2000 29/12/2000
Monsieur Philippe LUSSIEZ	Secrétaire de Egide USA Inc Secrétaire de Egide USA LLC	28/04/2005 28/04/2005
Monsieur Christopher CONWAY	Administrateur de Egide UK Ltd	01/07/2002
Monsieur Didier MARTIN	Administrateur de Egide UK Ltd	01/07/2002

Les membres de la direction sont soit des ingénieurs soit des universitaires confirmés, alliant compétence technique et compétence de management :

Monsieur Philippe BREGI est diplômé de l'Ecole Centrale de Lyon et titulaire d'un MBA de l'IAE de Lyon. Avant de rejoindre Egide, il a occupé le poste de président – directeur général d'Avanex France, suite à l'acquisition par Avanex d'Alcatel Optronics, la filiale composants optiques du groupe Alcatel dont il était le directeur général. Avec plus de 29 ans d'expérience dans l'industrie des télécommunications, il est une personnalité reconnue internationalement dans le domaine des transmissions optiques.

Monsieur Frédéric DISPERATI est ingénieur en sciences et génie des matériaux. Entré chez Egide en 1990, il a été responsable du développement des produits aluminium, puis chef de produit au bureau d'études, avant de passer une année et demi en tant que support technique dans la filiale Egide USA. A son retour en mars 2003, il a été nommé directeur qualité et R&D d'Egide SA.

Monsieur Didier MARTIN est titulaire d'un diplôme d'ingénieur de l'Ecole Nationale de Physique et de Chimie de Caen. Il dispose d'une expérience significative dans le domaine de la production de semi-conducteurs. Son profil est celui d'un manager opérationnel habitué aux impératifs de fabrication.

Monsieur Wladimir MUFFATO est titulaire d'un diplôme d'ingénieur de l'Ecole Nationale Supérieure de Céramique Industrielle de Limoges. Depuis 1994, Egide bénéficie de son expérience dans le domaine des composants électroniques céramique. Il a pris la direction des usines de Bollène et de Casablanca en janvier 2003.

Monsieur Philippe LUSSIEZ est titulaire d'un Diplôme d'Etudes Comptables Supérieur. Il a rejoint le groupe Egide en 1992 comme responsable de la comptabilité de l'établissement de Bollène, puis a été nommé contrôleur de gestion du groupe et responsable de la communication financière depuis l'introduction en bourse de la société. Depuis le 2 février 2005, il occupe également les fonctions de directeur financier corporate.

Monsieur Jim COLLINS est «Bachelor of Science degree in Ceramic Engineering» de l'université de Rutgers (USA). Après avoir exercé des fonctions de management au sein de la société Electronic Packaging Products, il prend la direction opérationnelle de la filiale américaine Egide USA Inc et en est nommé vice-président .

Monsieur Christopher CONWAY est ingénieur en électricité. Après 10 ans passés chez Hewlett Packard dans la division fibre optique, il rejoint la société Europlus en tant que Managing Director. Actuellement Managing Director d'Egide UK, il en est un des administrateurs depuis le 1er juillet 2002.



17. SALARIES

17.1 Répartition

L'évolution et la répartition fonctionnelle des effectifs présents au 31 décembre du groupe Egide se trouvent dans le tableau ci-dessous :

(présents au 31/12)	2003	2004	2005
Administration et commercial	34	30	30
Production, qualité et R&D	252	286	277
Total	286	316	307

La répartition des effectifs du groupe par site est donnée dans le tableau ci-dessous :

(présents au 31/12)	2003	2004	2005
Egide Trappes et Bollène	173	189	163
Egide USA	81	82	83
Egide UK	15	26	25
Egima	17	19	36
Total	286	316	307

La répartition des effectifs du groupe par type de contrats est donnée dans le tableau ci-dessous :

(présents au 31/12)	2003	2004	2005
Contrats à durée déterminée	47	63	48
Contrats à durée indéterminée	239	253	258
Apprentis	0	0	1
Total	286	316	307

17.2 Accord de participation, d'intéressement et rémunérations variables

L'ensemble des collaborateurs salariés en France bénéficie d'une rémunération fixe. En outre, une rémunération variable est versée :

- aux commerciaux en fonction de leurs résultats,
- à tous les collaborateurs, un intéressement en fonction des résultats de la société. Il découle d'un accord d'intéressement des salariés aux résultats de l'entreprise qui a été signé entre la société et le personnel, représenté par le secrétaire du comité d'entreprise. Cet accord a été conclu pour une période de 3 ans, du 1er janvier 2004 au 31 décembre 2006. Cet intéressement est calculé annuellement à partir du résultat courant avant impôt sur les sociétés, avec un plancher égal à 7 % du résultat courant. Il est réparti uniformément entre tous les salariés de l'entreprise, au prorata du nombre d'heures de présence au cours de l'exercice concerné.

Par ailleurs, l'ensemble du personnel en France bénéficie de la participation légale selon les calculs de base prévus par la loi. Aucune somme n'a été versée au titre de la participation et de l'intéressement au cours des cinq dernières années.

À l'exception du personnel de production directe de la filiale américaine Egide USA, qui bénéficie d'une rémunération horaire fonction des heures de travail effectuées, l'ensemble des collaborateurs des filiales étrangères d'Egide SA bénéficie d'une rémunération fixe. En outre, une rémunération variable est versée aux commerciaux en fonction de leurs résultats.

17.3 Plan de stocks options

Depuis l'introduction en bourse de la société, des options de souscription d'actions ont été attribuées à certains membres de l'encadrement. Au 31 mai 2006, le montant global des options attribuées aux salariés d'Egide SA et non encore exercées est de 22 564 options, celles attribuées et non encore exercées par les salariés d'Egide USA est de 4 000 options et celles des salariés d'Egide UK de 3 100 options.

A l'exception du président, aucun membre de conseil d'administration ne bénéficie de stocks options. En sa qualité de dirigeant de la société, ce dernier est titulaire de 20 000 options qui lui ont été attribuées le 26 avril 2005 (voir plan n° 4 dans le tableau ci-après).

Le tableau ci-dessous présente la situation de divers plans au 31 mai 2006 :

Numéro du plan	Plan 1	Plan 1 bis	Plan 3	Plan 3 bis	Plan 3 ter	Plan 4	Plan 4 bis	Total
Assemblée générale du Conseil du	29/01/1999 29/01/1999	29/01/1999 02/03/2000	29/06/2001 26/06/2002	29/06/2001 28/04/2003	29/06/2001 27/10/2003	08/06/2004 26/04/2005	08/06/2004 31/10/2005	
Nombre d'actions attribuées	30 419	2 330	11 300	1 398	600	20 000	1 200	67 247
dont au mandataire social	1 861	0	0	0	0	20 000	0	21 861
dont aux 10 premiers salariés	13 026	2 330	9 500	1 398	600	0	1 200	28 054
Date de départ d'exercice	11/06/2001	02/03/2002	26/06/2004	28/04/2005	27/10/2005	26/04/2007	31/10/2007	
Date de fin d'exercice	28/01/2006	01/03/2007	25/06/2009	27/04/2010	26/10/2010	25/04/2012	30/10/2012	
Modalités d'exercice	Levée maximum par ¼ tous les 30 jours de bourse avec un minimum de 100 actions (n°1 et 1bis), 20 actions (n° 3, 3bis et 3ter), 500 actions (n° 4) ou 50 actions (n° 4bis) Salariés Egide SA et Egide UK Cession : blocage 2 ans (3 ans pour les plans 1 et 1 bis) à compter de la date d'exercice Salariés filiale Egide USA Cession : blocage 1 an pour la totalité + 1 an pour la moitié à compter de la date d'exercice							
Prix de souscription	14,96 €	81,68 €	46,86 €	15,54 €	40,04 €	30,88 €	31,07 €	
Nombre d'options souscrites	19 155	0	0	0	0	0	0	19 155
Nombre d'options perdues	11 264	1 864	3 700	0	400	0	1 200	18 428
Nombre restant à lever	0	466	7 600	1 398	200	20 000	0	29 664

Au cours de l'exercice 2005, un total de 4 942 options de souscription ont été exercées par 9 bénéficiaires du plan n° 1.

Il est rappelé que pour pouvoir exercer ses stocks options, le bénéficiaire doit être soit dirigeant mandataire social, soit être lié avec la société par un contrat de travail non dénoncé par l'une ou l'autre des parties. Au cours de l'exercice 2005, un certain nombre d'options de souscription ont ainsi été perdues par leurs bénéficiaires :

- Plan n° 1 : le mandataire social titulaire de 1 861 options a quitté ses fonctions d'administrateur
- Plan n° 1 : un salarié titulaire de 466 options est décédé en cours d'année. Ses héritiers n'ont pas exercé les options dans les délais réglementaires
- Plan n° 3 : un salarié titulaire de 200 options a quitté la société

Par ailleurs, en date du présent document de référence, un certain nombre d'options de souscriptions ne pourront plus être exercées:

- Plan n° 1 : 672 options n'ont pas été exercées après le 28 janvier 2006, date limite d'exercice. Ces options sont donc devenues caduques.
- Plan n° 3 ter : un salarié titulaire de 400 options a quitté la société
- Plan n° 4 bis : deux salariés titulaires respectivement de 200 et 1 000 options ont quitté la société

Le nombre maximum d'options étant fixé à 5 % des actions composant le capital (soit 50 004 options attribuables au 31 mai 2006), il reste donc un solde disponible de 20 340 options, soit 2,03 % du capital. A cette même date, les 29 664 options non exercées représentent une dilution potentielle de 2,97 %.



17.4 Impact social de l'activité d'Egide SA

Les informations sociales relatives à Egide SA données dans le rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2005 sont les suivantes :

Effectif total

Au 31 décembre 2005, l'effectif total d'Egide SA est de 163 personnes, dont 19 sont basées à Trappes, au siège social, 142 dans l'usine de Bollène et 2 sont détachées dans la filiale Egima. L'effectif moyen de l'exercice est de 175 personnes.

Recrutements

Au cours de l'année 2005, la société a procédé à l'embauche de 57 personnes en CDD (postes d'opérateurs) et 7 en CDI. Dans le contexte économique actuel, Egide n'éprouve pas de difficultés particulières lors des recrutements.

Licenciements

Aucune procédure de licenciement n'a été engagée au cours de l'année 2005.

Heures supplémentaires

Le personnel non cadre en horaire de journée travaille sur une base hebdomadaire de 35 heures, auxquelles s'ajoutent 2 heures supplémentaires, soit un total de 37 heures par semaines. Sur l'exercice 2005, ont ainsi été payées 5 416 heures supplémentaires sur le site de Bollène et 466 heures sur le site de Trappes. Le personnel non cadre en horaire d'équipe travaille 35 heures par semaine et ne fait pas d'heures supplémentaires. Le personnel cadre, dont les horaires sont annualisés, n'est pas concerné par les heures supplémentaires.

Main d'œuvre extérieure à la société

En 2005, Egide a fait appel à des sociétés d'intérim à plusieurs reprises, dont 2 553 heures pour remplacement de salariés absents et 153 heures pour faire face à un surcroît de travail.

Organisation du temps de travail

L'horaire hebdomadaire de présence dans l'entreprise est de 38h30. Le temps de travail effectif est de 35 heures par semaines, auxquelles s'ajoutent 2 heures supplémentaires payées à 125 % et 1h30 de pauses payées au taux normal. Ces dispositions s'appliquent uniquement au personnel non cadre. Le personnel cadre travaille sur une base forfaitaire annuelle de 2 002 heures. Egide emploie 3 salariés à mi-temps et 4 personnes à temps partiel (4/5ème soit 80 % du temps de travail hebdomadaire).

Absentéisme

En dehors des absences pour maladie ou maternité, rémunérées ou non, l'entreprise ne constate pas d'absentéisme particulier. En 2005, 24 705 h d'absence ont été constatées, principalement imputables à des congés maladie.

Rémunérations et évolutions

La masse salariale brute versée en 2005 a été de 4 485 100 euros, dont 989 913 euros pour le site de Trappes et 3 495 187 euros pour le site de Bollène. L'augmentation moyenne des salaires de l'exercice a été de 2,5 %.

L'ensemble du personnel de la société est payé mensuellement, sur une base de 12 ou de 13 mois. Aucun salarié n'est payé au rendement.

Charges sociales

Le montant des charges sociales patronales enregistré dans les comptes de l'exercice 2005 est de 1 812 898 euros, soit 40,6 % de la masse salariale brute. Le montant des charges sociales salariales assises sur les salaires versés en 2004 est de 985 304 euros (soit 22,1 %).

Intéressement, participation et plan d'épargne

Un accord d'intéressement des salariés aux résultats de l'entreprise a été signé entre la société et le personnel, représenté par le secrétaire du comité d'entreprise. Cet accord a été conclu pour une période de 3 ans, du 1er janvier 2004 au 31 décembre 2006. Cet intéressement est calculé annuellement à partir du résultat courant avant impôts de la société, avec un plancher égal à 7 % du résultat courant. Il est réparti uniformément entre tous les salariés de l'entreprise, au prorata du nombre d'heures de présence au cours de l'exercice concerné. Compte tenu du résultat courant déficitaire, il n'a pas été versé d'intéressement au titre de l'exercice 2005.

Par ailleurs, l'ensemble du personnel bénéficie de la participation légale selon les calculs de base prévus par la loi. Compte tenu des résultats réalisés, il n'a pas été versé de participation légale au titre de l'exercice 2005.

Il n'existe pas au sein de l'entreprise de plan d'épargne en faveur des salariés.

Egalité professionnelle entre hommes et femmes

Bien que le personnel d'atelier soit majoritairement féminin, il n'y a aucun poste au sein de l'entreprise qui pourrait engendrer une inégalité de traitement entre les hommes et les femmes.

Relations professionnelles et accords collectifs

Les élections du comité d'entreprise ont été organisées en 2003. Un seul comité d'entreprise regroupant les deux établissements a été élu.

En dehors des relations formelles avec le comité d'entreprise, Egide favorise le dialogue direct entre les responsables hiérarchiques et leur personnel. Ainsi, en fonction des besoins ou des sujets d'actualité, des réunions sont organisées avec tout ou partie du personnel, sans qu'il existe de structure particulière pour cela.

En matière d'accord collectif, outre l'accord de participation signé pour 3 ans, le comité d'entreprise négocie chaque début d'année un accord relatif aux augmentations salariales pour l'exercice en cours.

Conditions d'hygiène et de sécurité

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail s'est réuni 4 fois à Bollène au cours de l'exercice 2005. La société a été amenée à constater 18 accidents de travail ayant touché des salariés. Elle n'a par contre pas enregistré de maladie professionnelle durant cette année.

Au cours de l'exercice, les taux et cotisations d'accident du travail ont été les suivants :

Site de Trappes	Taux : 1,14 %	Cotisation : 11 270 €
Site de Bollène	Taux : 1,15 %	Cotisation : 39 929 €

Formation

En 2005, Egide a engagé un total de 36 740 euros au titre de la formation, interne et externe. Malgré le contexte économique peu favorable, la politique de la société en matière d'engagement de formation a été maintenue.

Emploi et insertion des travailleurs handicapés

Egide emploie directement sur le site de Bollène 6 salariés, reconnus handicapés (non moteur). Aucun handicap ne fait suite à un accident survenu dans le cadre de l'activité de la société.

Œuvres sociales

En matière d'œuvres sociales, la société propose directement à ses salariés une participation aux tickets restaurant ainsi qu'une participation à une mutuelle santé (uniquement sur le site de Trappes). En 2005, la société a ainsi engagé 51 094 euros au titre des tickets restaurant et 5 850 euros pour la prise en charge partielle de la mutuelle.

Par ailleurs, Egide alloue un budget au comité d'entreprise qui s'est élevé à 53 833 euros pour l'exercice 2005, soit 1,2 % de la masse salariale. Ce budget est redistribué aux salariés sous forme de bons cadeaux, sorties, repas, etc....



Recours à l'intérim

Au titre de l'exercice 2005, Egide SA a enregistré dans ses charges 43 722 euros payés aux sociétés d'intérim ou sociétés de services ayant mis du personnel à disposition de l'entreprise, ce qui représente l'équivalent de 1 % de la masse salariale annuelle.

Impact territorial des activités en matière d'emploi et de développement général

Egide entre en contact avec les antennes locales de l'Agence Nationale Pour l'Emploi dès que des besoins en recrutement se présentent.

Relations entretenues avec les partenaires sociaux

Egide entretient des contacts avec les associations d'insertion comme l'AGEFIPH (Association pour la Gestion du Fonds d'Insertion Professionnel des Handicapés) ou bien les Centres d'Activité par le Travail (restaurant utilisé pour les repas d'affaires). Par ailleurs, dans le cadre de la taxe d'apprentissage, la société verse une quote-part à des établissements d'enseignement.

Filiales étrangères et impact sur le développement régional

Egide détient 3 filiales basées aux Etats Unis, en Angleterre et au Maroc. Les salariés de ces filiales sont issus du bassin d'emploi propre à chaque pays. A l'exception de deux ingénieurs français détachés au Maroc, l'ensemble du personnel est local. En 2006, il est prévu que deux ingénieurs resteront détachés au Maroc.

Respect des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail

Egide, société française, et ses filiales américaines et anglaises respectent par principe les conventions internationales en matière de droit du travail. Concernant la filiale marocaine, l'encadrement, qui est français, applique dans le respect des lois en vigueur au Maroc, les règles européennes.

La quasi-totalité des sous-traitants utilisés par Egide étant européens ou américains, la société est a priori à l'abri du non respect par ces derniers des conventions de l'OIT.

18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1 Répartition du capital et droits de vote

Situation au 31 mai 2006	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de voix	% des droits de vote
Actionnaires dirigeants	3 010	0,30 %	5 766	0,49 %
FCPR 21 Développement	126 471	12,65 %	252 942	21,40 %
21 Esenga FCPR	90 681	9,07 %	135 129	11,43 %
Actionnaires agissant de concert *	217 152	21,71 %	388 071	32,84 %
Public (titres au porteur)	770 811	77,07 %	770 811	65,23 %
Public (titres au nominatif)	9 111	0,91 %	17 122	1,45 %
Public	779 922	77,99 %	787 933	66,67 %
TOTAL	1 000 084	100,00 %	1 181 770	100,00 %

* avis CMF n° 202C1661 du 17 décembre 2002 concernant les fonds FCPR 21 Développement et 21 Esenga FCPR

Ce tableau a été établi sur les bases d'informations communiquées par la banque SNVB, chargée de la gestion des titres «Egide» inscrits au nominatif pur.

Aucune action n'est détenue collectivement par les salariés au sens de l'article L.225-102 du code de commerce.

18.2 Franchissement de seuils

L'identité des actionnaires possédant plus de 5%, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 33 %, 50 %, 66,66 % et 95 % du capital social ou des droits de vote au 31 décembre 2005 :

	+ de 5 %		+ de 10 %		+ de 20 %		+ de 25 %	
	Du capital	Des droits de vote	Du capital	Des droits de vote	Du capital	Des droits de vote	Du capital	Des droits de vote
FCPR 21, Développement			x			x		
21 Esenga FCPR	x			x				
<i>21 Développement et 21 Esenga agissant de concert</i>					x			x
SNVB Participations		x						
Sopalia Cie Financière	x							
Monsieur Antoine Dréan	x	x						

Aucun actionnaire ne détient plus de 15 % et moins de 20 % du capital ou des droits de vote.
Aucun actionnaire ne détient plus de 33 % du capital ou des droits de vote.

En date du 15 juillet 2005, Monsieur Jean-Pierre Blanchard, ancien président-directeur général d'Egide parti en retraite, a déclaré à la société et à l'AMF avoir franchi à la baisse le seuil de 5 % des droits de vote suite à la conversion de ses titres au porteur.



En date du 7 octobre 2005, la société 21 Centrale Partners a déclaré à la société et à l'AMF, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 29 janvier 2005, par suite d'attribution de droits de vote doubles, le seuil du tiers des droits de vote de la société. Par courrier du 27 octobre 2005, elle a déclaré avoir franchi en baisse, le 17 octobre, le seuil du tiers des droits de vote de la société, résultant de la conversion au porteur de 46 233 actions Egide détenues, ayant entraîné la perte des droits de vote double attachés à ces actions.

En date du 20 janvier 2006, la société SNVB Participations, ancien administrateur de la société (voir § 14.1), a déclaré à la société et à l'AMF avoir franchi à la baisse le seuil de 5 % des droits de vote suite à la conversion de ses titres au porteur.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'actionnaires du public détenant plus de 5 % du capital autres que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessus.

18.3 Droits de vote différents

Un droit de vote double est conféré à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Au 31 mai 2006, 181 686 actions inscrites au nominatif (dont 170 919 détenues conjointement par 21 Centrale Partners et 21 Esenga) bénéficient ainsi d'un droit de vote double.

19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

19.1 Conventions réglementées

La liste des conventions réglementées en vigueur au 31 mars 2006 sont les suivantes :

Conventions conclues au cours de l'exercice 2005 et préalablement autorisées

- Convention de compte courant entre la société Egide USA et Egide SA (conseil d'administration du 31 octobre 2005)
- Convention de compte courant entre la société Egide UK et Egide SA (conseil d'administration du 14 octobre 2002 et du 31 octobre 2005)
- Convention de compte courant entre la société Egima et Egide SA (conseil d'administration du 16 mars 2001 et du 31 octobre 2005)

Conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

- Convention de refacturation de frais de direction commerciale, direction financière et direction générale entre Egide SA et ses filiales Egide USA, Egima et Egide UK (conseils d'administration du 2 mai 2002 et du 14 octobre 2002)
- Convention de nantissement d'un compte d'instruments financiers d'Egide SA en contrepartie d'un crédit moyen terme accordé à la société Egima (conseil d'administration du 26 juin 2002)
- Convention de garantie à première demande en contrepartie d'un crédit à long terme accordé à la société Egima (conseil d'administration du 30 octobre 2001)
- Convention de gage d'un compte d'instruments financiers d'Egide SA en contrepartie d'une caution donnée au profit de la société Egima (conseil d'administration du 27 octobre 2003)

Conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution est terminée

Néant

Il est précisé que le conseil d'administration du 31 octobre 2005 a décidé qu'à compter du 1er janvier 2005, le taux de rémunération des comptes courants entre Egide SA et ses filiales serait ramené de 6 % à 4 % l'an.

19.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

«Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

1 - Conventions autorisées au cours de l'exercice

En application de l'article L 225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.



1.1 - Convention de compte courant entre la société Egide UK Ltd. et votre société

Nature et objet : Avances en compte courant effectuées par Egide S.A. au profit de sa filiale de droit anglais Egide UK Ltd. Au 31 décembre 2005, le solde du compte courant s'élève à 664 813 €.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation initiale du conseil d'administration du 14 octobre 2002 dont le taux de rémunération a été modifié par le conseil du 31 octobre 2005.

Modalités : Ces avances sont rémunérées au taux de 4 % l'an. Le montant des intérêts comptabilisés en produits au titre de l'exercice s'élève à 16 146 €.

Personne concernée : M. Jean-Pierre Blanchard, président du conseil d'administration de votre société jusqu'au 26 avril 2005 a été en même temps chairman de la société Egide UK Ltd. M. Philippe Brégi, président du conseil d'administration de votre société depuis cette date est également devenu chairman de la société Egide UK Ltd. le 27 avril 2005.

1.2 - Convention de compte courant entre la société Egima et votre société

Nature et objet : Avances en compte courant effectuées par Egide S.A. au profit de sa filiale de droit marocain Egima. Au 31 décembre 2005, le solde du compte courant s'élève à 4 707 567 €.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation initiale du conseil d'administration du 16 mars 2001 dont le taux de rémunération a été modifié par le conseil du 31 octobre 2005.

Modalités : Ces avances seraient rémunérées au taux de 4 % l'an. Le montant des intérêts comptabilisés en produits au titre de l'exercice s'élève à 165 026 €.

Personne concernée : M. Jean-Pierre Blanchard, président du conseil d'administration de votre société jusqu'au 26 avril 2005 a été en même temps gérant de la société Egima. M. Philippe Brégi, président du conseil d'administration de votre société depuis cette date est également devenu gérant de la société Egima le 28 avril 2005.

1.3 - Convention de compte courant entre la filiale Egide USA Inc. et votre société

Nature et objet : Avances en compte courant effectuées par Egide S.A. au profit de sa filiale de droit américaine Egide USA Inc. Au 31 décembre 2005, le solde du compte courant s'élève à 169 535 €.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation du conseil d'administration en date du 31 octobre 2005.

Modalités : Ces avances seraient rémunérées au taux de 4 % l'an. Le montant des intérêts comptabilisés en produits au titre de l'exercice s'élève à 2 787 €.

Personne concernée : M. Jean-Pierre Blanchard, président du conseil d'administration de votre société jusqu'au 26 avril 2005 a été en même temps chairman, président et chief executive officer de la société Egide USA Inc. M. Philippe Brégi, président du conseil d'administration de votre société depuis cette date est également devenu président, chairman et chief executive officer de la société Egide USA Inc. le 28 avril 2005.

2 - Conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

2.1 - Convention de refacturation de frais de direction commerciale, direction financière et direction générale entre Egide S.A. et ses filiales Egide (U.S.A.) Inc., Egima et Egide UK Ltd.

Nature et objet : Refacturation par Egide S.A. à sa filiale de droit américain Egide (U.S.A.) Inc., à sa filiale de droit marocain Egima et à sa filiale de droit anglais Egide UK Ltd., d'une quote-part de frais de direction commerciale, financière et générale, et refacturation par Egide (U.S.A.) Inc. à Egide S.A. d'une quote-part de frais d'assistance commerciale.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation du conseil d'administration en date du 2 mai 2002 pour les refacturations entre Egide S.A. et ses filiales Egima et Egide (U.S.A.) Inc. et d'une autorisation du conseil d'administration en date du 14 octobre 2002 pour les refacturations entre Egide S.A. et Egide UK Ltd.

Modalités : Les montants facturés correspondent aux salaires et aux charges sociales des salariés concernés sur la base d'une évaluation forfaitaire des temps consacrés par chacun pour chaque société du groupe. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005, le montant facturé par Egide S.A. à Egide (U.S.A.) Inc. s'est élevé à 30 305 €. Le montant facturé par Egide S.A. à Egima s'est élevé à 302 411 €. Le montant facturé par Egide S.A. à Egide UK Ltd. s'est élevé à 9 269 €. Le montant facturé par Egide (U.S.A.) Inc. à Egide S.A. s'est élevé à 16 765 €.

2.2 - Convention de nantissement d'un compte d'instruments financiers en contrepartie d'un crédit à moyen terme accordé à la société Egima

Nature et objet : Nantissement d'un portefeuille de Sicav au profit du Crédit Lyonnais, pour un montant à l'origine de 1 420 040 €, en contrepartie de la garantie donnée par le Crédit Lyonnais au Crédit du Maroc (à échéance du 15/01/2010) suite à un prêt de 14 600 000 dirhams accordé par cette dernière à la filiale de droit marocain Egima. Le prêt a été accordé le 28 janvier 2003 pour une durée initiale de 7 ans, dont un an de franchise en capital.

Le montant de ce gage est réduit chaque trimestre à hauteur du solde de l'emprunt restant à rembourser ; cette opération permet de libérer une Sicav nantie quand la réduction du gage est au moins égale à la valeur unitaire d'une Sicav nantie. Au 31 décembre 2005, le solde du gage est de 1 058 232 € pour un solde d'emprunt restant à rembourser de 1 012 165 €.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation du conseil d'administration en date du 26 juin 2002.

Modalités : Cette convention n'a engendré ni produit, ni charge au cours de l'exercice.

2.3 - Convention de garantie à première demande en contrepartie d'un crédit à long terme accordé à la société Egima

Nature et objet : Egide S.A. s'est portée caution à première demande au profit du Crédit du Maroc en contrepartie d'un crédit à long terme accordé par cette dernière à la filiale de droit marocain Egima. Le prêt, d'un montant de 10 678 000 dirhams, a été accordé le 21 mars 2003 pour une durée initiale de 12 ans (échéance le 21 mars 2015), dont un an de franchise en capital. La garantie donnée par Egide S.A. porte sur le capital et les intérêts restant dus par la société Egima dans la limite de 12 700 000 dirhams en principal. Le solde de cet emprunt restant à rembourser au 31 décembre 2005 s'élève à la contre valeur de 878 598 €.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation du conseil d'administration en date du 30 octobre 2001.

Modalités : Cette convention n'a engendré ni produit, ni charge au cours de l'exercice.

2.4 - Convention de gage d'un compte d'instruments financiers en contrepartie d'une caution donnée au profit de la société Egima

Nature et objet : Remise en gage d'un portefeuille de Sicav pour un montant total de 57 447 euros au profit du Crédit du Nord en contrepartie d'une caution donnée à la Société Générale Marocaine de Banque qui a octroyé à la demande de la filiale marocaine Egima une caution permanente au profit de l'administration des douanes et des impôts directs du Maroc. La valeur des Sicav remises en garantie s'élève à 58 890 € au 31 décembre 2005.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation du conseil d'administration en date du 27 octobre 2003.

Modalités : Cette convention n'a engendré ni produit, ni charge au cours de l'exercice.

Paris, le 14 juin 2006

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Xavier Cauchois

Jacques Wenig & Associés
Bernard Hinfray»

20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

20.1 Informations financières historiques (2002 à 2004)

Les informations financières historiques, établies conformément aux normes comptables nationales, et vérifiées pour les trois derniers exercices, figurent dans les documents suivants :

Version imprimée du :	Document de référence 2004	Document de référence 2003	Document de référence 2002
Comptes consolidés et annexes	Pages 41 à 56 (§ 5.2)	Pages 38 à 52 (§ 5.2)	Pages 37 à 52 (§ 5.2)
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	Pages 35 et 36 (§ 5.1.1)	Page 33 (§ 5.1.1)	Page 33 (§ 5.1.1)
Comptes sociaux et annexes	Pages 57 à 74 (§ 5.5)	Pages 53 à 68 (§ 5.5)	Pages 54 à 71 (§ 5.5)
Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux	Pages 36 à 39 (§ 5.1.2 et 5.1.3)	Pages 33 à 37 (§ 5.1.2 et 5.1.3)	Pages 34 à 36 (§ 5.1.2 et 5.1.3)

20.2 Informations financières pro forma

Néant

20.3 Etats financiers 2005

20.3.1 Eléments consolidés

20.3.1.1 Bilan consolidé

ACTIF (en k€, normes IFRS)	Notes	Valeurs nettes au 31/12/2005	Valeurs nettes au 31/12/2004
Immobilisations incorporelles	20.3.1.5.6.3.	7	4
Immobilisations corporelles	20.3.1.5.6.3.	7 299	10 506
Immobilisations financières	20.3.1.5.6.3.	9	7
Autres actifs non courants	20.3.1.5.6.4.	3 008	3 341
Actifs non courants		10 323	13 858
Stocks	20.3.1.5.6.5.	4 622	4 721
Clients et autres débiteurs	20.3.1.5.6.6.	6 005	5 314
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20.3.1.5.6.7.	1 285	5 669
Autres actifs courants	20.3.1.5.6.8.	137	248
Actifs courants		12 049	15 952
TOTAL ACTIF		22 372	29 810

PASSIF (en K€, normes IFRS)	Notes	Valeurs au 31/12/2005	Valeurs au 31/12/2004
Capital apporté	20.3.1.5.6.9.	9 983	9 983
Primes liées au capital social		10 988	10 988
Réserve légale		402	402
Réserves consolidées		2 415	2 429
Résultat de l'exercice		(7 942)	(8 939)
Ecarts de conversion		(1 781)	(2 205)
Titres d'autocontrôle		0	(279)
Capitaux propres		14 065	21 173
Provisions non courantes	20.3.1.5.6.10.	259	188
Dettes financières à plus d'un an	20.3.1.5.6.11.	2 052	2 340
Passifs non courants		16 376	23 701
Provisions courantes	20.3.1.5.6.10.	21	21
Dettes financières à moins d'un an	20.3.1.5.6.11.	387	365
Fournisseurs et autres créiteurs	20.3.1.5.6.11.	5 588	5 724
Passifs courants		5 996	6 109
TOTAL PASSIF		22 372	29 810

20.3.1.2 Compte de résultat consolidé

COMPTE DE RESULTAT (en K€, normes IFRS)	Notes	31/12/2005	31/12/2004
Chiffre d'affaires		21 700	19 315
Achats consommés		(10 615)	(9 884)
Var. stocks de produits finis & en cours		(165)	353
Charges de personnel		(10 580)	(10 347)
Charges externes		(4 101)	(4 956)
Impôts et taxes		(479)	(451)
Amort. & dépr. des immobilisations	20.3.1.5.6.3.	(3 928)	(3 500)
Dotations et reprises de dépr. & provis.		(7)	(67)
Autres produits et charges opérationnels		2	235
Résultat opérationnel	20.3.1.5.6.13.	(8 174)	(9 302)
Produits de trésorerie et équiv. de trés.	20.3.1.5.6.14.	72	217
Coût de l'endettement financier brut	20.3.1.5.6.14.	(189)	(188)
Coût de l'endettement financier net	20.3.1.5.6.14.	(117)	29
Autres produits et charges financiers	20.3.1.5.6.14.	328	(46)
Impôt sur le résultat	20.3.1.5.6.12.	21	380
Résultat de l'exercice		(7 942)	(8 939)
. part du Groupe		(7 942)	(8 939)
. intérêts minoritaires		0	0
Résultat par action (en €)		(7,96)	(9,00)
Résultat dilué par action (en €)	20.3.1.5.6.15.	(7,96)	(9,00)



20.3.1.3 Tableau de variation des capitaux propres consolidés

	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves légale et consolidées	Autres capitaux propres	Résultat de l'exercice	Capitaux propres
Situation au 01/01/04	986 215	9 862	27 774	1 351	(2 267)	(6 512)	30 208
Variation du capital de la société mère	7 099	71	35				106
Affectation du résultat de l'exercice 2003			(7 977)	1 465		6 512	0
Résultat consolidé de l'exercice				16		(8 923)	(8 923)
Options de souscription d'actions					(217)	(16)	0
Variation de l'écart de conversion							(217)
Situation au 31/12/04	993 314	9 933	19 832	2 831	(2 484)	(8 939)	21 174
Variation du capital de la société mère	4 942	49	25				74
Affectation du résultat de l'exercice 2004			(8 868)	(71)		8 939	0
Résultat de l'exercice				57		(7 942)	(7 942)
Options de souscription d'actions							57
Variation de l'écart de conversion					424		424
Actions propres					279		279
Situation au 31/12/05	998 256	9 982	10 988	2 817	(1 781)	(7 942)	14 065

Il n'y a pas d'intérêts minoritaires dans le groupe Egide.

20.3.1.4 Tableau de financement consolidé

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE (en k€, normes IFRS)	31/12/2005	31/12/2004
Résultat net des sociétés intégrées	(7 942)	(8 939)
Elimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
- amortissements, dépréciations et provisions (1)	3 732	3 022
- moins-values de cession d'immobilisations incorp. & corp.	(88)	(227)
- autres	57	16
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (2)		
- (augmentation) / diminution des stocks	262	(1 081)
- (augmentation) / diminution des créances clients	(822)	(288)
- (augmentation) / diminution des autres créances	661	118
- augmentation / (diminution) des dettes fournisseurs	(628)	904
- augmentation / (diminution) des dettes fiscales et sociales	72	(286)
- augmentation / (diminution) des autres dettes	109	146
Flux de trésorerie liés à l'activité	(4 587)	(6 615)
Acquisitions d'immobilisations	(418)	(562)
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôt	88	289
Incidence des variations de périmètre		0
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(330)	(273)
Augmentations de capital en numéraire		106
Variation des autres fonds propres	353	
Souscription d'emprunts	36	29
Remboursements d'emprunts	(351)	(272)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	38	(137)
Variation de trésorerie	(4 879)	(7 025)
(1) hors dépréciations sur actif circulant	(2) en valeurs nettes	

	31/12/2005	31/12/2004
Trésorerie de clôture *	2 385	7 191
Trésorerie d'ouverture *	7 191	14 237
Incidence des variations de cours des devises	(73)	21
Variation de la trésorerie	(4 879)	(7 025)

Les dettes fournisseurs présentant une échéance à fin décembre 2005 et réglées au début du semestre suivant se sont élevées à 329 KE et à 417 KE au titre de décembre 2004 réglées début 2005.

* Pour information, les montants de trésorerie au 31/12/2004 et 31/12/2005 se décomposent comme suit :

	Solde au 31/12/2005	31/12/2004
Actifs non courants – Sicav nanties	1 117	1 541
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 285	5 669
Découverts bancaires et intérêts courus	(17)	(19)
Trésorerie dans le tableau de flux	2 385	7 191

20.3.1.5 Méthodes comptables et notes explicatives des comptes consolidés

20.3.1.5.1 Généralités

Egide conçoit, produit et distribue des composants hermétiques d'encapsulation (boîtiers électroniques passifs) servant à la protection et à l'interconnexion des systèmes électroniques.

La présente annexe fait partie intégrante des comptes consolidés établis au 31 décembre 2005, dont le total du bilan est de 22 372 KE, et le compte de résultat, présenté sous forme de liste, dégage une perte de 7 942 KE arrêtée par le conseil d'administration du 10 mai 2006.

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en milliers d'euros (KE), sauf indication contraire. L'arrêté annuel se fait au 31 décembre, l'exercice couvrant la période du 1er janvier 2005 au 31 décembre 2005.

20.3.1.5.2 Faits marquants de l'exercice

Egide a connu une croissance de son chiffre d'affaires de 12,4 % sur l'exercice 2005, à 21,7 millions d'euros, liée à la réussite de la diversification. Le secteur militaire et spatial a représenté 40 % du chiffre d'affaires 2005, les secteurs télécommunications et industriels se partageant à égalité (30 % chacun) le reste de l'activité. La diversification engagée au cours de l'exercice 2004, et poursuivie par le nouveau Président Directeur général qui a pris ses fonctions en début d'année 2005, a ainsi porté ses fruits avec notamment le développement des ventes sur de nouveaux segments comme l'infra rouge pour automobile.

Dans le même temps, le Groupe a amélioré son résultat opérationnel, qui s'inscrit en perte de 8,2 millions d'euros contre une perte de 9,3 millions d'euros en 2004. La marge d'autofinancement passe de - 6,3 à - 4,3 millions d'euros, en progrès net de 2 millions d'euros. Ce résultat est notamment lié à l'amélioration des rendements industriels (rendement et productivité), en particulier sur le second semestre de l'exercice, qui sont devenus conformes aux objectifs. La consommation de trésorerie a été réduite de 30 %, passant de 7,1 millions d'euros consommés en 2004 à 4,9 millions d'euros en 2005.

La filiale Egima à Casablanca a été renforcée avec l'arrivée à la tête du site d'un ingénieur - chef de produit expérimenté, ancien responsable de production du site de Trappes et responsable de ligne produit à Bollène jusqu'au 31 décembre 2005. Les premiers transferts de produits destinés aux télécoms sont également intervenus avec succès au cours de cet exercice, les rendements obtenus étant identiques à ceux constatés sur le site de Bollène.



20.3.1.5.3 Informations relatives au référentiel de consolidation et au périmètre

20.3.1.5.3.1 Adoption du référentiel international

Conformément au règlement CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, le Groupe Egide présente ses états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005 conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne. Ce référentiel comprend les IFRS et les IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations applicables au 31 décembre 2005. Cet ensemble de normes et leurs interprétations sont communément appelées normes IFRS ou «IFRS» par simplification.

Le Groupe n'a appliqué par anticipation aucune norme déjà publiée non entrée en vigueur car aucune de ces normes ne concerne l'activité du Groupe au 31 décembre 2005.

Les états financiers du Groupe au 31 décembre 2005 sont les premiers comptes publiés selon le référentiel IFRS. S'agissant de la première application des normes IFRS, la présentation des comptes annuels au 31 décembre 2005 implique un retraitement de l'information financière communiquée au titre de l'exercice 2004. L'information comparative doit être établie sur les mêmes bases de préparation que les comptes de l'exercice 2005.

Les explications concernant la réconciliation des états financiers en normes françaises et en référentiel IFRS se trouvent dans le chapitre «Informations sur la transition aux normes IFRS».

20.3.1.5.3.2 Périmètre et méthodes de consolidation

Les sociétés retenues dans le cadre des comptes consolidés du Groupe Egide au 31 décembre 2005 sont les suivantes :

Sociétés	Siège social	Pourcentage d'intérêt	Méthode de consolidation	Date d'entrée dans le groupe
Egide SA	Trappes (Yvelines)	100%	Société Mère	NA
Egide USA LLC	Wilmington - Delaware (USA)	100%	Intégration globale	08/11/2000
Egide USA Inc.	Cambridge - Maryland (USA)	100%	Intégration globale	29/12/2000
Egima	Casablanca (Maroc)	100%	Intégration globale	01/11/2000
Egide UK Ltd	Woodbridge - Suffolk (Grande Bretagne)	100%	Intégration globale	01/06/2002

Toutes les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation clôturent leurs comptes annuels au 31 décembre.

20.3.1.5.3.3 Règles de consolidation

Les états financiers des différentes filiales étrangères sont retraités en conformité avec le plan comptable du Groupe et les règles communes d'évaluation des différents postes afin de garantir une homogénéité satisfaisante des informations financières.

20.3.1.5.4 Principes comptables et méthodes d'évaluation

20.3.1.5.4.1 Principes généraux

Les comptes consolidés de l'exercice 2005 sont élaborés dans le respect des principes de prudence, d'indépendance des exercices et de continuité de l'exploitation.

La situation actuelle de la trésorerie d'Egide permettant d'honorer ses dettes à échéance, la société fait donc face avec son actif disponible à son passif exigible. Néanmoins, la situation de trésorerie se tendant au fil des mois, le recours à des financements alternatifs tels que l'affacturage a été mis en œuvre. La société envisage toujours un scénario de refinancement par augmentation de capital ; les actions relevant de cette démarche sont engagées et leur réalisation définitive, qui était prévue avant la fin du second trimestre 2006, est maintenant indispensable avant la fin du mois de juillet 2006.

20.3.1.5.4.2 Méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires

Les produits sont expédiés selon l'incoterm départ usine. Le chiffre d'affaires est reconnu lors du transfert des risques soit lors de l'expédition des produits, soit lors de la mise à disposition à l'usine.

20.3.1.5.4.3 Ecart d'acquisition

A la date d'acquisition, l'écart d'acquisition est évalué initialement par l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, des passifs identifiés et passifs éventuels acquis. Conformément à IFRS 3, les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation au minimum annuellement ou en cas d'indice de perte de valeur. Le test de dépréciation est explicité au paragraphe 20.3.1.5.4.6.

20.3.1.5.4.4 Immobilisations incorporelles

Les normes IAS 36 et IAS 38 sont applicables aux immobilisations incorporelles.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition à la date d'entrée des actifs immobilisés dans le patrimoine, augmenté des frais accessoires nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

Compte tenu du caractère «sur mesure» des produits commercialisés par Egide, les frais de recherche et développement portent, pour l'essentiel, sur des projets développés en partenariat avec ses clients. Ces coûts sont ensuite incorporés dans les coûts de prototypes facturés aux clients. En conséquence, aucun frais de recherche et de développement n'est immobilisé à l'actif du bilan du groupe.

Les immobilisations qui ont une durée de vie finie sont amortissables de manière linéaire sur la durée d'utilité prévue au cours de laquelle elles généreront des avantages économiques au Groupe. Les amortissements sont calculés selon les taux suivants :

	Linéaire
Droits représentatifs de savoir-faire acquis (licences)	10 à 20 %
Logiciels	20 à 33,3 %
Brevets	8,33 %

La base d'amortissement n'a pas tenu compte de valeurs résiduelles à la fin de l'utilisation de l'actif car aucune valeur résiduelle significative n'a été identifiée pour les immobilisations du groupe Egide. Le mode d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revus au minimum à chaque fin d'exercice et peuvent venir modifier de manière prospective le plan d'amortissement initial.

Un test de dépréciation est réalisé dès lors qu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur. Une dépréciation est alors comptabilisée si la valeur recouvrable de l'immobilisation concernée est inférieure à sa valeur nette comptable. Cette dépréciation vient en diminution de la base comptable amortissable sur la durée de vie restante. Le test de dépréciation est explicité au paragraphe 20.3.1.5.4.6.

20.3.1.5.4.5 Immobilisations corporelles

Les normes IAS 16 et IAS 36 sont applicables aux immobilisations corporelles.

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à leur coût d'acquisition à la date d'entrée dans le patrimoine des actifs immobilisés, augmenté des frais accessoires nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Une dépense est inscrite à l'actif s'il est probable que les avantages économiques futurs qui lui sont associés iront au Groupe et que son coût peut être évalué de façon fiable. Les autres dépenses ultérieures sont comptabilisées en charges si elles ne correspondent pas à cette définition.

Les immobilisations en-cours correspondent à des immobilisations non encore mises en service à la clôture de l'exercice.

Quand des composants significatifs sont identifiés dans une immobilisation corporelle avec des durées d'utilité différentes, ces composants sont comptabilisés séparément et amortis sur leur propre durée de vie. Les dépenses relatives au remplacement et au renouvellement d'un composant d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct, et l'actif remplacé est sorti de l'actif.



Les immobilisations corporelles sont amorties de manière linéaire sur la durée d'utilité prévue au cours de laquelle elles généreront des avantages économiques au Groupe. Les amortissements sont calculés selon les taux suivants :

	Linéaire
Constructions	4 %
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	10 %
Installations techniques, matériel et outillage industriel	10 à 33,3 %
Matériel et mobilier de bureau, autres agencements et installations	10 à 33,3 %

Aucune valeur résiduelle à la fin de l'utilisation de l'actif n'a été retenue et donc n'a été déduite de la base d'amortissement. Le mode d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revus au minimum à chaque fin d'exercice et peuvent venir modifier de manière prospective le plan d'amortissement initial.

Un test de dépréciation est réalisé dès lors qu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur. Une dépréciation est alors comptabilisée si la valeur recouvrable de l'immobilisation concernée est inférieure à sa valeur nette comptable. Cette dépréciation vient en diminution de la base comptable amortissable sur la durée de vie restante. Le test de dépréciation est explicité au paragraphe 20.3.1.5.4.6.

20.3.1.5.4.6 Test de dépréciation

La norme IAS 36 concerne la dépréciation des actifs.

Préalablement au test de dépréciation, une identification des unités génératrices de trésorerie (UGT) a été effectuée. Une UGT est constituée par un ensemble homogène d'actifs dont l'utilisation génère des entrées de trésorerie qui sont propres à cette UGT. Pour le Groupe Egide, il est considéré que les UGT sont les suivantes :

- les sociétés Egide SA et Egima
- la société Egide USA Inc
- la société Egide UK Ltd

En effet, ces centres de profits reflètent le mode de génération des cash flows le plus fin que peut définir le Groupe. Le Groupe procède à l'évaluation des cash flows futurs actualisés que va générer chaque UGT. La valeur d'utilité correspondant au résultat de l'actualisation de ces cash flows est comparée à la valeur nette comptable des actifs incorporels et corporels de l'UGT correspondante. Si cette valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée.

20.3.1.5.4.7 Immobilisations acquises par voie de crédit bail

Conformément à IAS 17, les contrats de crédit-bail sont retraités et inscrits dans les comptes consolidés. Les biens correspondants sont inscrits à l'actif du bilan, en contrepartie, une dette figure au passif. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue du bien concerné (cf. durées indiquées au paragraphe 20.3.1.5.4.5.).

20.3.1.5.4.8 Stocks et encours

Les stocks de matières premières, consommables et de marchandises sont comptabilisés à leur coût d'achat (majoré des frais d'acheminement) selon la méthode du coût moyen pondéré. Les encours, produits finis et semi-finis sont valorisés à leur coût de production comprenant l'ensemble des charges directes et indirectes de fabrication afférentes aux références reconnues bonnes en fin de fabrication ; le coût des rebuts de fabrication est enregistré directement dans les charges de l'exercice. Lorsque les prix de revient sont supérieurs aux prix de vente, diminués des frais de commercialisation des produits, une dépréciation est constituée pour la différence.

Les matières premières, les produits semi-finis et finis donnent lieu à la constitution de dépréciations calculées en fonction de leur ancienneté et de leur perspective d'utilisation ou de vente. Ces dépréciations sont constituées dès la première année à hauteur de 5 % et portées à hauteur de 50 à 100 % la deuxième année selon la nature des stocks et à 100 % la troisième sur la base de l'historique de dépréciation constatée. Il est précisé que le stock de matières premières comprend des composants et de la matière brute. Cette dernière, de par sa nature, se voit appliquer des règles de taux de dépréciation différents, fonctions de l'écoulement possible par transformation en composants ou par revente sur un marché existant.

Les variations de stocks et en-cours et les dotations et reprises de dépréciations afférentes à ces stocks sont présentées sur une même ligne du compte de résultat du Groupe.

20.3.1.5.4.9 Conversion des états financiers libellés en devises étrangères

Les comptes d'Egide USA Inc et d'Egide UK Ltd (filiales autonomes) sont convertis selon la méthode du cours de clôture, le bilan étant ainsi converti en euros sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture. Le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie sont convertis au cours moyen de l'exercice. Les différences de conversion qui en résultent sont inscrites en capitaux propres dans le poste «écarts de conversion».

Les comptes d'Egide USA LLC et d'Egima (filiales non autonomes) sont convertis selon la méthode du cours historique, le bilan étant ainsi converti au cours historique, sauf pour les éléments monétaires convertis au cours de clôture. Le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie sont convertis au cours moyen de l'exercice. Les différences de conversion qui en résultent sont inscrites en capitaux propres dans le poste «écarts de conversion».

20.3.1.5.4.10 Comptes et opérations réciproques

Tous les comptes et opérations réciproques entre les sociétés consolidées sont ajustés puis éliminés.

20.3.1.5.4.11 Dettes et créances

Les dettes et créances sont enregistrées initialement pour leur juste valeur, celle ayant une échéance à plus d'un an étant le cas échéant actualisées. Leur évaluation ultérieure est effectuée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les créances présentant, le cas échéant, des risques de non recouvrement, font l'objet de dépréciations à hauteur de la valeur estimée du risque.

Les créances et dettes en monnaies étrangères sont évaluées à la clôture au taux de change en vigueur à cette date. Les écarts de conversion correspondants donnent lieu à l'enregistrement de pertes ou gains de change latents en résultat financier.

20.3.1.5.4.12 Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque et en caisse sont évaluées au cours de clôture.

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées au coût d'achat. Elles sont, le cas échéant, ajustées pour tenir compte de leur valeur liquidative à la clôture de l'exercice. Les VMP sont ainsi évaluées à leur juste valeur par contrepartie du résultat.

Les plus ou moins-values réalisées au cours de l'exercice sont déterminées par la méthode du «premier entré – premier sorti» (F.I.F.O.).

20.3.1.5.4.13 Impôts différés

Certains retraitements apportés aux comptes annuels des sociétés consolidées afin de les mettre en harmonie avec les principes comptables applicables pour les comptes consolidés, ainsi que certains décalages temporaires qui existent dans les comptes annuels, dégagent des différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des actifs et passifs retraités.

Les différences temporaires donnent lieu à la constatation d'impôts différés dans les comptes consolidés selon la méthode du report variable.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que si leur récupération est probable dans un avenir prévisible.

20.3.1.5.4.14 Provisions pour pensions et avantages similaires

Chez Egide SA, les indemnités de départ en retraite font l'objet d'une provision calculée conformément à la norme IAS 19, de même que les primes versées aux salariés à l'occasion de l'obtention de la médaille du travail et que l'allocation spéciale d'ancienneté. Ces engagements résultent des conventions collectives applicables à chaque établissement et sont calculés selon la méthode de



répartition des droits au prorata de l'ancienneté. Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

- âge de départ à la retraite : 65 ans
- âge de début de carrière : 18 ans
- taux d'augmentation annuel moyen des salaires : 3 %,
- l'espérance de vie résulte de la table de mortalité de l'Insee 1999-2001
- la probabilité de présence est évaluée en fonction de statistiques internes propres à chaque établissement
- le taux d'actualisation financière à long terme a été retenu pour 3,28 % (taux OAT 10 ans)
- les provisions sont calculées hors charges patronales.

Ces provisions ne concernent pas les filiales étrangères, ces sociétés n'ayant pas d'engagement de payer des primes complémentaires à l'expiration des contrats de travail des salariés, ni à aucune autre occasion au cours de leur présence au sein de la société.

L'effet de l'actualisation récurrente et des variations normales des variables du calcul de la provision (ancienneté, mouvement de personnel, etc....) est constaté intégralement en compte de résultat.

20.3.1.5.4.15 Provisions

La comptabilisation de provisions pour risques et charges intervient dès lors qu'à la clôture de l'exercice, il existe une obligation à l'égard de tiers et qu'il est probable ou certain, à la date d'arrêté des comptes, qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ces tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de ceux-ci après la date de clôture.

20.3.1.5.4.16 Bons de souscription d'action

La société a choisi d'appliquer la norme IFRS 2 « Paiement en actions et assimilés » aux instruments de capitaux propres octroyés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas encore acquis au 31 décembre 2005.

20.3.1.5.4.17 Information sectorielle

Un secteur géographique est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs géographiques.

Un secteur d'activité est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité.

20.3.1.5.5 Informations sur la transition aux normes IFRS

Le Groupe Egide a préparé des informations financières 2004 sur la transition aux normes IAS / IFRS présentant l'impact chiffré du passage aux IFRS sur :

- le bilan à la date de transition, soit le 1er janvier 2004, date à laquelle les impacts définitifs de la transition sont enregistrés en capitaux propres lors de la publication des comptes consolidés 2005
- la situation financière au 31 décembre 2004 et la performance de l'exercice 2004.

Ces informations ont été préparées en appliquant aux données 2004 les normes et interprétations IFRS que le Groupe Egide estime devoir appliquer pour la préparation de ses comptes consolidés comparatifs au 31 décembre 2005. La base de préparation de ces informations financières 2004 décrite en notes résulte en conséquence :

- des normes et interprétations IFRS applicables de manière obligatoire au 31 décembre 2005 telles qu'elles sont connues à ce jour
- des options retenues et des exemptions utilisées par le Groupe pour l'établissement de ses premiers comptes consolidés IFRS en 2005.

Ces informations ont fait l'objet d'un examen par le conseil d'administration.

20.3.1.5.5.1 Normes IFRS ayant eu un impact sur les comptes du groupe

- *IFRS 1 Première application des normes internationales d'information financière* : le principe général est l'application rétrospective sur le bilan d'ouverture (1er janvier 2004) des normes retenues pour l'établissement des états financiers consolidés. L'impact des ajustements qui en résulte est comptabilisé dans les capitaux propres d'ouverture. Cependant IFRS 1 offre aux « premiers adoptants » un certain nombre d'exceptions aux principes de totale rétroactivité dans l'application des IFRS. Les options retenues par le groupe pour l'établissement de ses comptes consolidés IFRS sont les suivantes :

- regroupement d'entreprises : le groupe a choisi de ne pas appliquer rétrospectivement les dispositions de la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » aux regroupements d'entreprises intervenus avant le 1er janvier 2004
- évaluation de certains actifs corporels à la juste valeur : le groupe a choisi de ne pas réévaluer les immobilisations corporelles à la juste valeur à la date de transition.
- gel des écarts d'acquisition au 1er janvier 2004. Les écarts d'acquisition sont maintenus à une valeur nette à zéro au 1er janvier 2004 au travers de l'utilisation de l'exception IFRS 1. De plus, conformément à IAS 36, compte tenu de l'absence d'amortissement ultérieur de l'écart d'acquisition et de l'impossibilité de reprendre une perte de valeur de celui-ci antérieurement comptabilisée, il n'est pas nécessaire de décomposer la valeur nette comptable de l'écart d'acquisition au 1er janvier 2004 entre valeur brute, amortissements et dépréciations cumulés. En conséquence, la valeur brute et les amortissements et dépréciations cumulés relatifs à l'écart d'acquisition ne sont plus détaillés dans les notes car sa valeur nette au 1er janvier 2004 est nulle. Par ailleurs, aucun test de dépréciation n'a été réalisé sur cet actif.

Le groupe a choisi de ne pas retenir les autres exceptions à l'application rétrospective des IFRS prévues par IFRS 1.

- *IFRS 2 Paiement sur la base d'actions* : les plans d'options de souscription d'actions émis depuis le 7 novembre 2002 et pour lesquels les droits ne sont pas acquis au 1er janvier 2005 ont été valorisés et comptabilisés selon la norme IFRS 2 « Paiement en actions et assimilés ». La méthode retenue pour la valorisation est la juste valeur. La valeur des options est ensuite étalée linéairement sur la durée d'acquisition des droits.
- *IAS 1 Présentation des éléments financiers* : les actifs et passifs sont présentés au bilan en distinguant les éléments courants et non courants.

Un actif est classé en courant si on s'attend à le réaliser dans le cadre du cycle d'exploitation normal, ou à le réaliser dans les douze mois suivant la date de clôture, ou enfin s'il s'agit d'un actif de trésorerie. S'ils répondent à ces critères, les actifs suivants sont donc classés en courant :

- les stocks
- les avances et acomptes
- les créances clients et comptes rattachés
- les autres créances
- la trésorerie et équivalents de trésorerie
- les charges constatées d'avance.

Les autres actifs sont classés en non courants.

Un passif doit être classé comme courant s'il doit être soldé dans le cadre du cycle d'exploitation normal, ou s'il doit être réglé dans les douze mois suivant la date de clôture. S'ils répondent à ces critères, les passifs suivants sont donc classés en courant :

- les provisions à court terme
- la part des dettes financières remboursables à moins d'un an à la date de clôture
- les dettes fournisseurs et comptes rattachés
- les dettes fiscales et sociales
- les autres dettes.

Les autres passifs sont classés en non courant.

Le groupe a retenu une présentation par nature du compte de résultat.



- *IAS 7 Tableau de flux de trésorerie* : le groupe a décidé de présenter ses flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles en utilisant la méthode indirecte. La trésorerie d'ouverture et de clôture comprend la trésorerie et équivalents de trésorerie apparaissant au bilan ainsi que les composantes trésorerie des actifs non courants et les découverts bancaires inclus en dettes financières à moins d'un an au passif du bilan.

- *IAS 16 Immobilisations corporelles, IAS 36 Dépréciation d'actifs, IAS 38 Immobilisations incorporelles* : le groupe a conservé ou inscrit à l'actif toutes les dépenses répondant à cette définition. Les plans d'amortissement ont été révisés, les tests de dépréciation ont été pratiqués.

- *IAS 39 Instruments financiers* : le groupe a actualisé ses créances à échéance à plus d'un an classées en actifs non courants, et a constaté les plus values latentes relatives aux Sicav classées en trésorerie ou actifs non courants selon les engagements adossés à ces Sicav (nantissement). L'application d'IAS 39 a été réalisée rétrospectivement au 1er janvier 2004.

20.3.1.5.5.2 Réconciliation entre les comptes 2004 présentés en norme française et en norme IFRS

Comptes à l'ouverture au 01/01/2004	01/01/04 Normes françaises	IAS 1 Présentation des états financiers	IAS 16 Immos corporelles	01/01/04 Normes IFRS
Immobilisations incorporelles	11			11
Immobilisations corporelles	12 353		1 296	13 649
Immobilisations financières	23			23
Autres actifs non courants		3 351		3 351
Stocks et en-cours	3 724			3 724
Créances et autres débiteurs	7 061	(2 094)	(6)	4 961
Trésorerie et équiv. de trésorerie	14 258	(1 477)		12 781
Autres actifs courants		220		220
Total Actif	37 430	0	1 290	38 720
Capital apporté	9 862			9 862
Primes liées au capital social	19 088		709	19 797
Réserves légale et consolidées	2 234		581	2 815
Autres postes des capitaux propres	(2 267)			(2 267)
Provisions	98	(98)		0
Dettes financières	2 974	(2 974)		0
Provisions non courantes		66		66
Dettes financières à plus d'un an		2 701		2 701
Provisions courantes		32		32
Dettes financières à moins d'un an		273		273
Autres dettes	5 441	(5 441)		0
Fournisseurs et autres créditeurs		5 441		5 441
Total Passif	37 430	0	1 290	38 720

Comptes annuels 2004	31/12/04 Normes françaises	IAS 1 Présentation des états financiers	IAS 16 Immos corporelles	IAS 36 Dépréciation d'actifs	Autres retraitements IFRS	Impact total	31/12/04 Normes IFRS
Immobilisations incorporelles	7				(3)	(3)	4
Immobilisations corporelles	10 042		1 723	(1 259)		464	10 506
Immobilisations financières	7						7
Autres actifs non courants		3 392			(51)	3 341	3 341
Stocks et en-cours	4 721						4 721
Créances et autres débiteurs	7 482	(2 162)	(6)			(2 168)	5 314
Trésorerie et équiv. de trésorerie	7 108	(1 478)			38	(1 440)	5 669
Autres actifs courants		248				248	248
Total Actif	29 367	0	1 717	(1 259)	(16)	442	29 810
Capital apporté	9 933						9 933
Primes liées au capital social	19 123		709			709	19 832
Réserves légale et consolidées	2 233		582		16	598	2 831
Résultat de l'exercice	(8 075)		427	(1 259)	(32)	(864)	(8 939)
- dont autres produits	22	379				379	401
- dont amort & dépr. des immos	(2 530)	(135)	427	(1 259)	(3)	(964)	(3 494)
- dont charges de personnel	(10 331)				(16)	(16)	(10 347)
- dont autres charges	(24)	(141)				(141)	(165)
- dont résultat financier	(4)				(13)	(13)	(17)
- dont rst exceptionnel	103	(103)				(103)	0
Autres postes des capitaux propres	(2 484)						(2 484)
Provisions	209	(209)				(209)	0
Dettes financières	2 705	(2 705)				(2 705)	0
Provisions non courantes		188				188	188
Dettes financières à plus d'un an		2 340				2 340	2 340
Provisions courantes		21				21	21
Dettes financières à moins d'un an		365				365	365
Autres dettes	5 723	(5 723)				(5 723)	0
Fournisseurs et autres créditeurs		5 723				5 723	5 723
Total Passif	29 367	0	1 717	(1 259)	(16)	442	29 810

Les montants présentés en colonne « Autres retraitements IFRS », relatifs à l'application de IFRS 2, IAS 38 et IAS 39, sont individuellement considérées comme non matériels par le groupe.

20.3.1.5.5.3 Détail de la réconciliation entre la présentation en normes françaises et normes IFRS concernant les postes d'immobilisations

L'impact des normes IFRS sur les valeurs brutes est le suivant :

Rubriques	Valeur brute au 31/12/2004 avant IFRS	Impact des IFRS	Valeur brute au 31/12/2004 après IFRS
Immobilisations incorporelles			
Ecart d'acquisition	57 825	(57 825)	0
Autres immob. incorporelles	622	(277)	345
	58 447	(58 102)	345
Immobilisations corporelles			
Terrains & agencés	822		822
Constructions	3 542		3 542
Install. techn. et outillage industriel	17 151	35	17 186
Autres immob. Corporelles	2 104		2 104
Immob. Corporelles encours	418	36	454
Avances et acomptes	24		24
	24 061	71	24 132
Immobilisations financières			
Prêts et autres immob. financières	7		7
	7		7
Total	82 515	(58 031)	24 484

Les normes IAS 16 et 38 affectent respectivement les immobilisations corporelles et incorporelles.

La définition des actifs dans le nouveau référentiel IFRS a amené le Groupe à contrôler si les éléments immobilisés correspondaient à ces critères, s'il ne manquait aucune dépense, et à corriger les valeurs des immobilisations incorporelles et corporelles.

Ainsi, une licence et les droits d'utilisation rattachés qui n'étaient plus utilisés par Egide SA et dont la valeur nette était nulle ont été retirés des immobilisations incorporelles pour 277 KE de valeur brute.

L'impact des normes IFRS sur les amortissements et dépréciations est le suivant :

Rubriques	Amortiss & dépr. au 31/12/2004 avant IFRS	Impact des IFRS	Amortiss & dépr. au 31/12/2004 après IFRS
Immobilisations incorporelles			
Ecart d'acquisition	57 825	(57 825)	0
Autres immob. incorporelles	615	(274)	341
	58 440	(58 099)	341
Immobilisations corporelles			
Terrains & agencés	62	112	174
Constructions	643	159	802
Install. techn. et outillage industriel	11 349	(728)	10 621
Autres immob. corporelles	1 608	27	1 635
Immob. corporelles encours	357	36	393
Avances et acomptes			
	14 019	(394)	13 625
Total	72 459	(58 493)	13 966

Les normes IAS 16 et 38 touchent respectivement les immobilisations corporelles et incorporelles, et IAS 36 concerne la dépréciation de ces actifs.

En application d'IAS 16 et 38, le Groupe Egide a révisé au 01/01/2004 les plans d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles afin de prendre en compte leurs durées d'utilité. En conséquence, l'incidence de cette révision est de 1 662 KE sur le poste immobilisations corporelles.

Le test de dépréciation pratiqué conformément à IAS 36 a conduit à enregistrer une dépréciation de 1 259 KE au 31/12/2004.

De plus, une licence et les droits d'utilisation rattachés qui n'étaient plus utilisés par Egide SA et dont la valeur nette était nulle ont été retirés des immobilisations incorporelles pour 277 KE d'amortissements cumulés.

20.3.1.5.5.4 Détail de la réconciliation entre la présentation en normes françaises et normes IFRS concernant le tableau des flux de trésorerie

Rubriques	31/12/2004 avant IFRS	IFRS 2, IAS 16, 36, 38	IAS 39 Instruments financiers	31/12/2004 après IFRS
Résultat de l'exercice des sociétés intégrées	(8 075)	(851)	(13)	(8 939)
Elimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité				
- Amortissements, dépréciations et provisions	2 186	835		3 022
- Moins-values de cession d'immobilisations incorp. & corp.	(227)			(227)
- Autres		16		16
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	(601)		114	(487)
Flux de trésorerie liée à l'activité	(6 717)	0	102	(6 615)
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(273)			(273)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	(137)			(137)
Variation de trésorerie	(7 127)	0	102	(7 025)
Trésorerie de clôture *	7 089		102	7 191
Trésorerie d'ouverture *	14 237			14 237
Incidences des variations de cours des devises	21			21
Variation de la trésorerie	(7 127)	0	102	(7 025)

* le rapprochement entre les postes du bilan et la trésorerie du tableau de flux a été expliqué au paragraphe 20.3.1.4.

La norme IAS 39 concerne les autres actifs non courants pour l'actualisation de la créance d'impôt sur le résultat pour le report en arrière des déficits d'Egide SA à hauteur de - 114 KE et la plus-value latente sur les Sicav nanties chez Egide SA à hauteur de 63 KE. L'impact sur le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie représente également les plus-values latentes sur les Sicav d'Egide SA à hauteur de 38 KE.

20.3.1.5.6 Informations complémentaires sur le bilan et le compte de résultat

20.3.1.5.6.1 Estimations et jugements comptables déterminants

Le Groupe procède à des estimations et retient des hypothèses concernant l'activité future. Les estimations comptables qui en découlent sont, par définition, rarement équivalentes aux résultats effectifs se révélant ultérieurement.

Les hypothèses et estimations risquant de façon importante d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante concernent premièrement le test de dépréciation portant sur les immobilisations incorporelles et corporelles que le Groupe réalise chaque année. En effet, conformément à la méthode comptable définie au paragraphe 20.3.1.5.4.6, les montants recouvrables des unités génératrices de trésorerie sont déterminés à partir des calculs de valeur d'utilité.



Ces calculs nécessitent de recourir à des estimations. Une augmentation et une diminution d'un point du taux d'actualisation porteraient la dépréciation respectivement à 3.8 ME et à 2.8 ME. Une augmentation et une diminution de deux points du taux de croissance des cashs flows opérationnels sur les années où ils sont extrapolés n'auraient pas d'impact sur la dépréciation.

Deuxièmement, le Groupe détermine les durées d'utilité de ses immobilisations corporelles estimées et les dotations aux amortissements qui en découlent. Concernant les équipements de production céramique, cette estimation est basée sur des cycles de vie projetés des produits. Elle pourrait être sujette à modification du fait de la variation de la durée de ces cycles.

20.3.1.5.6.2 Gestion du risque financier

20.3.1.5.6.2.1 Risque de change

Egide réalise ses ventes majoritairement à l'exportation (75 %), l'Amérique du nord représentant 45 % du total des ventes du groupe. La parité défavorable du dollar face à l'euro en 2005 a donc eu pour effet de réduire le chiffre d'affaires du groupe. Cependant, 33 % de ce chiffre d'affaires libellé en dollars est réalisé par la filiale américaine Egide USA, dont l'ensemble des coûts est également en dollars. Par ailleurs, la majeure partie du chiffre d'affaires européen est libellé en euros. Le risque de change est donc limité à la part des ventes libellées en dollars et réalisée par la société française Egide SA, soit 12 % du chiffre d'affaires de l'exercice 2005. Aucune couverture particulière n'a été mise en place pour limiter ce risque.

Une partie des recettes en dollars américains reçues par Egide SA est utilisée pour des achats de composants aux Etats-Unis. En 2005, les encaissements en dollars ont cependant excédé les décaissements. Le risque se situe donc au niveau de la trésorerie en dollars que possède Egide SA (solde d'environ 243 KUSD au 31 décembre 2005), pour laquelle aucune couverture spécifique n'a été mise en place.

En ce qui concerne la filiale américaine, l'ensemble des achats et des ventes est effectué en dollars. En cas d'excédent notable de trésorerie, et si la parité est intéressante, le surplus peut être converti en euros de manière à contrebalancer le risque évoqué dans le paragraphe précédent. A la clôture de l'exercice, le risque de change sera donc limité pour le groupe au résultat de l'exercice d'Egide USA ainsi qu'à sa trésorerie libellée en dollars.

Un schéma de travail à façon a été mis en place entre Egide et Egima : les recettes d'exportation de produits fabriqués au Maroc sont facturées par Egide ; il n'y a pas d'exposition au taux de change (en dirhams). La structure de financement mise en place au Maroc est telle que l'impact d'une variation de taux de change euro contre dirham serait ainsi réduit. En effet, les investissements réalisés en 2001 et 2002 ont été financés pour environ 50 % sur fonds propres et pour environ 50 % sur prêts moyen/long terme en monnaie locale. En cas de dévaluation du dirham, la perte comptable sur la valeur des actifs libellés en dirhams serait partiellement compensée par une diminution de la valeur de la dette également libellée en dirhams.

Le chiffre d'affaires réalisé par la filiale anglaise Egide UK est libellé en livres sterling pour 51 %. Il ne représente cependant que 3,3 % du chiffre d'affaires du groupe et le risque de change sera limité au résultat de l'exercice.

20.3.1.5.6.2.2 Risque de taux

Pour financer les investissements réalisés au Maroc dans sa filiale Egima d'une part, et limiter les risques de change suite à une éventuelle dévaluation du dirham d'autre part, Egide a décidé de contracter deux emprunts auprès d'une banque locale. Le montant de l'emprunt moyen terme est de 14 600 KMAD, remboursable sur une période de 7 ans (dont 1 an de franchise en capital) et supportant un taux d'intérêt fixe de 8 % ; l'emprunt à long terme est de 12 700 KMAD, débloqué partiellement à hauteur de 10 678 KMAD, remboursable sur une durée de 12 ans (dont 1 an de franchise en capital) et supportant un taux d'intérêt fixe de 8.75 %. Ces deux emprunts ont été débloqués en début d'année 2003 ; ils n'incluent pas de clause de remboursement anticipé du fait de l'application de clause de « défaut ».

Par ailleurs, le bâtiment dans lequel est installé le siège social d'Egide SA est financé en crédit-bail dont les redevances sont basées sur l'Euribor 3 mois.

Compte tenu du faible niveau d'endettement du groupe Egide (environ 14 % des capitaux propres consolidés) et du faible impact potentiel des variations de taux sur le compte de résultat consolidé lié à la nature des taux, le Groupe n'a pas mis en place de mesures spécifiques pour suivre et gérer les risques de taux.

20.3.1.5.6.3 Immobilisations

La variation des valeurs brutes des immobilisations s'analyse comme suit :

Rubriques	Valeur brute au 31/12/2004	Variation de change	Valeur brute au 31/12/2004 au cours du 31/12/2005	Acquisitions, créations, virements	Cessions, virements, mises hors service	Entrée de périmètre	Valeur brute au 31/12/2005
Immobilisations incorporelles							
Autres immob. incorporelles	345	(3)	342	5			347
	345	(3)	342	5			347
Immobilisations corporelles							
Terrains & agenct	822	72	894				894
Constructions	3 542	122	3 664	50			3 714
Install. techn. et outillage indust.	17 186	630	17 816	296	280		17 832
Autres immob. corporelles	2 104	70	2 174	35	3		2 206
Immob. Corporelles encours	454	(99)	355	77	41		391
Avances et acomptes	24		24				24
	24 132	795	24 927	458	324		25 061
Immobilisations financières							
Prêts et autres immob. financières	7	(1)	6	3			9
	7	(1)	6	3			9
Total	24 484	792	25 276	466	324		25 417

Les immobilisations incorporelles apparaissant à l'actif du bilan du Groupe au 31 décembre 2005 ont été acquises. Il s'agit de brevets, licences et logiciels.

La norme IAS 17 - Contrats de location financement conduit à enregistrer à l'actif les valeurs concernant le crédit-bail sur l'usine de Trappes dans les postes Terrain pour 191 KE et Constructions pour 778 KE. La valeur nette comptable de ce crédit-bail au 31 décembre 2005 est de 780 KE.

La variation des amortissements et dépréciations s'analyse comme suit :

Rubriques	Amortiss & dépr. au 31/12/2004	Variation de change	Amortiss & dépr. au 31/12/2004 au cours du 31/12/2005	Dotations aux amortiss. & dépréciations	Reprises	Entrée de périmètre	Amortiss & dépr. au 31/12/2005
Immobilisations incorporelles							
Autres immob. incorporelles	341	(3)	338	2			340
	341	(3)	338	2			340
Immobilisations corporelles							
Terrains & agenct	174	5	179	13	54		138
Constructions	802	22	824	200	69		954
Install. techn. et outillage indust.	10 621	482	11 103	3 649	398		14 355
Autres immob. corporelles	1 635	48	1 683	342	6		2 018
Immob. Corporelles encours	393	(96)	297				297
Avances et acomptes							
	13 625	461	14 085	4 204	528		17 762
Total	13 966	458	14 423	4 206	528		18 102



La valeur des amortissements cumulés des immobilisations mises au rebut ou cédées au cours de l'exercice s'élève à 252 KE.

Les dotations et reprises d'amortissements et dépréciations apparaissent sur la ligne amortissement et dépréciation des immobilisations du résultat opérationnel.

Conformément à IAS 36, la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie (UGT) a été déterminée sur la base des calculs de la valeur d'utilité en relation avec la durée d'utilité résiduelle estimée des immobilisations concernées. Ces calculs sont effectués à partir de la projection de flux de trésorerie basés sur les budgets financiers à 3 ans approuvés par la Direction. Au-delà de la période de 3 ans, les cashs flows opérationnels sont extrapolés à partir des taux de croissance estimés de l'activité. Le taux d'actualisation, tenant compte notamment de facteurs de risque propres au secteur d'activité du Groupe et au Groupe, est de 12,30 %.

L'application de la norme IAS 36 a conduit à enregistrer une dépréciation de 3 272 KE au 31 décembre 2005 compte tenu du niveau actuel de sous activité des usines du groupe et des hypothèses d'activité future retenues. Cette dépréciation avait été estimée à 1 259 KE au 31 décembre 2004. En effet, la vision stratégique actuelle ne comprend plus de ventes liées au projet d'installation d'une salle blanche «céramique» aux Etats Unis (projet repoussé) et ne suppose une reprise forte du secteur télécoms qu'en fin de l'année 2007 (au lieu de fin 2006).

20.3.1.5.6.4 Autres actifs non courants

Les actifs désignés dans cette rubrique sont les suivants :

	Valeur nette au 31/12/2005	Valeur nette au 31/12/2004
Créance d'impôt sur le résultat pour le report en arrière des déficits d'Egide SA	1 814	1 800
Crédit d'impôt recherche d'Egide SA	77	41
Sicav nanties par Egide SA en garantie d'un emprunt souscrit par Egima au Maroc	1 117	1 541
Total	3 008	3 382

20.3.1.5.6.5 Stocks et encours

Rubriques	Valeur brute au 31/12/2004	Valeur brute au 31/12/05	Dépréc. au 31/12/04	Variation de change	Dépréc au 31/12/04 au cours du 31/12/05	Dotations	Reprises	Dépréc. au 31/12/05
Mat. premières & approv.	8 426	8 525	5 441*	131	5 572	377	382	5 567
Encours	1 110	1 152	51	1	52	10	56	6
Produits finis	2 010	1 905	1 324		1 324	116	45	1 395
Marchandises	85	65	58	(1)	57	2	2	57
Total	11 631	11 647	6 874	131	7 005	505	485	7 025

* Le reclassement, conformément à la norme IAS 16, d'une dépréciation de 36 KE en dépréciation d'immobilisations en cours fait passer le montant total de la dépréciation sur matières premières et approvisionnements de 5 477 KE à 5 441 KE.

Il a été appliqué au stock de kovar, matière première qui présente une possibilité d'écoulement par revente ou transformation en structures, un taux de dépréciation limité à 75 %, quelle que soit l'année d'origine de ce stock.

20.3.1.5.6.6 Créances clients et autres débiteurs

Les postes inclus dans la rubrique Clients et autres débiteurs sont les suivants :

Rubriques	Solde au 31/12/2005	Solde au 31/12/2004
Avances et acomptes sur commandes	55	69
Créances clients et comptes rattachés	5 222	4 239
Personnel et comptes rattachés	6	0
Taxe sur la valeur ajoutée	587	645
Débiteurs divers	135	361
Total	6 005	5 314

Le montant des effets et virements à recevoir inclus dans les créances clients est de 819 KE au 31 décembre 2005 et 370 KE au 31 décembre 2004.

Les créances clients douteuses sont le seul poste de cette rubrique qui est déprécié et dont la dépréciation a varié comme suit :

Rubriques	Valeur brute au 31/12/2004	Valeur brute au 31/12/05	Dépréc. au 31/12/04	Variation de change	Dépréc au 31/12/04 au cours du 31/12/05	Dotations	Reprises	Dépréc. au 31/12/05
Créances clients	4 456	5 389	217	15	232	10	75	167

Les créances à échéance supérieure à un an sont présentées dans la rubrique «Autres actifs non courants» (cf §20.3.1.5.6.4.).

20.3.1.5.6.7 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les OPCVM ont une valeur nette comptable de 705 KE. Les OPCVM sont réalisés au fur et à mesure des besoins de l'exploitation. En conformité avec la définition d'équivalents de trésorerie précisée par IAS 7, ces OPCVM sont considérées comme des placements à court terme, aisément convertibles en un montant connu de liquidités et non soumis à des risques significatifs de variation de valeur.

Dans le cadre d'un contrat de tenue de marché du titre « Egide », un compte de contrepartie a été ouvert dans les livres de la banque Crédit du Nord – Gilbert Dupont, teneur de marché d'Egide SA. La part du solde de ce compte revenant à Egide SA (titres et liquidités) s'élève à 157 KE à la clôture de l'exercice. Il en résulte une plus-value latente de 7 KE qui a été enregistrée en produits financiers.

Au 31 décembre 2005, la trésorerie en dollars du groupe est de 243 KUSD chez Egide SA, 50 KUSD chez Egide USA Inc., et 14 KUSD chez Egide USA LLC. Les disponibilités en euros sont de 173 KE chez Egide SA. Les autres disponibilités en devises sont 524 KMAD chez Egima et 53 KGBP chez Egide UK Ltd.

20.3.1.5.6.8 Autres actifs courants

Cette catégorie concerne les charges constatées d'avance qui se décomposent comme suit :

	31/12/2005	31/12/2004
Achats de matières et consommables divers	4	5
Loyers	59	53
Assurances	65	115
Divers	9	75
Total	137	248

20.3.1.5.6.9 Informations sur le capital apporté

Suite à la levée de stocks options au cours de l'exercice 2005, le capital a été augmenté de 4 942 actions de 10 euros de valeur nominale, soit 49 KE. Le capital apporté s'élève donc au 31 décembre 2005 à 9 983 KE, soit 998 256 actions de 10 euros de valeur nominale.

20.3.1.5.6.9.1 Plans d'options de souscription d'actions

L'assemblée générale du 8 juin 2004 d'Egide SA a autorisé le conseil d'administration à consentir au bénéfice de ses dirigeants et de certains membres du personnel salarié de la société ou de ses filiales détenues directement ou indirectement, pendant un délai qui expirera le 8 août 2007, des options donnant droit à la souscription d'actions à émettre à titre d'augmentation de son capital. Le nombre total des options consenties et non encore levées ne pourra donner droit à souscrire à plus de 5 % des actions composant le capital social. Les options ainsi attribuées ne peuvent être levées avant un délai de deux ans à compter de la date à laquelle elles sont devenues exerçables, ni cédées avant un délai de deux ans à partir de cette date. Conformément aux règles fiscales en vigueur, les quatre ans d'indisponibilité de ces actions exonèrent Egide SA de charges sociales lors des levées de stocks options.

Concernant les attributions de stocks options au personnel de la filiale américaine Egide USA Inc, le délai d'indisponibilité, pour 50 % d'entre elles, est ramené à un an à compter de la date à laquelle les options peuvent être exercées.

Au cours de l'exercice 2005, le conseil d'administration n'a pas utilisé cette autorisation.

4 942 options ont été levées en 2005. 2 527 options seront à annuler lors de la prochaine assemblée générale mixte car les salariés bénéficiaires ont quitté la société en 2005.

La situation des divers plans est la suivante :

Numéro du plan	Plan 1	Plan 1 bis	Plan 3	Plan 3 bis	Plan 3 ter	Plan 4	Plan 4 bis	Total
Assemblée générale du Conseil du	29/01/1999 29/01/1999	29/01/1999 02/03/2000	29/06/2001 26/06/2002	29/06/2001 28/04/2003	29/06/2001 27/10/2003	08/06/2004 26/04/2005	08/06/2004 31/10/2005	
Nombre d'actions attribuées dont au mandataire social dont aux 10 premiers salariés	30 419 1 861 13 026	2 330 0 2 330	11 300 0 9 500	1 398 0 1 398	600 0 600	20 000 20 000 0	1 200 0 1 200	67 247 21 861 28 054
Date de départ d'exercice Date de fin d'exercice	11/06/2001 28/01/2006	02/03/2002 01/03/2007	26/06/2004 25/06/2009	28/04/2005 27/04/2010	27/10/2005 26/10/2010	26/04/2007 25/04/2012	31/10/2007 30/10/2012	
Modalités d'exercice	Levée maximum par ¼ tous les 30 jours de bourse avec un minimum de 100 actions (n° 1 et 1bis), 20 actions (n° 3, 3bis et 3ter), 500 actions (n° 4) ou 50 actions (n° 4bis) Salariés Egide SA et Egide UK Cession : blocage 2 ans (3 ans pour les plans 1 et 1 bis) à compter de la date d'exercice Salariés filiale Egide USA Cession : blocage 1 an pour la totalité + 1 an pour la moitié à compter de la date d'exercice							
Prix de souscription	14,96 €	81,68 €	46,86 €	15,54 €	40,04 €	30,88 €	31,07 €	
Nombre d'options souscrites Nombre d'options perdues Nombre restant à lever	17 327 10 592 2 500	0 1 864 466	0 3 700 7 600	0 0 1 398	0 0 600	0 0 20 000	0 0 1 200	17 327 16 156 33 764

Pour information, le cours moyen de l'action Egide SA au cours de l'exercice 2005 a été de 29,35 euros, et le cours de clôture au 31 décembre 2005 est de 27,13 euros.

L'assemblée générale ayant fixé le nombre total des options consenties et non encore levées à 5 % maximum des actions composant le capital social, il reste un solde attribuable de 16 149 options.

Les options d'achat d'actions accordées aux salariés sont évaluées à leur juste valeur à la date d'attribution. La juste valeur des options est déterminée en utilisant le modèle de valorisation Black & Scholes, sur la base d'hypothèses déterminées par la Direction.

Elle est constatée dans le compte de résultat sur la période d'acquisition des droits d'exercice par les salariés avec pour contrepartie une augmentation équivalente des capitaux propres. Les charges constatées au titre d'options devenues caduques avant de pouvoir être exercées sont reprises dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle la caducité est constatée.

La charge relative à l'exercice 2005 est de 57 KE.

20.3.1.5.6.9.2 Autorisations d'augmentation de capital

L'assemblée générale mixte du 23 juin 2005 a autorisé le conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission d'actions, de bons de souscription et plus généralement de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la société, pour un montant nominal maximum de 10 000 KE. Cette émission est autorisée avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, pour une durée de 26 mois à compter de l'Assemblée du 23 juin 2005. Cette autorisation n'a pas été utilisée au cours de l'exercice 2005.

20.3.1.5.6.9.3 Actions propres

Depuis la clôture du 31 décembre 2003, la société détenait 18 396 actions propres, acquises dans le cadre d'un programme de rachat d'actions propres ayant reçu le visa AMF n° 03-502.

Au cours de l'exercice 2005, aucune action propre n'a été achetée. Conformément aux dispositions du règlement général de l'AMF, le conseil d'administration avait décidé que ces actions seraient cédées sur le marché au cours de l'exercice 2005 par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante. En conséquence, 1 516 actions ont été transférées au compte de tenue de marché, et le solde des actions propres, soit 16 880 actions, a été vendu. La plus-value résultant de ces ventes a atteint 135 KE au cours de l'exercice 2005.

20.3.1.5.6.10 Provisions

Rubriques	Au 31/12/04	Var. de change et ajustements	Au 31/12/04 au cours du 31/12/05	Dotat.	Repr.(prov. utilisée)	Repr. (prov. non utilisée)	Entrée de périmètre et autres movts	Au 31/12/05
Provisions non courantes								
Provisions pour avantages au personnel	173		173	69				242
Divers	15	2	17					17
Provisions courantes								
Litiges sociaux	21		21					21
Total	209	2	211	69				280
Dot. / rep. d'exploitation				69				
Dot. / rep. financières								

La distinction entre provision courante ou non courante est déterminée par l'échéance prévisible de l'obligation du Groupe à l'égard du tiers concerné, qui se situe dans les douze mois qui suivent la fin de l'exercice pour la partie courante.



20.3.1.5.6.11 Etat des dettes

Rubriques	Solde au 31/12/2005	Dont à 1 an au plus	Dont à plus d'1 an et moins de 5 ans	Dont à plus de 5 ans	
Dettes financières à plus d'un an					
Emprunts et dettes auprès des établiss. de crédit	1 621		1 124	497	a
Emprunts et dettes divers (crédit-bail)	431		364	67	b
Dettes financières à moins d'un an					
Emprunts et dettes auprès des établiss. de crédit	287	287			c
Emprunts et dettes divers (crédit-bail)	101	101			d
Fournisseurs et autres crédateurs					
Avances et acomptes reçus sur commandes	17	17			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 732	3 732			
Personnel et comptes rattachés	974	974			
Taxe sur la valeur ajoutée	26	26			
Autres impôts et taxes	127	127			
Créditeurs divers	557	557			
Dettes sur immobilisations	155	155			
Total	8 028	5 976	1 488	564	

(a) 8 818 KMAD (806 KEUR) à 8 % taux fixe sur 6 ans et 8 927 KMAD (816 KEUR) à 8,75 % taux fixe sur 11 ans

(b) dont 390 KEUR à un taux variable basé sur Euribor 3 mois

(c) dont 2 260 KMAD (206 KEUR) à 8 % taux fixe sur 6 ans et 689 KMAD (63 KEUR) à 8,75 % taux fixe sur 11 ans

(d) dont 81 KEUR à un taux variable basé sur Euribor 3 mois

Au 31 décembre 2005, le montant des factures non parvenues inclus dans le poste Dettes fournisseurs et comptes rattachés est de 843 KE, et le montant des charges à payer inclus dans le poste Personnel et comptes rattachés est de 512 KE.

20.3.1.5.6.12 Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

Rapprochement entre l'impôt théorique et l'impôt comptabilisé :

	31/12/05
Résultat de l'exercice des entreprises intégrées	(7 942)
Réintégration de la charge d'impôt sur le résultat	(21)
	(7 963)
Charge d'impôt théorique au taux en vigueur au 31 décembre 2005	0
Charge d'impôt réelle payée par Egide SA	(21)
Charge d'impôt comptabilisée	(21)

L'impôt différé correspondant aux déficits reportables d'Egide SA et Egide USA Inc. n'a pas été porté à l'actif au regard de la probabilité de récupération dans un avenir prévisible.

20.3.1.5.6.13 Information sectorielle

20.3.1.5.6.13.1 Secteur primaire

Le premier niveau d'information sectorielle choisi par le Groupe est la ventilation géographique correspondant à la localisation des actifs. Les sociétés Egide SA et Egima ont été regroupées parce qu'Egima est un sous-traitant pour Egide SA qui est son unique client.



	Au 31/12/2005				Au 31/12/2004			
	Egide SA et Egima	Egide USA Inc	Egide UK	Total	Egide SA et Egima	Egide USA Inc	Egide UK	Total
Chiffre d'affaires	13 354	7 081	1 265	21 700	11 598	6 259	1 458	19 315
Résultat opérationnel	(6 490)	(1 049)	(635)	(8 174)	(6 357)	(2 563)	(382)	(9 302)
Actifs immobilisés nets	4 917	2 213	184	7 315	8 277	1 987	253	10 517
Dépenses d'investiss. de l'exercice	371	89	6	466	820	106	44	970
Dépréciation d'actifs immobilisés / IAS 36	2 871	386	15	3 272	598	661		1 259
Dettes financières à plus d'un an	2 012	41		2 052	2 318	16	5	2 340
Dettes financières à moins d'un an	367	15	5	387	342	6	17	365

20.3.1.5.6.13.2 Secteur secondaire

Les actifs de production (hormis les équipements de fabrication de la céramique chez Egide SA) étant communs à tous les produits, quels que soient leur technologie (verre-métal et céramique) et leur secteur d'application (défense-spatial, télécoms et industrie), il est donc impossible de ventiler le résultat opérationnel et les actifs par secteur d'activité et donc de fournir ces informations. Les informations du secteur secondaire sont réduites au chiffre d'affaires réparti par secteur d'application des produits vendus.

	31/12/2005	31/12/2004
Défense-spatial	8 669	7 283
Industrie	6 621	4 162
Télécoms	6 410	7 870
Total	21 700	19 315

20.3.1.5.6.14 Résultat financier

Les produits de trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent essentiellement le résultat sur cessions de VMP réalisées par Egide SA. Le coût de l'endettement financier brut représente les charges d'intérêts sur les emprunts apparaissant au bilan.

Le détail des autres produits et charges financiers est le suivant :

	31/12/2005	31/12/2004
Produits de change	149	15
Bonus sur cession d'actions propres Egide SA	135	0
Actualisation de la créance de carry back d'Egide SA	55	(114)
Produits et charges divers	18	(49)
Plus ou moins values latentes sur VMP d'Egide SA	(29)	102
Total	328	(46)

20.3.1.5.6.15 Résultat par action

Le résultat par action, dilué ou non, prend en compte le «Résultat de l'exercice - part du groupe» tel qu'il ressort du compte de résultat consolidé.

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat précité par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. La date de prise en compte des émissions d'actions consécutives à des augmentations de capital en numéraire est la date de disponibilité des fonds. Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions.

Le résultat dilué par action est obtenu en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires, en utilisant la méthode dite du rachat d'actions. Les options de souscription d'actions sont prises en considération dans le calcul du nombre d'actions théoriques supplémentaires uniquement lorsque leur prix d'exercice est inférieur au cours de l'action sur le marché à la date du calcul.



Le tableau suivant présente le nombre d'actions pris en compte :

Date de prise en compte	Nombre d'actions	Au 31/12/2005		Au 31/12/2004	
		Prorata présence	Nombre pondéré	Prorata présence	Nombre pondéré
31/12/1999	643 598	1	643 598	1	643 598
03/04/2000	400	1	400	1	400
05/07/2000	91 999	1	91 999	1	91 999
22/12/2000	245 332	1	245 332	1	245 332
31/12/2001	3 458	1	3 458	1	3 458
31/12/2003	1 428	1	1 428	1	1 428
31/12/2004	7 099	1	7 099	1	7 099
31/12/2005	4 942	1	4 942		
Actions ordinaires			998 256		993 314
Nombre d'actions théoriques supplémentaires			1 719		4 264
Impact des instruments dilutifs			999 975		997 578

20.3.1.5.6.16 Transactions avec les parties liées

La rémunération brute versée au Président du Conseil d'Administration s'est élevée à 126 KE en 2005. Il n'a pas été versé de rémunération au titre des fonctions de dirigeant d'Egide USA LLC, Egide USA Inc. et Egima.

Il a été versé 10 KE de jetons de présence aux autres membres du conseil d'administration (montant brut) au titre de l'exercice 2005.

20.3.1.5.6.17 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan peuvent être résumés dans le tableau suivant :

	31/12/2005	31/12/2004
Engagements donnés		
Nantissements	1 117	1 477
Cautions données	879	915
Autres engagements donnés	325	325
Total	2 321	2 717

Engagements donnés :

En faveur des sociétés liées :

- Egide SA a remis en gage des SICAV :

- au Crédit Lyonnais jusqu'au 12 février 2010, pour un montant de 1 420 KE, afin de garantir l'emprunt à moyen terme accordé à Egima ; le montant de ce gage est réduit chaque trimestre à hauteur du solde de l'emprunt restant à rembourser. Cette opération permet de libérer une SICAV nantie quand la réduction du gage est au moins égale à la valeur unitaire d'une SICAV support. Au 31 décembre 2005, le solde du gage est de 1 058 KE pour un solde d'emprunt de 1 012 KE. Les échéances relatives au solde de cet emprunt sont de 206 KE à moins d'un an et de 806 KE de plus d'un an et moins de cinq ans ;

- au Crédit du Nord, pour un montant de 57 KE, afin de garantir la caution bancaire dans le cadre des cessions d'admissions temporaires accordée à Egima. La garantie est valable jusqu'à mainlevée de cette caution. La valeur actualisée des SICAV nanties au 31 décembre 2005 est de 59 KE.

Ces équivalents de trésorerie nantis ont été affectés au poste «Autres actifs non courants».

- Egide SA s'est portée caution à première demande en faveur du Crédit du Maroc afin de garantir l'emprunt à long terme accordé par cette banque à Egima, jusqu'au remboursement complet de ce prêt le 21 mars 2015, pour un montant de 879 KE. Les échéances

relatives à cet emprunt sont de 63 KE à moins d'un an, de 319 KE à plus d'un an et à moins de cinq ans et de 497 KE à plus de cinq ans.

En faveur de tiers divers :

- Par arrêté de la Préfecture du Vaucluse du 17 mai 2005, la société Egide SA est autorisée à exploiter l'établissement de Bollène, après enquête publique, sous condition d'effectuer certains travaux de mise en conformité. Egide SA a pris l'engagement d'effectuer ces travaux. A cet effet, la société a acquis un terrain adjacent, pour environ 29 KE, où une station de stockage des effluents, avant enlèvement pour traitement par un prestataire, est en cours de réalisation, pour un budget d'environ 325 KE.
- En garantie d'un contrat de crédit bail portant sur les locaux et terrain de Trappes, la société a remis en gage et nantissement à la société Lorbail l'ensemble des éléments incorporels objets de ce contrat.

Engagements reçus :

Aucun

20.3.1.5.6.18 Ventilation de l'effectif moyen

	31/12/2005	31/12/2004
Cadres et assimilés	45	47
Agents de maîtrise et techniciens	37	34
Employés	12	18
Ouvriers	233	202
Total	327	301

20.3.1.5.7 Evénements postérieurs à la clôture

En date du 13 mars 2006, une assemblée générale extraordinaire d'Egide SA s'est réunie afin de déléguer au conseil d'administration la compétence de décider d'augmenter le capital de la société par émission de valeurs mobilières donnant accès au capital sous la forme d'obligations convertibles en actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, sans appel public à l'épargne. Cette délégation n'a pas été utilisée à la date du présent document.

20.3.1.6 Exposé sur l'activité

20.3.1.6.1 Activité d'Egide SA (France)

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 13,72 millions d'euros en 2005 contre 11,96 millions d'euros en 2004, soit une hausse de 15 %.

Le secteur d'activité de défense et du spatial a connu une très forte croissance de 61 %, avec un chiffre d'affaires de 4,38 millions d'euros en 2005 contre 2,72 millions en 2004. Cette hausse s'explique notamment par une bonne année de l'industrie du spatial.

Le chiffre d'affaires réalisé dans le domaine des télécommunications a par contre baissé, passant de 6,69 millions d'euros à 4,81 millions d'euros, soit une chute de 28 % constatant l'absence de reprise du secteur.

Les marchés industriels ont généré un chiffre d'affaires de 4,16 millions d'euros en 2005, notamment grâce aux embases de relais fabriqués dans la filiale marocaine Egima et aux produits pour application infrarouge civile. Cela représente une progression de plus de 90 % par rapport à l'exercice précédent, dont la part industrielle ne représentait que 2,19 millions d'euros de chiffre d'affaires.

Les facturations intra groupe sont restées stables d'un exercice à l'autre, à 0,37 million d'euros.

La technologie verre-métal, avec 8,05 millions de ventes, représente 59 % du chiffre d'affaires en 2005 contre 48 % en 2004. Cette progression est due aux ventes réalisées dans le secteur spatial, qui utilise plutôt des boîtiers verre-métal. Au contraire, la technologie céramique est en légère baisse (7 %), avec un chiffre d'affaires de 5,27 millions d'euros en 2005 contre 5,68 millions en 2004. Cette variation est principalement expliquée par la baisse des ventes dans le secteur télécoms, fort utilisateur de composants céramique.



Enfin, la société a facturé 0,05 million d'euros au titre d'études financées, ce qui représente moins de 0,5 % du chiffre d'affaires en 2005 (contre 0,14 million d'euros soit 1 % en 2004).

Egide SA reste toujours une entreprise exportatrice avec 59 % de son chiffre d'affaires 2005 (hors groupe) réalisé hors de France (contre 67 % en 2004). L'Europe représente 30 % et l'Amérique du nord 21 % du chiffre d'affaires de l'exercice. Il convient de noter la part du chiffre d'affaires réalisé en dehors de ces pays, qui atteint 8 % en 2005 notamment grâce aux ventes télécoms en Asie.

20.3.1.6.2 Activité d'Egide USA

Egide USA a réalisé un chiffre d'affaires de 7,17 millions d'euros en 2005, dont 0,10 million d'euros de facturation intergroupe, contre 6,36 millions d'euros en 2004. Cela représente une hausse de 13 % d'un exercice à l'autre (chiffre d'affaires hors groupe).

L'activité défense et spatial a représenté 61 % du chiffre d'affaires 2005, contre 73 % en 2004, avec respectivement 4,29 et 4,56 millions d'euros. Le secteur industriel a été en croissance avec un chiffre d'affaires en 2005 de 2,02 million d'euros contre 1,52 million d'euros en 2004, représentant ainsi 28 % du chiffre d'affaires en 2005 contre 24 % en 2004. Le secteur télécommunications a représenté 11 % du chiffre d'affaires de l'exercice, en progression grâce à une commande en provenance d'un client européen.

Les produits vendus font appel uniquement à la technologie verre métal. Le marché nord américain représente toujours le principal débouché de la filiale américaine, où 89 % de son chiffre d'affaires 2005 est réalisé. Les 11 % restants représentent la part télécoms à destination de l'Europe.

20.3.1.6.3 Activité d'Egima

Il est rappelé qu'Egima a pour unique client Egide SA, qui lui confie en sous-traitance la production d'une partie de ses commandes. Egima n'achète ni les composants ni l'or, qui sont fournis par Egide SA. A ce titre, la filiale marocaine ne réalise pas de chiffre d'affaires autre que celui intragroupe (environ 0,68 million d'euros au titre de l'exercice 2005 contre 0,38 en 2004).

Les marchés de destination sont principalement des applications industrielles en verre métal dans le domaine de l'aéronautique et quelques produits télécoms en verre et céramique métal.

20.3.1.6.4 Activité d'Egide UK

Créée en juin 2002, cette filiale a pour activité la fabrication et la vente de composants moulés en métal et en plastique. L'exercice 2005 a généré un chiffre d'affaires de 1,41 million d'euros, dont 0,14 million d'euros réalisés avec le groupe. Cette baisse de 13 % par rapport à l'exercice 2004, qui affichait un chiffre d'affaires hors groupe de 1,46 million d'euros, provient principalement de la mauvaise tenue des marchés télécoms.

Ce chiffre d'affaires a été réalisé dans le domaine des télécommunications (65 %) et les secteurs industriel et médical (35 %). La technologie plastique a représenté 25 % du chiffre d'affaires, les 75 % restant concernant le moulage de métal. 50 % du chiffre d'affaires est réalisé en Europe et 50 % en Amérique du Nord. Ces pourcentages restent relativement comparables à l'exercice 2004.

20.3.2 Eléments sociaux

20.3.2.1 Bilan

ACTIF en euros	Valeurs brutes au 31/12/2005	Amortiss. et dépréciations	Valeurs nettes au 31/12/2005	Valeurs nettes au 31/12/2004	Valeurs nettes au 31/12/2004 pro forma (1)
Immobilisations incorporelles	493 974	487 054	6 920	4 125	4 125
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, licences	341 525	334 605	6 920	4 125	4 125
Fonds commercial	152 449	152 449	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles	13 067 306	10 317 645	2 749 661	3 763 271	4 704 503
Terrains	160 680	22 497	138 183	141 400	141 400
Constructions	447 799	224 306	223 492	223 297	223 297
Install. techniques mat. & out. industriels	10 491 523	8 502 745	1 988 778	3 031 119	3 941 766
Autres immobilisations corporelles	1 569 543	1 271 393	298 151	302 311	332 896
Immobilisations corporelles en cours	373 761	296 704	77 057	41 144	41 144
Avances & acomptes	24 000		24 000	24 000	24 000
Immobilisations financières	80 647 080	76 959 300	3 687 780	5 282 406	5 282 406
Participations	75 103 857	72 176 944	2 926 913	3 934 734	3 934 734
Créances rattachées à des participations	5 541 915	4 782 356	759 559	1 067 752	1 067 752
Autres immobilisations financières	1 308		1 308	279 919	279 919
ACTIF IMMOBILISE	94 208 360	87 763 999	6 444 361	9 049 802	9 991 034
Stocks et encours	9 113 600	5 980 135	3 133 465	3 516 920	3 516 920
Mat. premières & approvisionnements	6 788 080	4 530 617	2 257 463	2 300 885	2 300 885
En cours de production de biens	557 896	929	556 967	692 244	692 244
En cours de production de services					
Produits intermédiaires & finis	1 702 884	1 391 273	311 611	496 418	496 418
Marchandises	64 740	57 316	7 424	27 373	27 373
Créances	4 185 332	328 951	3 856 381	3 432 515	3 432 515
Av. & acomptes versés sur commandes	52 922		52 922	68 443	68 443
Clients et comptes rattachés	4 132 410	328 951	3 803 459	3 364 073	3 364 073
Capital souscrit - appelé non versé					
Autres créances	2 244 817		2 244 817	2 532 186	2 532 186
Disponibilités	2 148 941		2 148 941	6 132 147	6 132 147
Valeurs mobilières de placement	1 749 464		1 749 464	5 530 382	5 530 382
Disponibilités	399 477		399 477	601 765	601 765
Charges constatées d'avance	53 542		53 542	58 515	58 515
ACTIF CIRCULANT	17 746 231	6 309 086	11 437 146	15 672 283	15 672 283
Charges à répartir sur plusieurs exercices				354 771	
Ecart de conversion actif	89 593		89 593	151 432	151 432
TOTAL GENERAL	112 044 185	94 073 085	17 971 100	25 228 288	25 814 749

(1) Changement de méthode lié à l'application de nouveaux règlements (cf § 20.3.2.4.3.16)



PASSIF en euros	Valeurs nettes au 31/12/2005	Valeurs nettes au 31/12/2004	Valeurs nettes au 31/12/2004 pro forma (1)
Situation nette	13 515 642	20 364 005	20 950 466
Capital	9 982 560	9 933 140	9 933 140
Primes d'émission, de fusion	10 053 029	19 123 431	19 123 431
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	402 348	402 348	402 348
Rés. statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	586 461		40 965
Résultat de l'exercice	(7 508 756)	(9 094 913)	(8 549 417)
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
CAPITAUX PROPRES	13 515 642	20 364 005	20 950 466
Avances conditionnées	63 900	63 900	63 900
AUTRES FONDS PROPRES	63 900	63 900	63 900
Provisions pour risques	110 633	172 472	172 472
Provisions pour charges	299 068	172 611	172 611
PROVISIONS	409 701	345 083	345 083
Dettes financières			
Emprunts & dettes auprès des états de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Av. & acpts reçus s/commandes en cours			
Dettes diverses	3 970 700	4 455 231	4 455 231
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	2 539 563	3 338 177	3 338 177
Dettes fiscales et sociales	999 394	963 731	963 731
Dettes fournisseurs d'immobilisations	154 664	74 593	74 593
Autres dettes	277 079	78 730	78 730
Produits constatés d'avance	0	0	0
DETTES	3 970 700	4 455 231	4 455 231
Ecart de conversion passif	11 157	69	69
TOTAL GENERAL	17 971 100	25 228 288	25 814 749

(1) Changement de méthode lié à l'application de nouveaux règlements (cf § 20.3.2.4.3.16)

20.3.2.2 Compte de résultat

Rubriques	France	Export	31/12/2005	31/12/2004	31/12/2004 pro forma (1)
Ventes de marchandises	6 116	123 228	129 344	87 204	87 204
Production vendue (biens)	5 352 982	7 586 284	12 939 266	11 098 861	11 098 861
Production vendue (services)	143 192	510 739	653 931	778 427	778 427
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	5 502 290	8 220 251	13 722 541	11 964 492	11 964 492
Production stockée			(277 431)	191 866	191 866
Subventions			0	0	0
Reprises de dépr. & prov. - Transf.de chg.			485 096	349 319	342 744
Autres produits			1 274	21 360	21 360
Produits d'exploitation			13 931 479	12 527 037	12 520 462
Achats de marchandises			23 533	61 962	61 962
Variations de stocks de marchandises			19 876	(17 350)	(17 350)
Achats matières premières et approvis.			5 486 399	5 795 768	5 795 768
Var. de stocks (mat. prem. et autres)			111 186	(337 873)	(337 873)
Autres achats et charges externes			3 420 818	4 171 126	4 136 478
Impôts et taxes			345 005	293 481	293 481
Salaires et traitements			4 530 775	4 468 189	4 468 189
Charges sociales			1 790 983	1 687 187	1 687 187
Dotations aux amortis. & dépr. sur immo.			2 245 592	1 705 117	1 187 695
Dotations aux dépréc. sur actif circulant			668 264	87 118	87 118
Dotations aux provisions			68 925	122 813	122 813
Autres charges d'exploitation			78 876	22 923	22 923
Charges d'exploitation			18 790 232	18 060 461	17 508 391
RESULTAT D'EXPLOITATION			(4 858 753)	(5 533 424)	(4 987 928)
Intérêts et produits assimilés			256 825	293 123	293 123
Rep. de dépr. & prov. - Transferts de chg.			170 818	232 087	232 087
Différences positives de change			39 868	40 672	40 672
Produits nets s/ cessions de VMP			49 843	120 808	120 808
Produits financiers			517 354	686 689	686 689
Dot. aux amortiss., dépr. & provisions			3 279 666	4 209 863	4 209 863
Intérêts et charges assimilés			1 077	1 590	1 590
Différences négatives de change			13 218	77 702	77 702
Charges nettes s/ cessions de VMP			29 605		
Charges financières			3 323 566	4 289 155	4 289 155
RESULTAT FINANCIER			(2 806 212)	(3 602 466)	(3 602 466)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			(7 664 965)	(9 135 890)	(8 590 394)
Produits except. sur op. de gestion			19 912	89 593	89 593
Produits except. sur opérations en capital			50	22 150	22 150
Autres opérations en capital			134 817	0	0
Rep. de dépr. & prov. - Transferts de chg.			0	167 058	5
Produits exceptionnels			154 779	278 801	116 852
Charges except. sur op. de gestion			19 500	79 085	79 085
Charges except. sur opérations en capital			0	21 103	21 103
Dot. aux amortiss., dépr. & provisions			0	163 331	1
Charges exceptionnelles			19 500	263 519	101 570
RESULTAT EXCEPTIONNEL			135 279	15 282	15 282
Impôt sur les bénéfices			(20 930)	(25 694)	(25 694)
TOTAL DES PRODUITS			14 603 612	13 492 527	13 492 527
TOTAL DES CHARGES			22 112 368	22 587 441	22 041 946
BENEFICE OU PERTE			(7 508 756)	(9 094 914)	(8 549 417)

(1) Changement de méthode lié à l'application de nouveaux règlements (cf § 20.3.2.4.3.16)



20.3.2.3 Tableau de flux de trésorerie

Rubriques	31/12/2005	31/12/2004	31/12/2004 pro forma (1)
Résultat net	(7 508 756)	(9 094 914)	(8 549 417)
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité			
- amortissements, dépréciations et provisions (hors dépréc. sur actifs circulants)	5 442 750	5 780 210	5 262 788
- plus ou moins values de cessions d'immobilisations	(134 867)	(1 047)	(1 047)
- charges à répartir		(6 575)	
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (en valeurs nettes)			
- stocks et travaux en cours	383 455	(775 242)	(775 242)
- créances clients	(439 386)	110 319	110 319
- autres créances et charges constatées d'avance	369 700	(261 361)	(261 361)
- dettes fournisseurs	(798 614)	534 110	534 110
- autres dettes et produits constatés d'avance	325 171	(149 954)	(149 954)
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE	(2 360 547)	(3 864 454)	(3 829 804)
Acquisition d'éléments d'actifs immobilisés			
- immobilisations corporelles et incorporelles	(293 546)	(407 451)	(442 099)
- immobilisations financières	(1 537 914)	(1 501 360)	(1 501 360)
Cessions d'éléments d'actifs immobilisés			
- immobilisations corporelles et incorporelles	50	22 150	22 150
- immobilisations financières	134 817	17 003	17 003
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	(1 696 593)	(1 869 658)	(1 904 306)
Augmentation de capital en numéraire	73 932	106 201	106 201
Augmentation des autres fonds propres		63 900	63 900
Augmentation des dettes financières			
Distribution de dividendes			
Réduction de capitaux propres			
Remboursement des dettes financières			
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	73 932	170 101	170 101
Variation des disponibilités	(3 983 208)	(5 564 011)	(5 564 011)
Variation des concours bancaires			
VARIATION DE LA TRESORERIE	(3 983 208)	(5 564 011)	(5 564 011)
Trésorerie d'ouverture	6 132 147	11 696 158	11 696 158
- dont VMP nanties	1 477 487	1 477 487	1 477 487
- dont VMP disponibles	4 052 895	9 126 950	9 126 950
- dont disponibilités	601 765	1 091 721	1 091 721
Trésorerie de clôture	2 148 941	6 132 147	6 132 147
- dont VMP nanties	1 051 475	1 477 487	1 477 487
- dont VMP disponibles	697 989	4 052 895	4 052 895
- dont disponibilités	399 477	601 765	601 765
VARIATION DE LA TRESORERIE	(3 983 208)	(5 564 011)	(5 564 011)

(1) Changement de méthode lié à l'application de nouveaux règlements (cf § 20.3.2.4.3.16)

20.3.2.4 Méthodes comptables et notes explicatives des comptes sociaux

20.3.2.4.1 Généralités

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels établis au 31 décembre 2005, dont le total du bilan est de 17 971 100 euros et le compte de résultat annuel, présenté sous forme de liste, dégage une perte de 7 508 756 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier 2005 au 31 décembre 2005.

L'ensemble des informations présentées ci-après est en euros ou milliers d'euros (KE), sauf indication contraire.

20.3.2.4.2 Faits marquants de l'exercice

Le déploiement des axes stratégiques en 2005 a engendré une réduction de la consommation de trésorerie de 28 % par rapport à 2004 par le biais de gains de productivité et d'une meilleure maîtrise des transferts vers Egima (filiale et sous-traitant d'Egide SA) notamment. L'objectif de croissance des parts de marché a commencé à se concrétiser au travers de commandes de pays asiatiques comme la Corée et pour les applications infrarouge. Le développement des ventes de boîtiers dans le secteur infrarouge permet d'ailleurs à Egide de continuer la diversification qui a conduit une répartition du chiffre d'affaires presque équilibrée entre les secteurs défense et spatial, télécoms et industriel.

Concrètement, le résultat de ces actions, engagées au cours de l'exercice 2004 et poursuivies par le nouveau Président Directeur Général qui a pris ses fonctions en début d'année 2005, a permis de développer le chiffre d'affaires et améliorer la productivité respectivement en progression de 15 % et de 35 % par rapport à 2004.

20.3.2.4.3 Règles et méthodes comptables

20.3.2.4.3.1 Règles de base

Les comptes annuels de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2005 sont élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes de prudence, d'image fidèle, de régularité et sincérité, de comparabilité et de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, d'indépendance des exercices et de continuité de l'exploitation.

La situation actuelle de la trésorerie d'Egide permettant d'honorer ses dettes à échéance, la société fait donc face avec son actif disponible à son passif exigible. Néanmoins, la situation de trésorerie se tendant au fil des mois, le recours à des financements alternatifs tels que l'affacturage a été mis en œuvre. La société envisage toujours un scénario de refinancement par augmentation de capital ; les actions relevant de cette démarche sont engagées et leur réalisation définitive, qui était prévue avant la fin du second trimestre 2006, est maintenant indispensable avant la fin du mois de juillet 2006.

L'application du règlement CRC 2004-06 du 23/11/2004 relatif à la définition, l'évaluation et la comptabilisation des actifs, et du règlement CRC 2002-10 du 12/12/2002 relatif à l'amortissement et la dépréciation des actifs constitue un changement de méthodes à compter du 1er janvier 2005 (cf. § 20.3.2.4.3.16). Des comptes pro forma 2004 sont présentés dans un souci de comparabilité des comptes 2004 et 2005, avec application de ces nouvelles méthodes comptables en 2004.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi de coûts nominaux exprimés en monnaie nationale courante.

Les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels résultent des dispositions des articles L 123-12 à L 123-28 du Code du Commerce, du décret du 29 novembre 1983 et du Plan Comptable Général 2005 (CRC n°99-03 du 29 avril 1999 modifié).

20.3.2.4.3.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition à la date d'entrée des actifs immobilisés dans le patrimoine, augmenté des frais accessoires nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Les droits de mutation, commissions et honoraires se rapportant à l'acquisition des immobilisations incorporelles sont enregistrés en charges de l'exercice, sur option prise conformément au règlement CRC 2004-06.

Compte tenu du caractère « sur mesure » des produits commercialisés par Egide, les frais de recherche et développement portent, pour l'essentiel, sur des projets développés en partenariat avec ses clients. Ces coûts sont ensuite incorporés dans les coûts de prototypes facturés aux clients. En conséquence, aucun frais de recherche et développement n'est immobilisé à l'actif du bilan.

Les immobilisations qui ont une durée de vie finie sont amortissables de manière linéaire sur la durée d'utilité prévue au cours de laquelle elles généreront des avantages économiques à la société. Les amortissements sont calculés selon les taux suivants :

	Linéaire
Droits représentatifs de savoir-faire acquis (licences)	10 à 20 %
Logiciels	20 à 33,33 %
Brevets	8,33 %



La base d'amortissement ne tient pas compte de valeurs résiduelles à la fin de l'utilisation de l'actif car aucune valeur résiduelle significative n'a été identifiée pour les immobilisations incorporelles de la société. Le mode d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revus au minimum à chaque fin d'exercice et peuvent venir modifier de manière prospective le plan d'amortissement initial.

Un test de dépréciation est réalisé dès lors qu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur. Une dépréciation est alors comptabilisée si la valeur recouvrable de l'immobilisation concernée est inférieure à sa valeur nette comptable. Cette dépréciation vient en diminution de la base comptable amortissable sur la durée de vie restante. Le test de dépréciation est explicité au paragraphe 20.3.2.4.3.4.

20.3.2.4.3.3 Immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à leur coût d'acquisition à la date d'entrée des actifs immobilisés dans le patrimoine, augmenté des frais accessoires nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Les droits de mutation, commissions et honoraires se rapportant à l'acquisition des immobilisations corporelles sont enregistrés en charges de l'exercice, sur option prise conformément au règlement CRC 2004-06.

Une dépense est inscrite à l'actif s'il est probable que les avantages économiques futurs qui lui sont associés iront à la société et que son coût peut être évalué de façon fiable. Les autres dépenses ultérieures sont comptabilisées en charges si elles ne correspondent pas à cette définition.

Les immobilisations encours correspondent à des immobilisations non encore mises en service à la clôture de l'exercice.

Quand des composants significatifs sont identifiés dans une immobilisation corporelle avec des durées d'utilité différentes, ces composants sont comptabilisés séparément et amortis sur leur propre durée de vie. Les dépenses relatives au remplacement et au renouvellement d'un composant d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct, et l'actif remplacé est sorti de l'actif. Les actifs significativement décomposables sont les fours céramique dont le remplacement de la thermique représente environ 20% de la valeur totale du four et a lieu tous les 4 ans alors que la durée d'utilité de ces fours est de 10 ans.

Les immobilisations amortissables sont amorties de manière linéaire sur la durée d'utilité prévue au cours de laquelle elles généreront des avantages économiques à la société. Les amortissements sont calculés selon les taux suivants :

	Linéaire
Constructions	4 %
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	10 %
Fours (structure, hors composants identifiés)	10 %
Thermique des fours céramique (composants identifiés)	25 %
Equipements de production de céramique (sérigraphie, via filling ...)	12,50 %
Installations de production de céramique (salle blanche, banc de coulage ...)	10 %
Equipements d'usinage du graphite (centres d'usinage à commande numérique)	10 %
Autres installations techniques, matériel et outillage industriel	12,50 à 33,33 %
Matériel et mobilier de bureau, autres agencements et installations	10 à 33,33 %

La base d'amortissement ne tient pas compte de valeurs résiduelles à la fin de l'utilisation de l'actif car aucune valeur résiduelle significative n'a été identifiée pour les immobilisations corporelles de la société. Le mode d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revus au minimum à chaque fin d'exercice et peuvent venir modifier de manière prospective le plan d'amortissement initial.

Un test de dépréciation est réalisé dès lors qu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur. Une dépréciation est alors comptabilisée si la valeur recouvrable de l'immobilisation concernée est inférieure à sa valeur nette comptable. Cette dépréciation vient en diminution de la base comptable amortissable sur la durée de vie restante. Le test de dépréciation est explicité au paragraphe 20.3.2.4.3.4.

20.3.2.4.3.4 Test de dépréciation

Préalablement au test de dépréciation, une identification des unités génératrices de trésorerie (UGT) a été effectuée. Une UGT est constituée par un ensemble homogène d'actifs dont l'utilisation génère des entrées de trésorerie qui sont propres à cette UGT. Il a été déterminé une seule UGT rassemblant les actifs d'Egide SA et de sa filiale marocaine Egima car cette dernière a pour unique client sa société mère et représente un sous-traitant pour l'assemblage, le traitement chimique et le contrôle de produits vendus par Egide SA.

Egide procède à l'évaluation des cash flows futurs actualisés que va générer l'UGT. La valeur d'utilité correspondant au résultat de l'actualisation de ces cash flows est comparée à la valeur nette comptable des actifs incorporels et corporels de l'UGT correspondante. Si cette valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée. Les dotations et reprises relatives aux dépréciations des éléments de l'actif immobilisé apparaissent dans le résultat d'exploitation du compte de résultat de la société.

20.3.2.4.3.5 Outillages

Les participations aux frais d'outillages facturées par les fournisseurs, mais dont Egide n'a pas le contrôle, sont enregistrées en charges de l'exercice.

Les outillages dont Egide a le contrôle sont enregistrés en « Installations techniques » et sont amortis sur une durée d'utilité prévue de 3 ans au cours de laquelle ils généreront des avantages économiques futurs à la société.

20.3.2.4.3.6 Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participation correspond à leur coût d'acquisition à la date d'entrée dans le patrimoine de la société. Ils sont, le cas échéant, dépréciés pour tenir compte de leur valeur d'utilité pour la société. Cette valeur est appréciée à la clôture de chaque exercice et la dépréciation qui peut en résulter est revue à cette occasion.

Les droits de mutation, commissions et honoraires se rapportant à l'acquisition des immobilisations financières sont enregistrés en charges de l'exercice, sur option prise conformément au règlement CRC 2004-06.

20.3.2.4.3.7 Stocks et encours

Les stocks de matières premières, consommables et de marchandises sont comptabilisés à leur coût d'achat (majoré des frais d'acheminement) selon la méthode du coût moyen pondéré. Les encours, produits finis et semi-finis sont valorisés à leur coût de production comprenant l'ensemble des charges directes et indirectes de fabrication afférentes aux références reconnues bonnes en fin de fabrication ; le coût des rebuts de fabrication est enregistré directement dans les charges de l'exercice. Lorsque les prix de revient sont supérieurs aux prix de vente, diminués des frais de commercialisation des produits, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

Les matières premières, les produits semi-finis et finis donnent lieu à la constitution de dépréciations calculées en fonction de leur ancienneté et de leur perspective d'utilisation ou de vente. Ces dépréciations sont constituées dès la première année à hauteur de 5 % et portées de 50 à 100 % la deuxième année et à 100 % la troisième, sur la base de l'historique de dépréciation constatée. Il est précisé que le stock de matières premières comprend des composants et de la matière brute. Cette dernière, de part sa nature, se voit appliquer des règles de taux de dépréciation différents, fonction de l'écoulement possible par transformation en composants ou par revente sur un marché existant.

20.3.2.4.3.8 Opérations et comptes en devises étrangères

Les achats et les ventes en devises sont enregistrés dans le compte de résultat au taux du mois des opérations. En fin de période, les dettes et créances en devises sont valorisées au cours de clôture par le mécanisme des comptes d'écarts de conversion. Les pertes nettes latentes par devise en résultant (position de change négative) donnent lieu à constitution d'une provision. Les gains latents ne sont pas enregistrés au compte de résultat.

Les comptes bancaires et de caisse en devises sont également ajustés au cours de clôture, mais l'écart de change en résultant est enregistré directement dans les charges ou produits financiers sous la rubrique « différence de change ».



20.3.2.4.3.9 Dettes et créances

Les dettes et créances sont enregistrées pour leur valeur nominale, à l'exception des provisions pour indemnités de départ à la retraite et avantages similaires qui correspondent à la valeur actuelle de la dette future.

Les créances présentant, le cas échéant, des risques de non recouvrement, font l'objet de dépréciations à hauteur de la valeur estimée du risque.

20.3.2.4.3.10 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées au coût d'achat. Une dépréciation est, le cas échéant, constatée si leur valeur liquidative est inférieure à leur valeur comptable à la clôture de l'exercice.

Les plus ou moins-values réalisées au cours de l'exercice sont déterminées par la méthode du «premier entré – premier sorti» (F.I.F.O.).

20.3.2.4.3.11 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement reçues sont virées en résultat exceptionnel l'année de leur obtention, sans échelonnement.

20.3.2.4.3.12 Avances remboursables

Les avances reçues de l'état et remboursables en une ou plusieurs fois selon des conditions définies par convention sont enregistrées en autres fonds propres.

20.3.2.4.3.13 Provisions pour indemnités de départ à la retraite et avantages similaires

Les indemnités de départ en retraite, les allocations d'ancienneté et les médailles du travail font l'objet d'une provision calculée conformément à la recommandation n° 2003-R.01 du Conseil National de la Comptabilité. Les engagements d'indemnités de départ en retraite et les allocations d'ancienneté résultent des conventions collectives et accords d'entreprise applicables à chaque établissement et sont calculés selon la méthode de répartition des droits au prorata de l'ancienneté. Les engagements relatifs aux médailles du travail sont calculés conformément aux dispositions légales en la matière. Les principales hypothèses qui ont été retenues sont les suivantes :

- âge de départ à la retraite : 65 ans,
- taux d'augmentation annuel moyen des salaires : 3 %,
- l'espérance de vie résulte de la table de mortalité de l'Insee 1999-2001,
- la probabilité de présence est évaluée en fonction de statistiques internes propres à chaque établissement,
- le taux d'actualisation financière à long terme a été retenu pour 3,28 % (taux OAT 10 ans),
- la provision est calculée hors charges patronales.

L'effet de l'actualisation récurrente et des variations normales des variables du calcul de la provision (ancienneté, mouvement de personnel, etc. ...) est constaté intégralement en compte de résultat.

20.3.2.4.3.14 Provisions

La comptabilisation des provisions pour risques et des provisions pour charges intervient dès lors qu'à la clôture de l'exercice, il existe une obligation à l'égard des tiers et qu'il est probable ou certain, à la date d'arrêtés des comptes, qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci après la date de clôture.

20.3.2.4.3.15 Méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires

Les produits sont expédiés selon l'incoterm « départ usine ». Le chiffre d'affaires est reconnu lors du transfert des risques soit lors de l'expédition des produits, soit lors de la mise à disposition à l'usine.

20.3.2.4.3.16 Impact du changement de méthode comptable concernant les actifs

Le changement de méthode comptable résulte de l'application, à l'ouverture au 1er janvier 2005, du règlement CRC 2004-06 du 23/11/2004 relatif à la définition, l'évaluation et la comptabilisation des actifs, et du règlement CRC 2002-10 du 12/12/2002 relatif à l'amortissement et la dépréciation des actifs. La méthode utilisée pour appliquer ces règlements aux immobilisations existantes à l'ouverture de l'exercice au 1er janvier 2005 est la méthode rétrospective conduisant à en calculer les effets comme s'ils avaient toujours été appliqués.

La première application de ces règlements a conduit la société :

- à vérifier que les actifs qui figuraient au bilan à l'ouverture de l'exercice sont conformes à la définition d'un actif (règlement CRC 2004-06) et à identifier les reclassements éventuellement nécessaires
- à identifier les immobilisations décomposables et à valoriser les composants sur la base de la répartition de leur coût actuel à neuf
- à comparer les durées et modes d'amortissements retenus jusqu'au 31 décembre 2004 avec celles admises par le règlement CRC 2002-10 (durées réelles d'utilisation)

La nature des impacts liés au règlement CRC 2004-06 est :

- pour les concessions, brevets, licences : retrait de l'actif d'un élément qui ne correspond plus à la nouvelle définition des actifs car il n'est plus utilisé
- pour les installations techniques : décomposition des fours pour lesquels la thermique doit être remplacée à intervalles réguliers, et activation d'un composant, répondant à la nouvelle définition des actifs, enregistré à l'origine en charges
- pour les immobilisations corporelles encours et les stocks et encours : reclassement d'un élément du stock de pièces de rechange en immobilisations encours pour satisfaire la nouvelle définition des actifs qui conduira à activer cet élément quand il sera mis en service
- pour les charges à répartir : enregistrement des frais correspondants à des frais d'acquisition d'immobilisations en charges conformément à l'option retenue, la nouvelle définition des actifs permettant de choisir entre l'inscription en charges ou l'activation de ces frais ; et imputation sur le report à nouveau des frais ne répondant plus à la définition des actifs.

Ces impacts ont diminué le report à nouveau à hauteur de 324 300 euros au 1er janvier 2005.

Jusqu'au 31 décembre 2004, les principales immobilisations amortissables étaient amorties de manière linéaire selon les taux suivants :

	Linéaire
Logiciels	100 %
Constructions	4 %
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	10 à 20 %
Installations techniques, matériel et outillage industriel	10 à 50 %
Matériel et mobilier de bureau, autres agencements et installations	10 à 33,33 %

Ces taux reflétaient la durée probable d'utilisation des actifs qui était généralement retenue. Dans le cadre de la première application du règlement CRC 2002-10, une analyse de la durée d'utilité de chaque catégorie significative d'immobilisation a été effectuée, sur la base des données techniques disponibles, des modalités d'utilisation des actifs par la société et des avantages économiques attendus de ces immobilisations. Il en est résulté la détermination de nouvelles durées d'amortissement plus longues que celles retenues précédemment. Sur cette base, les amortissements ont été recalculés de façon rétrospective pour les immobilisations significatives, par application des taux suivants :

	Linéaire
Logiciels	20 à 33,33 %
Constructions	4 %
Fours (structure, hors composants identifiés)	10 %
Thermique des fours céramique (composants identifiés)	25 %
Equipements de production de céramique (sérigraphie, via filling ...)	12,50 %
Installations de production de céramique (salle blanche, banc de coulage ...)	10 %
Equipements d'usinage du graphite (centres d'usinage à commande numérique)	10 %
Autres installations techniques, matériel et outillage industriel	12,50 %



L'incidence de la modification des plans d'amortissement en fonction des durées d'utilité propres aux éléments de l'actif de la société a été une augmentation du report à nouveau de 910 761 euros au 1er janvier 2005.

Des tests de dépréciation ont été réalisés au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2005. Ils ont conduit la société à apprécier la valeur d'utilité des immobilisations sur la base de plans de développement élaborés par la Direction à ces deux dates et des hypothèses d'activité et de trésorerie qui en résultent. Sur ces bases, aucune dépréciation n'a été estimée nécessaire à l'ouverture de l'exercice et une dépréciation de 1 083 KE a été constatée au 31 décembre 2005 (cf § 20.3.2.4.4.9).

Les postes de l'actif et du passif du bilan au 31/12/2004 impactés sont les suivants :

Rubriques	Valeur au 31/12/2004 avant CRC	Impact CRC 2004-06	Impact CRC 2002-10	Valeur au 31/12/2004 après CRC
Concessions, brevets, licences	601 879	(265 566)		336 313
Amortiss. & dépréc. des concess., brevets, licences	(597 754)	265 566		(332 188)
Install. techniques et outillage industriel	10 289 161	34 648		10 323 809
Amortiss. & dépréc. des install. techniques	(7 258 043)	(4 177)	880 176	(6 382 043)
Amortiss. & dépréc. des autres immob. corpor.	(1 254 241)		30 585	(1 223 657)
Immobilisations corporelles en cours	301 717	36 130		337 847
Dépréc. des immob. corporelles en cours	(260 574)	(36 130)		(296 704)
Actif immobilisé		30 471	910 761	
Stocks et en-cours	9 558 223	(36 130)		9 522 093
Dépréciation des stocks et en-cours	(6 041 303)	36 130		(6 005 173)
Charges à répartir	354 771	(354 771)		0
Actif circulant		(354 771)		
Report à nouveau (1)	0	(693 344)	734 309	40 965
Résultat de l'exercice (1)	(9 094 913)	369 044	176 452	(8 549 417)
Passif		(324 300)	910 761	

(1) L'incidence à l'ouverture des changements résultant de la première application de ces règlements a été traitée selon les dispositions générales de l'article 314-1 du règlement CRC n°99-03, et imputée sur le report à nouveau pour les impacts au 31 décembre 2003 et sur le résultat de l'exercice pour les impacts sur l'exercice 2004

20.3.2.4.4 Informations complémentaires sur le bilan et le compte de résultat

20.3.2.4.4.1 Capital social

Suite à la levée de stocks options au cours de l'exercice 2005, le capital a été augmenté de 4 942 actions de 10 euros de valeur nominale, soit 49 420 euros. Le capital social s'élève donc au 31 décembre 2005 à 9 982 560 euros, soit 998 256 actions de 10 euros de valeur nominale.

20.3.2.4.4.2 Prime d'émission

La prime d'émission résulte des augmentations de capital réalisées par la société en 1999, 2000 et 2001, d'une incorporation partielle de la prime au capital social à hauteur de 837 131 euros opérée préalablement à la conversion du capital en euros en 2001 et des levées d'options de souscription d'actions intervenues au cours des exercices 2001, 2003 à 2005.

L'augmentation de la prime d'émission liée à des levées d'options s'élève à 24 512 euros au cours de l'exercice 2005.

20.3.2.4.4.3 Actions propres

Depuis la clôture du 31 décembre 2003, la société détenait 18 396 actions propres, acquises dans le cadre d'un programme de rachat d'actions propres ayant reçu le visa COB n° 03-502.

Au cours de l'exercice 2005, aucune action propre n'a été achetée. Conformément aux dispositions du règlement général de l'AMF, le conseil d'administration avait décidé que ces actions seraient cédées sur le marché au cours de l'exercice 2005 par l'intermédiaire

d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante. En conséquence, 1 516 actions ont été transférées au compte de tenue de marché, et le solde des actions propres, soit 16 880 actions, a été vendu. La plus-value résultant de ces ventes a atteint 134 817 euros au cours de l'exercice 2005.

20.3.2.4.4.4 Plans d'options de souscription d'actions

L'assemblée générale du 8 juin 2004 d'Egide SA a autorisé le conseil d'administration à consentir au bénéfice de ses dirigeants et de certains membres du personnel salarié de la société ou de ses filiales détenues directement ou indirectement, pendant un délai qui expirera le 8 août 2007, des options donnant droit à la souscription d'actions à émettre à titre d'augmentation de son capital. Le nombre total des options consenties et non encore levées ne pourra donner droit à souscrire à plus de 5 % des actions composant le capital social. Les options ainsi attribuées ne peuvent être levées avant un délai de deux ans à compter de la date à laquelle elles sont devenues exerçables, ni cédées avant un délai de deux ans à partir de cette date. Conformément aux règles fiscales en vigueur, les quatre ans d'indisponibilité de ces actions exonèrent Egide SA de charges sociales lors des levées de stocks options.

Concernant les attributions de stocks options au personnel de la filiale américaine Egide USA Inc, le délai d'indisponibilité, pour 50 % d'entre elles, est ramené à un an à compter de la date à laquelle les options peuvent être exercées.

Au cours de l'exercice 2005, le conseil d'administration n'a pas utilisé cette autorisation.

4 942 options ont été levées en 2005. 2 527 options seront à annuler lors de la prochaine assemblée générale mixte car les salariés bénéficiaires ont quitté la société en 2005.

La situation des divers plans est la suivante :

Numéro du plan	Plan 1	Plan 1 bis	Plan 3	Plan 3 bis	Plan 3 ter	Plan 4	Plan 4 bis	Total
Options attribuées non exercées	2 500	466	7 600	1 398	600	20 000	1 200	33 764
Prix de souscription	14,96 €	81,68 €	46,86 €	15,54 €	40,04 €	30,88 €	31,07 €	

Pour information, le cours moyen de l'action Egide SA au cours de l'exercice 2005 a été de 29,35 euros, et le cours de clôture au 31 décembre 2005 est de 27,13 euros.

L'assemblée générale ayant fixé le nombre total des options consenties et non encore levées à 5 % maximum des actions composant le capital social, il reste un solde attribuable de 16 149 options.

20.3.2.4.4.5 Autorisation d'augmentation de capital

L'assemblée générale mixte du 23 juin 2005 a autorisé le conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission d'actions, de bons de souscription et plus généralement de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la société, pour un montant nominal maximum de 10 000 KE. Cette émission est autorisée avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, pour une durée de 26 mois à compter de l'Assemblée du 23 juin 2005.

Cette autorisation n'a pas été utilisée au cours de l'exercice 2005.



20.3.2.4.4.6 Tableau de variation des capitaux propres

Euros	31/12/2005	31/12/2004
Résultat net comptable Soit par action	(7 508 756) (7,52)	(9 094 913) (9,16)
Variation des capitaux propres (hors résultat ci-dessus) Soit par action	73 932 0,07	106 201 0,11
Dividende proposé Soit par action	- -	- -
Capitaux propres à la clôture de l'exercice précédent avant affectation Impact sur le report à nouveau d'un changement de méthode comptable Affectation du résultat de l'exercice précédent par l'AGO Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice	29 458 918 586 461 (9 094 913) 20 950 466	37 329 265 - (7 976 548) 29 352 717
Variations en cours d'exercice : Variations du capital social : - 31/12/2004 : émission de 7 099 actions de 10 euros de nominal - 31/12/2005 : émission de 4 942 actions de 10 euros de nominal	49 420	70 990
Variations de la prime d'émission : - 31/12/2004 : émission de 7 099 actions avec 4,96 euros de prime - 31/12/2005 : émission de 4 942 actions avec 4,96 euros de prime	24 512	35 211
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice avant AGO et hors résultat Variation totale des capitaux propres au cours de l'exercice	21 024 398 660 393	29 458 918 106 201

20.3.2.4.4.7 Avances remboursables

Dans le cadre de la mise en conformité du site de production de Bollène, la société a reçu au cours de l'exercice 2004 une avance de 63 900 euros attribuée par l'Agence de l'eau. Cette avance est remboursable en 10 annuités de 6 390 euros chacune, à compter du 16 septembre 2007.

20.3.2.4.4.8 Provisions

La variation des comptes de provisions s'analyse comme suit :

Rubriques (euros)	31/12/2004	Dotations	Reprises	31/12/2005
Provisions pour perte de change	151 432	89 593	151 432	89 593
Provisions pour indemnités de départ en retraite et obligations similaires	172 611	68 925		241 536
Autres provisions :				
- litiges sociaux	21 040			21 040
- situation nette négative d'Egima		57 532		57 532
Total	345 083	216 050	151 432	409 701
Dotations et reprises d'exploitation		68 925	0	
Dotations et reprises financières		147 125	151 432	
Dotations et reprises exceptionnelles		0	0	

Il n'y a pas eu de reprise de provision non utilisée au cours de l'exercice.

20.3.2.4.4.9 Tableau des dépréciations

Rubriques (euros)	31/12/2004 (1)	Dotations	Reprises	31/12/2005
Immobilisations incorporelles	152 449			152 449
Immobilisations corporelles	1 674 517	1 083 000		2 757 517
Immobilisations financières	73 826 760	3 132 540		76 959 300
Stocks et encours	6 005 173	435 254	460 292	5 980 135
Créances	120 001	233 009	24 060	328 950
Total	81 778 900	4 883 803	484 352	86 178 351

(1) Après impact du changement de méthode lié à l'application de nouveaux règlements (cf § 20.3.2.4.3.16)

20.3.2.4.4.10 Concessions, brevets, licences

La variation des autres immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

Euros	Valeur brute au 31/12/2004	Acquisitions, créations, virements	Cessions, virements, mises hors service	Valeur brute au 31/12/2005
Concessions, brevets, licences	336 313	5 212		341 525

La variation des amortissements s'analyse comme suit :

Euros	Amortiss. cumulés au 31/12/2004 (1)	Dotations	Reprises	Amortiss. cumulés au 31/12/2005
Concessions, brevets, licences	332 188	2 417		334 605

(1) Après impact du changement de méthode lié à l'application de nouveaux règlements (cf. § 20.3.2.4.3.16)

Les concessions, brevets et licences ne sont pas dépréciés. La dotation aux amortissements est enregistrée en résultat d'exploitation.

20.3.2.4.4.11 Fonds commercial

Euros	31/12/2004	31/12/2005
Fonds de commerce de Bollène	152 449	152 449
Dépréciation	(152 499)	(152 499)
Valeur nette comptable	0	0

Ce fonds commercial résulte de l'acquisition en 1992 de l'établissement de Bollène, et notamment de l'activité «boîtiers céramique» qui y était développée. Conformément à la législation française conférant une protection juridique assurant sa pérennité, cet actif ne fait l'objet d'aucun amortissement.

Ce fonds de commerce a été totalement déprécié en 2002. En effet, la technologie céramique qui était l'objet de l'acquisition de ce fonds en 1992 est liée majoritairement à la production de boîtiers utilisés dans les télécommunications. Le manque de visibilité dans ce secteur a conduit à déprécier par prudence cette valeur.



20.3.2.4.4.12 Immobilisations corporelles

La variation des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

Rubriques (euros)	Valeur brute au 31/12/2004 (1)	Acquisitions, créations, virements	Cessions, virements, mises hors service	Valeur brute au 31/12/2005
Terrains	160 680			160 680
Constructions	417 581	30 218		447 799
Install. techniques et outillage industriel	10 323 809	206 054	38 340	10 491 523
Autres immobilisations corporelles	1 556 552	16 149	3 158	1 569 543
Immobilisations corporelles en cours	337 847	77 057	41 143	373 761
Avances et acomptes	24 000			24 000
Total	12 820 469	329 478	82 641	13 067 306

(1) Après impact du changement de méthode lié à l'application de nouveaux règlements (cf. § 20.3.2.4.3.16)

Les diminutions d'immobilisations correspondent soit à des cessions à des tiers, soit à des mises au rebut de matériels obsolètes, non utilisables ou de composants remplacés en fin de vie.

La variation des amortissements des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

Rubriques (euros)	Amortiss. cumulés au 31/12/2004 (1)	Dotations	Reprises	Amortiss. cumulés au 31/12/2005
Terrains	19 280	3 217		22 497
Constructions	194 284	30 022		224 306
Install. techniques et outillage industriel	5 713 894	1 076 043	38 340	6 751 597
Autres immobilisations corporelles	513 993	50 894	3 158	561 729
Total	6 441 451	1 160 176	41 498	7 560 129

(1) Après impact du changement de méthode lié à l'application de nouveaux règlements (cf. § 20.3.2.4.3.16)

Les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles de 1 160 KE sont calculées en modes linéaires et enregistrées en résultat d'exploitation.

La variation des dépréciations des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

Rubriques (euros)	Dépréc. cumulées au 31/12/2004 (1)	Dotations	Reprises	Amortiss. cumulés au 31/12/2005
Install. techniques et outillage industriel	668 149	1 083 000		1 751 149
Autres immobilisations corporelles	709 664			709 664
Immobilisations corporelles encours	296 704			296 704
Total	1 674 517	1 083 000		2 757 517

(1) Après impact du changement de méthode lié à l'application de nouveaux règlements (cf. § 20.3.2.4.3.16)

L'arrêt de l'exploitation de l'usine de Trappes avait donné lieu à l'enregistrement de dépréciations en 2001 à hauteur 668 KE pour le matériel industriel et à 710 KE pour les agencements. De même, les immobilisations corporelles encours sont dépréciées à hauteur de 297 KE.

Le test de dépréciation réalisé au 31 décembre 2005 a conduit la société à apprécier la valeur d'utilité des immobilisations sur la base de plans de développement élaborés par la Direction en fin d'année 2005 et des hypothèses d'activité et de trésorerie qui en résultent. Sur ces bases, une dépréciation de 1 083 KE a été estimée nécessaire. Au 31 décembre 2004, aucune dépréciation de ce type n'avait été enregistrée

20.3.2.4.4.13 Immobilisations financières

Rubriques (euros)	Valeur brute au 31/12/2004	Variation	Valeur brute au 31/12/2005	Dépréc. au 31/12/2004	Variation	Dépréc. au 31/12/2005
Actions Egima	1 444 198		1 444 198	1 444 198		1 444 198
Participation Egide USA LLC	72 688 338		72 688 338	69 158 041	603 384	69 761 425
Actions Egide UK Ltd	971 321		971 321	566 883	404 438	971 321
Créances ratt. aux particip. Egima	3 526 871	1 180 696	4 707 567	2 657 638	2 049 929	4 707 567
Créances ratt. aux particip. Egide UK Ltd	198 519	466 294	664 813	0	74 789	74 789
Créances ratt. aux particip. Egide USA Inc	0	169 535	169 535			
Dépôt de garantie	1 308		1 308			
Actions propres	278 611	(278 611)	0			
Total	79 109 166	1 537 914	80 647 080	73 826 760	3 132 540	76 959 300

L'analyse de la valeur d'utilité des titres de participation à la clôture de l'exercice repose sur une approche multicritères pouvant prendre en considération à la fois des critères subjectifs et objectifs, et notamment la situation nette, les performances récentes, les perspectives financières, le poids relatif dans la capitalisation boursière d'Egide sur la base du chiffre d'affaires. La prépondérance de ces critères peut différer selon les exercices afin de mieux prendre en considération certaines spécificités ou éléments de contexte.

A la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2005, dans le contexte des marchés du groupe et des résultats récents des différentes filiales, les dépréciations de ces titres ont été déterminées sur la base de la quote-part des capitaux propres détenus au 31 décembre 2005.

De même, les créances rattachées aux participations dans Egima et Egide UK Ltd ont été dépréciées de telle sorte que les dépréciations constituées, complétées pour Egima par la dépréciation de la créance client et d'une provision, couvrent les situations nettes négatives de ces sociétés.

20.3.2.4.4.14 Stocks et encours

La variation des stocks et encours s'analyse comme suit :

Rubriques (euros)	Valeur brute au 31/12/2004 (1)	Valeur brute au 31/12/2005	Dépréc. au 31/12/2004 (1)	Dotations	Reprises	Dépréc. au 31/12/2005
Mat. prem. & approv.	6 899 266	6 788 080	4 598 381	314 948	382 713	4 530 617
Encours	717 758	557 896	25 514	5 701	30 286	929
Produits finis	1 820 453	1 702 884	1 324 035	112 637	45 398	1 391 273
Marchandises	84 616	64 740	57 243	1 968	1 895	57 316
Total	9 522 093	9 113 600	6 005 173	435 254	460 292	5 980 135

(1) Après impact du changement de méthode lié à l'application de nouveaux règlements (cf. § 20.3.2.4.3.16)

L'utilisation de stocks de matières premières antérieurement dépréciés a entraîné la reprise des dépréciations afférentes.

Il a été appliqué au stock de kovar (matière première brute à partir de laquelle sont usinés certains composants utilisés par Egide) un taux de dépréciation de 75 %, quelle que soit l'année d'origine de ce stock. Ce taux a été estimé en tenant compte du taux d'écoulement prévisionnel de cette matière et de la valeur de revente de ce stock

20.3.2.4.4.15 Créances clients

La variation du poste clients s'analyse comme suit :

Euros	Valeur brute au 31/12/2004	Valeur brute au 31/12/2005	Dépréc. au 31/12/2004	Dotations	Reprises	Dépréc. au 31/12/2005
Créances clients	3 484 074	4 132 410	120 001	233 009	24 060	328 950



20.3.2.4.4.16 Etat des créances et des dettes

Etat des créances (euros)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et moins de 5 ans
Créances rattachées à des participations	5 541 915	169 535	5 372 380
Autres immobilisations financières	1 308		1 308
Avances et acomptes versés	52 922	52 922	
Clients douteux ou litigieux	328 950	222 680	106 270
Autres créances clients	3 803 460	3 803 460	
Personnel et comptes rattachés	5 487	5 487	
Etat : impôt sur les bénéfices	1 873 566		1 873 566
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	200 875	200 875	
Etat : créances diverses	93 697	17 073	76 624
Débiteurs divers	71 192	71 192	
Charges constatées d'avance	53 542	53 542	
Total	12 026 914	4 596 766	7 460 148

Etat des dettes (euros)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	2 539 563	2 539 563		
Personnel et comptes rattachés	383 411	383 411		
Sécurité sociale, autres org. soc.	466 226	466 226		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	26 095	26 095		
Etat : autres impôts et taxes	123 662	123 662		
Dettes sur immobilisations	154 664	154 664		
Autres dettes	277 079	277 079		
Total	3 970 700	3 970 700		

20.3.2.4.4.17 Valeurs mobilières de placement

Elles sont constituées par des OPCVM dont la valeur comptable est de 1 749 464 euros. Les OPCVM sont réalisées au fur et à mesure des besoins de l'exploitation. La valeur comptable au 31 décembre 2005 des SICAV, soit 1 598 664 euros, fait apparaître une plus-value latente de 65 974 euros.

Ce poste comprend également la participation d'Egide dans le contrat de tenue de marché du titre « Egide » pour une valeur comptable de 150 800 euros. Dans le cadre de ce contrat, un compte de contrepartie a été ouvert dans les livres de la banque Crédit du Nord – Gilbert Dupont, teneur de marché de la société. Le solde de ce compte (titres et liquidités) s'élève à 157 494 euros à la clôture de l'exercice. Il en résulte une plus-value latente de 6 694 euros.

20.3.2.4.4.18 Charges constatées d'avance

Rubriques (euros)	31/12/2005	31/12/2004
Achats de matières et consommables divers	4 374	4 624
Loyers	26 414	26 118
Divers (Assurances,...)	22 754	27 772
Total	53 542	58 514

20.3.2.4.4.19 Charges à répartir

L'application du règlement CRC 2004-06 du 23/11/2004 relatif à la définition des actifs ne permet pas de porter à l'actif les participations aux outillages puisque le critère de contrôle n'est pas satisfait. Le solde du compte au 31/12/2003 soit 14 199 euros a été porté en diminution des capitaux propres à l'ouverture de l'exercice au 1er janvier 2004 et l'annulation des mouvements de l'exercice 2004 ont augmenté le résultat de l'exercice 2004 pour 8 468 euros.

Rubriques (euros)	31/12/2004	31/12/2003
Participations outillages 2002	34 514	34 514
Participations outillages 2003	4 041	4 041
Participations outillages 2004	6 575	
Total amortissements au taux de 33,33 %	(39 400)	(24 356)
Total	5 730	14 199

L'application du règlement CRC 2004-06 du 23/11/2004 relatif à la définition des actifs permet d'opter entre l'enregistrement en charges ou l'activation des frais d'acquisition des immobilisations. Egide a opté pour l'enregistrement en charges de ces frais, ce qui a conduit à porter le solde du compte au 31/12/2003 soit 679 145 euros en diminution des capitaux propres à l'ouverture de l'exercice au 1er janvier 2004 et l'annulation de la dotation de l'exercice 2004 a augmenté le résultat de l'exercice 2004 pour 330 104 euros.

Rubriques (euros)	31/12/2004	31/12/2003
Frais d'acquisition d'immobilisations	1 650 520	1 650 520
Total amortissements au taux de 20 %	(1 301 479)	(971 375)
Total	349 041	679 145

L'impact total de ce changement de méthode sur les capitaux propres à l'ouverture au 1er janvier 2005 est donc de 354 771 euros.

20.3.2.4.4.20 Charges à payer

Rubriques (euros)	31/12/2005	31/12/2004
Fournisseurs - factures non parvenues	692 007	748 362
Clients - avoirs à établir	215 176	27 579
Personnel - dettes provisionnées pour congés à payer et charges afférentes	450 473	446 774
Personnel - dettes provisionnées pour primes à payer et charges afférentes	52 175	36 388
Personnel - indemnités de sécurité sociale	5 775	342
Etat - Autres charges à payer	123 662	137 651
Notes de frais à payer	4 017	6 957
Redevances à payer	13 183	13 183
Jetons de présence à payer	10 000	10 000
Total	1 566 468	1 427 236

20.3.2.4.4.21 Produits à recevoir

Rubriques (euros)	31/12/2005	31/12/2004
Clients - factures à établir	178 641	5 552
Fournisseurs - avoirs à recevoir	19 865	35 846
Etat - Produits à recevoir	17 073	147 016
Divers - Produits à recevoir	41 924	41 070
Intérêts courus sur obligations	0	30 656
Total	257 503	260 140



20.3.2.4.4.22 Eléments concernant les entreprises liées et les participations

Tableau des filiales et participations

Etat des créances (euros)	EGIMA Casablanca - Maroc	EGIDE USA, LLC Wilmington DW - USA	EGIDE UK Ltd Woodbridge - GB
Capital	14 800 000 MAD	66 878 828 USD	657064 GBP
Capitaux propres autres que capital (hors résultat de l'ex.)	(44 562 619 MAD)	(364 624 USD)	(371 915 GBP)
Quote-part du capital détenu	100 %	100 %	100 %
Valeur comptable des titres détenus :			
- Brute	1 444 198 €	72 688 338 €	971 321 €
- Nette	0 €	2 926 913 €	0 €
Prêts et avances consentis et non encore remboursés	4 707 567 €	Néant	664 813 €
Montant des cautions et avals donnés par la société	1 930 073 €	Néant	Néant
Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé	7 489 220 MAD	Néant	963 655 GBP
Résultat (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	(24 827 013 MAD)	(70 USD)	(336 402 GBP)
Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Néant	Néant	Néant
Autres informations	Filiale constituée le 01/11/2000. Début d'exploitation en 2002.	Création le 08/11/2000. Société constituée pour la détention d'EGIDE USA Inc	Filiale constituée le 01/06/2002.

Créances et dettes avec les entreprises liées

Rubriques (euros)	31/12/2005	31/12/2004
Créances rattachées à des participations	5 541 915	3 725 390
Créances clients & comptes rattachés	254 129	15 478
Fournisseurs & comptes rattachés	84 697	79 522

20.3.2.4.4.23 Créances et dettes représentées par des effets de commerce

Rubriques (euros)	31/12/2005	31/12/2004
Clients – effets à recevoir	819 357	370 243
Fournisseurs – effets à payer	50 092	89 502

20.3.2.4.4.24 Ecart de conversion

Poste concerné	Devise	Ecart actif (euros)	Ecart passif (euros)
Fournisseurs	YEN	(81)	
Avances	YEN	16 209	
Fournisseurs	MAD	7	
Divers	MAD	62 181	
Fournisseurs	CHF		103
Divers	GBP	11 277	
Fournisseurs	USD		(3 048)
Clients	USD		6 633
Divers	USD		7 469
Total		89 593	11 157

Une provision pour perte de change a été comptabilisée pour 89 593 euros.

20.3.2.4.4.25 Impôt sociétés et déficits fiscaux

Le montant des déficits fiscaux reportables à la clôture de l'exercice 2005 s'élève à 29 860 881 euros.

Les moins-values nettes à long terme reportables sont les suivantes :

Année d'origine de la moins-value	Date limite de report	Montant (euros)
2001	31/12/2011	33 000 000
2002	31/12/2012	32 497 460
2003	31/12/2013	3 257 550
2004	31/12/2014	2 414 113
2005	31/12/2015	1 007 821
Total		72 176 944

La situation fiscale à la clôture de l'exercice 2001 a conduit la société à enregistrer dans ses comptes un produit d'impôt sur les sociétés de 1 873 566 euros représentant la créance de carry back portant sur les bénéfices fiscaux de 1999 et 2000. Cette créance, si elle n'a pas été utilisée avant le 31 décembre 2006, sera remboursée.

L'Impôt Forfaitaire Annuel 2005 d'un montant de 15 000 euros a été enregistré dans les charges de l'exercice eu égard à la faible probabilité de pouvoir l'imputer sur une dette d'impôt sur les sociétés avant le 31 décembre 2007. Par ailleurs, un crédit d'impôt recherche a été obtenu au titre de l'exercice 2005 et a été comptabilisé pour 35 930 euros.

20.3.2.4.4.26 Accroissements et allègements de la dette future d'impôt au taux normal d'imposition

Accroissements (euros)	2005	2004
Perte latente de change de l'exercice	89 593	151 432
Charges à répartir	NA	354 771
Total	89 593	506 203
Taux d'imposition	33,33%	33,33%
Soit un accroissement de la dette future d'impôt	29 861	168 717

Allègements (euros)	2005	2004
Provision pour perte de change	89 593	151 432
Organic	22 003	19 510
Dépréciation des créances clients	70 371	70 371
Profit latent sur OPCVM	65 974	64 227
Indemnités de départ à la retraite	168 709	133 639
Dépréciation des immobilisations corporelles	1 083 000	
Déficits reportables	29 860 881	25 375 387
Total	31 360 531	25 814 566
Taux d'imposition	33,33%	33,33%
Soit un allègement de la dette future d'impôt	10 452 465	8 603 995



20.3.2.4.4.27 Transferts de charges

Euros	31/12/2005
Remboursement d'assurance multirisqueOrganic	744

20.3.2.4.4.28 Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité

Le chiffre d'affaires 2005 correspond principalement à des livraisons de produits finis expédiés pendant la période.

Secteur d'activité (euros)	31/12/2005	31/12/2004
Verre métal	8 046 759	5 776 465
Céramique	5 263 117	5 677 899
Etudes	44 408	143 475
Groupe	368 257	366 653
Total	13 722 541	11 964 492

20.3.2.4.4.29 Ventilation du chiffre d'affaires par secteur géographique

Secteur géographique (euros)	31/12/2005	31/12/2004
France	5 502 290	3 862 391
CEE hors France	3 995 335	4 260 045
USA et Canada	2 831 851	3 433 240
Autres pays	1 024 808	42 163
Groupe	368 257	366 653
Total	13 722 541	11 964 492

20.3.2.4.4.30 Résultat financier

Rubriques (euros)	31/12/2005	31/12/2004
Produits nets sur cessions de V.M.P.	42 107	120 808
Résultat net des opérations en devises	88 488	(32 962)
Intérêts et autres produits financiers	233 878	291 532
Dépréciation des titres de partic. & créances ratt.	(3 132 539)	(3 962 457)
Provision pour situation nette négative d'Egima	(57 532)	0
Dépréciation des V.M.P.	19 387	(19 387)
Total	(2 806 211)	(3 602 466)

Les comptes courants entre la société Egide SA et ses filiales Egima, Egide USA LLC, Egide USA Inc et Egide UK Ltd, donnent lieu à rémunération au taux de 4 % l'an. A la clôture, la société Egide SA a enregistré un produit financier correspondant aux intérêts sur comptes courants de 184 KE.

20.3.2.4.4.31 Résultat exceptionnel

Rubriques (euros)	31/12/2005	31/12/2004
Amortissement des immobilisations	0	(1 382)
Résultat sur cessions d'éléments d'actifs	50	1 047
Subvention Agence de l'eau	0	73 000
Boni sur cessions d'actions propres	134 817	0
Autres charges exceptionnelles	412	(53 546)
Pénalités et amendes	0	(3 837)
Total	135 279	15 282

20.3.2.4.4.32 Rémunération des dirigeants

La rémunération brute versée au Président du conseil d'administration s'est élevée à 126 KE en 2005. Les jetons de présence versés en 2005 aux membres du conseil d'administration représentent 10 KE.

20.3.2.4.4.33 Crédit bail immobilier

Le 25 octobre 1999, la société Lorbaill s'est portée acquéreur pour le compte d'Egide de l'immeuble à usage industriel, siège social et usine de Trappes, qu'elle occupe depuis sa création en 1986. La durée du crédit bail est de 12 ans ; le taux d'intérêt appliqué est l'Euribor 3 mois + 1,3 points.

Euros	31/12/2005
Valeur des biens à la signature du contrat	969 271
Redevances payées en 2005 (capital + intérêts)	98 713
Redevances payées cumulées (capital + intérêts)	705 172
Redevances restant à payer HT (capital)	471 173
- dont à moins d'1 an	80 773
Intérêts restant à payer (sur la base d'un Euribor à 2,684 %)	56 779
- dont à moins d'1 an	17 292
Valeur résiduelle HT	0.15
Dotations aux amortissements en 2005 qui auraient été enregistrées si les biens avaient été acquis par Egide SA	31 118
Amortissements cumulés	191 908

20.3.2.4.4.34 Autres engagements

Engagements donnés :

En faveur des sociétés liées :

- La société a remis en gage des SICAV :

- au Crédit Lyonnais jusqu'au 12 février 2010, pour un montant à l'origine de 1 420 040 euros afin de garantir l'emprunt à moyen terme accordé à la filiale marocaine Egima. Le montant de ce gage est réduit chaque trimestre à hauteur du solde de l'emprunt restant à rembourser. Cette opération permet de libérer une SICAV nantie quand la réduction du gage est au moins égale à la valeur unitaire d'une SICAV support. Au 31 décembre 2005, le solde du gage, en valeur actualisée au 31 décembre 2005, est de 1 058 232 euros pour un solde d'emprunt de 1 012 165 euros
- au Crédit du Nord, pour un montant à l'origine de 57 447 euros afin de garantir la caution bancaire dans le cadre des cessions d'admissions temporaires accordée à la filiale marocaine Egima. La garantie est valable jusqu'à mainlevée de cette caution. La valeur actualisée des SICAV nanties au 31 décembre 2005 est de 58 890 euros.

Le montant du poste Valeurs Mobilières de Placement faisant ainsi l'objet de nantissement est de 1 051 475 euros soit 60 % de ce poste au 31 décembre 2005.

- La société s'est portée caution à première demande en faveur du Crédit du Maroc afin de garantir l'emprunt à long terme accordé par cette banque à Egima, jusqu'au remboursement complet de ce prêt le 21 mars 2015, pour un montant de 878 598 euros.

En faveur de tiers divers :

- Par arrêté de la Préfecture du Vaucluse du 17 mai 2005, l'autorisation à exploiter l'établissement de Bollène de la société Egide a été régularisée sous condition d'effectuer certains travaux de mise en conformité. Dans le but de supprimer totalement les rejets dans l'environnement, Egide a choisi de faire procéder à l'enlèvement des déchets de galvanoplastie par une société spécialisée, cette dernière se chargeant de leur traitement et de leur destruction. En 2004, la société a acquis un terrain jouxtant l'usine pour environ 30 KE et déposé un permis de construire d'un local de stockage. Les travaux de construction ont commencé au cours du dernier trimestre 2005 et doivent être terminés à la fin du 1er semestre 2006. Le montant des travaux estimé est d'environ 400 KE.

- La société a remis en gage et nantissement à la société Lorbaill l'ensemble des éléments incorporels objet du contrat crédit-bail portant sur les locaux et terrain de Trappes ainsi que sur la promesse de vente.

Engagements reçus :

Aucune garantie bancaire n'a été émise au profit d'Egide.

20.3.2.4.4.35 Ventilation de l'effectif moyen

Rubriques (euros)	2005	2004
Cadres et assimilés	30	29
Agents de maîtrise et techniciens	19	20
Employés	4	4
Ouvriers	122	124
Effectif moyen	175	177

20.3.2.4.5 Evénements postérieurs à la clôture

En date du 13 mars 2006, une assemblée générale extraordinaire s'est réunie afin de déléguer au conseil d'administration la compétence de décider d'augmenter le capital de la société par émission de valeurs mobilières donnant accès au capital sous la forme d'obligations convertibles en actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, sans appel public à l'épargne. Cette délégation n'a pas été utilisée à la date de la présente annexe.

20.3.2.5 Tableau de résultat des 5 derniers exercices

Date d'arrêté Durée de l'exercice	31/12/05 12 mois	31/12/04 12 mois	31/12/03 12 mois	31/12/02 12 mois	31/12/01 12 mois
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social (€)	9 982 560	9 933 140	9 862 150	9 847 870	9 847 870
Nombre d'actions					
- ordinaires	998 256	993 315	986 215	984 787	984 787
- à dividende prioritaire	-	-	-	-	-
Nombre d'actions max. à créer					
- par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- par droit de souscription	49 912	49 665	49 311	49 239	49 239
OPERATIONS ET RESULTATS (€)					
Chiffre d'affaires HT	13 722 541	11 964 492	9 083 067	15 921 373	39 682 121
Résultat avant impôt, participation, dépréciations et provisions	(1 923 153)	(3 580 809)	(4 095 766)	(8 489 092)	(1 812 933)
Impôts sur les bénéfices	(20 930)	(25 694)	18 750	18 750	(1 873 566)
Dépréciations et provisions	5 606 533	5 539 778	3 862 032	32 621 141	42 572 020
Résultat net	(7 508 756)	(9 094 913)	(7 976 548)	(41 128 983)	(42 511 387)
RESULTAT PAR ACTION (€)					
Résultat après impôt, participation et avant dépréciations et prov.	(1,91)	(3,58)	(4,17)	(8,64)	0,06
Résultat après impôt, participation, dépréciations et provisions	(7,52)	(9,16)	(8,09)	(41,76)	(43,17)
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	175	177	140	173	506
Masse salariale (€)	4 530 775	4 468 189	4 189 009	4 540 021	10 521 733
Sommes versées en avantages sociaux (€)	1 790 983	1 687 187	1 546 314	1 694 529	3 763 842

20.3.2.6 Inventaire des valeurs mobilières

Les valeurs mobilières inscrites à l'actif du bilan d'Egide SA au 31 décembre 2005 sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Montants en euros	Quantité	Valeur nette
Titres immobilisés		
Actions Egide USA LLC	-	2 926 913
Actions Egima	14 800	-
Actions Egide UK Ltd	657 064	-
Sous total titres immobilisés		2 926 913
Valeurs mobilières de placement		
SICAV CL Monétaire	21	994 028
SICAV Etoile Moné Eurib	1	102 577
SICAV CIC Eparcic	1 401	32 886
SICAV Etoile Jour Sécu	15	57 447
SICAV Etoile Variable Spread	4 200	411 726
Compte tenue de marché	3 417	150 800
Sous total VMP		1 749 464
Total valeur nette comptable		4 676 377

20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles

20.4.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2005

«Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Egide SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Ces comptes ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ils comprennent à titre indicatif les données relatives à l'exercice 2004 retraitées selon les mêmes règles.

I – Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant :

- la note 2.1 de l'annexe rappelle que les comptes consolidés sont élaborés et présentés dans le respect du principe de continuité d'exploitation et fait état de l'existence d'une incertitude faisant peser un doute sur la continuité d'exploitation de la société, celle-ci étant subordonnée à la réalisation de l'opération de refinancement envisagée et dont l'issue est inconnue à ce jour ; en cas de dénouement défavorable de cette opération, l'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de poursuite des activités, concernant notamment l'évaluation des actifs et passifs, pourrait s'avérer inapproprié.



II – Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous estimons que les notes aux états financiers donnent une information appropriée sur la situation du groupe au regard de l'incertitude, mentionnée ci-dessus, pesant sur la continuité de l'exploitation.

Comme exposé dans les notes 2.5, 2.6 et 4.3 de l'annexe relatives aux immobilisations corporelles, un test de dépréciation est réalisé dès lors qu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur. Une dépréciation est alors comptabilisée si la valeur recouvrable de l'immobilisation concernée est inférieure à sa valeur nette comptable. En 2005, la société a constaté une dépréciation complémentaire des immobilisations corporelles, notamment industrielles, compte tenu des plans de développements révisés en 2005 et des hypothèses d'activité et de trésorerie en résultant.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et leur correcte application, et nous nous sommes assurés du caractère approprié de l'approche mise en œuvre, reposant sur des hypothèses que la direction du groupe a jugées raisonnables dans un contexte de continuité d'exploitation, et des estimations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés dans la première partie du présent rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris, le 14 juin 2006.

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Xavier Cauchois

Jacques Wenig & Associés
Bernard Hinfray»

20.4.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux 2005

«Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Egide S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- la note 1.1 de l'annexe rappelle que les comptes sont élaborés et présentés dans le respect du principe de continuité d'exploitation et fait état de l'existence d'une incertitude faisant peser un doute sur la continuité d'exploitation de la société, celle-ci étant subordonnée à la réalisation de l'opération de refinancement envisagée et dont l'issue est inconnue à ce jour ; en cas de dénouement défavorable de cette opération, l'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de poursuite des activités, concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs, pourrait s'avérer inappropriée.

- les notes 1.1 à 1.7 incluses et sur la note 1.16 de l'annexe concernant les changements de méthodes comptables induits par l'application du règlement CRC 2004-06 relatif à la définition, l'évaluation et la comptabilisation des actifs et du règlement CRC 2002-10 modifié par les règlements CRC 03-07 et CRC 05-09, relatif à l'amortissement et la dépréciation des actifs.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments mentionnés ci-dessous.

Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous estimons que les notes aux états financiers donnent une information appropriée sur la situation de la société au regard de l'incertitude, mentionnée ci-dessus, pesant sur la continuité d'exploitation.

Comme exposé dans les notes 1.1 à 1.7 et 1.16 relatives aux règles et méthodes comptables applicables aux actifs, des changements de méthodes comptables ont été rendus nécessaires en application des règlements CRC 2004-06 et 2002-10. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous estimons que les changements de méthode comptables effectués sont justifiés, correctement comptabilisés et que l'annexe aux comptes annuels donne une information appropriée à leur bonne compréhension.

Comme exposé dans les notes 1.6 et 2.12 de l'annexe relatives aux immobilisations financières, votre société constitue des provisions pour dépréciation de ses titres de participation lorsque la valeur d'utilité est inférieure au coût historique d'acquisition. Dans le contexte des marchés du groupe et des résultats récents des filiales, les provisions pour dépréciation de ces titres ont été déterminées sur la base de la quote-part des capitaux propres détenus au 31 décembre 2005.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et leur correcte application, et nous nous sommes assurés du caractère approprié de l'approche mise en œuvre, reposant sur des hypothèses que la direction de la société a jugées raisonnables dans un contexte de continuité d'exploitation, et des estimations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés dans la première partie du présent rapport, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris, le 14 juin 2006

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Xavier Cauchois

Jacques Wenig & Associés
Bernard Hinfray»



20.5 Politique de distribution des dividendes

Il n'y a pas eu de dividende versé au cours des 3 derniers exercices. La société a l'intention de continuer à affecter tous les fonds disponibles au financement de ses activités et de sa croissance et n'a en conséquence pas l'intention de distribuer de dividendes en 2006.

20.6 Procédures judiciaires et d'arbitrage

A la connaissance d'Egide, il n'y a pas à ce jour de procédure qui a eu récemment ou pourrait avoir des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du groupe.

20.7 Changements significatifs de la situation financière ou commerciale

Depuis la fin du dernier exercice et en date du présent document, il n'y a pas eu de changement significatif.

21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

21.1 Capital social

21.1.1 Nombre d'actions et valeur nominale

Au 31 mai 2006, le capital social est de 10 000 840 euros, divisé en 1 000 084 actions de 10 euros de nominal. Il n'y a qu'une seule catégorie d'actions, hors le cas particulier des actions à droit de vote double mentionnées au paragraphe 18.3. Le capital social est intégralement libéré.

21.1.2 Capital autorisé non émis

L'assemblée générale mixte du 23 juin 2005 a conféré au conseil d'administration les délégations de compétences suivantes :

Société	Date d'expiration de la délégation	Montant maximal de la délégation	Utilisation des délégations
Autorisation d'augmenter le capital avec maintien du droit préférentiel de souscription	22/08/07	Actions : 10 000 000 € Titres créance : 100 000 000 €	Néant
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription	22/08/07	Actions : 10 000 000 € Titres créance : 100 000 000 €	Néant

Il est précisé que la résolution déléguant au conseil d'administration la compétence d'augmenter le capital par émission d'actions réservées aux salariés adhérents à un plan d'épargne entreprise institué à l'initiative de la société a été rejetée, à la demande du conseil d'administration, par l'assemblée générale du 23 juin 2005.

L'assemblée générale extraordinaire du 13 mars 2006 a accordé au conseil d'administration la délégation de compétence suivante:

	Date d'expiration de la délégation	Montant maximal de la délégation	Utilisation des délégations
Autorisation d'augmenter le capital par émission de valeurs mobilières donnant accès au capital sous la forme d'obligations convertibles en actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, sans appel public à l'épargne	12/09/07	Obligations : 10 000 000 € Actions issues de la conversion : 5 000 000 €	Néant

Il est précisé que la résolution déléguant au conseil d'administration la compétence d'augmenter le capital par émission d'actions réservées aux salariés adhérents à un plan d'épargne entreprise institué à l'initiative de la société a été rejetée, à la demande du conseil d'administration, par l'assemblée générale du 13 mars 2006.

21.1.3 Capital potentiel : autorisation d'émission de stocks options

L'assemblée générale du 8 juin 2004 a donné au conseil d'administration l'autorisation d'émettre des stocks options dans la limite de 5 % du capital social. Le prix de souscription doit être au moins égal à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant la réunion du conseil d'administration, diminuée de 5 %. Cette autorisation est valable pour une durée de 38 mois. La situation des plans en vigueur au 31 mai 2006 est donnée au § 17.3.

21.1.4 Evolution du capital social

Le tableau suivant détaille l'évolution du capital depuis la création de la société :

Date	Nature de l'opération	Augmentation de capital (€)	Réduction de capital (€)	Prime d'émission (€)	Nombre total d'actions	Nominal des actions	Montant du capital (€)
14/10/86	Constitution	457 347			30 000	15,24 €	457 347
15/12/87	Augmentation (1)	320 143			51 000	15,24 €	777 490
30/09/88	Augmentation (1) (2)	654 311			93 920	15,24 €	1 431 801
03/11/88	Augmentation (1)	419 235		76 301	121 420	15,24 €	1 851 036
09/11/90	Augmentation (1) (3)	449 725			150 920	15,24 €	2 300 760
27/04/92	Réduction (4)		920 304		150 920	9,15 €	1 380 456
18/05/92	Augmentation (1)	1 829 388			350 920	9,15 €	3 209 844
03/06/94	Augmentation (1)	927 262			452 294	9,15 €	4 137 107
11/06/99	Augmentation (5)	1 749 846		1 751 013	643 598	9,15 €	5 886 953
03/04/00	Augmentation (6)	3 659		3 297	643 998	9,15 €	5 890 612
05/07/00	Augmentation (7)	841 509		11 670 355	735 997	9,15 €	6 732 121
22/12/00	Augmentation (8)	2 244 037		93 435 443	981 329	9,15 €	8 976 159
29/06/01	Augmentation (9)	837 131		(837 131)	981 329	10 €	9 813 290
31/12/01	Augmentation (10)	34 580		17 152	984 787	10 €	9 847 870
31/12/03	Augmentation (11)	14 280		7 083	986 215	10 €	9 862 150
31/12/04	Augmentation (12)	70 990		35 211	993 314	10 €	9 933 140
31/12/05	Augmentation (13)	49 420		24 512	998 256	10 €	9 982 560
28/02/06	Augmentation (14)	18 280		9 067	1 000 084	10 €	10 000 840

(1) Apports en numéraire

(2) Dont apport en nature : 158 851,88 € (1 042 000 F)

(3) Dont compensation avec des créances : 137 204,12 € (900 000 F)

(4) Réduction du nominal de 15,24 € (100 F) à 9,15 € (60 F)

(5) Introduction au Nouveau Marché de la Bourse de Paris – Visa COB n° 99-775 du 7 juin 1999

(6) Levée de stock options suite au décès d'un bénéficiaire

(7) Augmentation de capital en numéraire – Visa COB n° 00-884 du 26 mai 2000

(8) Augmentation de capital en numéraire – Visa COB n° 00-1844 du 14 novembre 2000

(9) Incorporation de réserves pour conversion du capital en euros portant le nominal de l'action de 9,15 € (60 F) à 10 € (65,5957 F)

(10) Levée de stock options au cours de l'exercice 2001

(11) Levée de stock options au cours de l'exercice 2003

(12) Levée de stock options au cours de l'exercice 2004

(13) Levée de stock options au cours de l'exercice 2005

(14) Levée de stock options au 28 février 2006

La société ne détient directement aucune de ses propres actions. Il en est de même pour les filiales qui ne détiennent aucune action de la maison mère.

Par contre, Egide détient indirectement une partie de ses propres actions, par le biais de la société Gilbert Dupont, prestataire de services d'investissement et teneur de marché des titres de la société. Le nombre d'actions ainsi détenues varie quotidiennement dans le cadre de l'utilisation du programme de rachat d'actions par Gilbert Dupont (voir § 21.2.9).

21.1.5 Modifications intervenues au cours des trois dernières années

Le tableau suivant présente les évolutions du capital, en pourcentage et en droits de vote, sur les trois dernières années :

	Situation au 31/12/05			Situation au 31/12/04			Situation au 31/12/03		
	Nbre d'actions	% du capital	% droits vote	Nbre d'actions	% du capital	% droits vote	Nbre d'actions	% du capital	% droits vote
Dirigeants	3 010	0,30	0,41	36 616	3,69	6,01	36 616	3,71	6,09
FCPR 21 et 21 Esenga	217 152	21,75	31,70	217 152	21,86	30,47	217 152	22,02	30,26
SNVB Part.	45 711	4,58	7,47	45 711	4,60	7,50	45 711	4,63	7,61
Autocontrôle	0	0,00	0,00	18 396	1,85	0,00	20 890	2,12	0,00
Public	732 383	73,37	58,98	675 439	68,00	56,02	665 846	67,52	56,04
Total	998 256	100,00	100,00	993 314	100,00	100,00	986 215	100,00	100,00

21.2 Acte constitutif et statuts

21.2.1 Objet social

La société a pour objet (article 2 des statuts) :

- la conception, la fabrication, l'importation, l'exportation, la commercialisation sous toutes ses formes de boîtiers électroniques de type standard ou spécifique,

- dans les domaines ci-dessus, la prise et la gestion d'intérêts et la participation directe ou indirecte par tous moyens dans toute société ou entreprise créée ou à créer, notamment par voie de création de société, d'apport, de souscription ou d'acquisition d'actions, de droits sociaux ou d'autres titres, fusion, société en participation et par tout moyen et sous toute autre forme utilisée en France et à l'étranger,

- et généralement, toute opération de quelque nature qu'elle soit, mobilière ou immobilière, pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter le développement ou la réalisation.

21.2.2 Organes d'administration

Article 13 des statuts : «La société est administrée par un conseil d'administration de trois membres au moins et de dix huit membres au plus, sous réserve des dérogations légales prévues en cas de fusion. La durée de leur fonction est de six années. Tout administrateur est rééligible.»

Article 14 des statuts : «Les administrateurs doivent être propriétaire de UNE action au moins. Les administrateurs nommés en cours de société pourront ne pas être actionnaires au moment de leur nomination mais doivent le devenir dans le délai de trois mois, à défaut de quoi ils seront réputés démissionnaires d'office.»

Article 15 des statuts : «Le conseil d'administration nomme, parmi ses membres, personnes physiques, un président dont il fixe la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de son mandat d'administrateur. Nul ne peut être nommé président du conseil d'administration s'il est âgé de plus de 65 ans. Si le président vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus proche réunion du conseil d'administration. Le conseil peut nommer également un secrétaire, même en dehors de ses membres. En cas d'absence ou d'empêchement du président, le conseil désigne à chaque séance celui de ses membres présents qui doit présider la séance. Le président et le secrétaire peuvent toujours être réélus.»

Article 16 des statuts : «Le conseil d'administration se réunira aussi souvent que nécessaire et au moins une fois par an. Les administrateurs sont convoqués aux séances du conseil d'administration par tous moyens, même verbalement. Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance du conseil d'administration. Les délibérations sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi. En cas de partage des voix, celle du président de la séance est prépondérante. Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés conformément à la loi. Le règlement intérieur établi par le conseil d'administration peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs participant à la réunion du conseil par des moyens de visioconférence conformes à la réglementation en vigueur. Cette disposition n'est pas applicable pour l'adoption des décisions suivantes :

- nomination, révocation, fixation de la rémunération du président, du directeur général, du ou des directeurs généraux délégués,
- arrêté des comptes annuels, des comptes consolidés et établissement du rapport de gestion et du rapport sur la gestion du groupe»

Article 17 des statuts : «Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires la concernant. Le conseil d'administration procède à tout moment aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur doit recevoir les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut obtenir auprès de la direction générale tous les documents qu'il estime utiles.»



21.2.3 Droits attachés aux actions de la société

Article 11 des statuts (extrait) : « Toute action, en l'absence de catégorie distinctes d'actions, ou toute action de même catégorie dans le cas contraire, donne droit à une part nette proportionnelle à la quantité de capital qu'elle représente, dans les bénéfices et réserves ou dans l'actif social, lors de toute distribution, amortissement ou répartition, et ceci selon les conditions et modalités par ailleurs éventuellement stipulées dans les présents statuts.

En outre, elle donne droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales dans les conditions légales et statutaires. Les actionnaires ne sont responsables que jusqu'à concurrence du montant nominal des actions qu'ils possèdent ; au-delà, tout appel de fonds est interdit. Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe. La propriété d'un actionnaire comporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions de l'assemblée générale. Les héritiers, créanciers, ayants droit ou autres représentants d'un actionnaire ne peuvent requérir l'apposition des scellés sur les biens et valeurs de la société, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer dans les actes de son administration ; ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'assemblée générale. Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution de titres, ou en conséquence d'augmentation ou de réduction de capital, de fusion ou autre opération sociale, les propriétaires des titres isolés, ou en nombre inférieur à celui requis, ne peuvent exercer ces droits qu'à condition de faire leur affaire personnelle du regroupement, et éventuellement de l'achat ou de la vente de titres nécessaires. A moins d'une prohibition légale, il sera fait masse entre toutes les actions de toutes exonérations ou imputations fiscales, comme de toutes taxations susceptibles d'être prises en charge par la société, avant de procéder à toute répartition ou à tout remboursement, au cours de l'existence de la société ou de sa liquidation, de telle sorte que, compte tenu de leur valeur nominale et de leur jouissance respectives, toutes les actions de même catégorie reçoivent la même somme nette. »

21.2.4 Modification des droits attachés aux actions de la société

Article 29 des statuts (extrait) : « L'assemblée générale extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions et décider notamment la transformation de la société en société d'une autre forme civile ou commerciale. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué. »

21.2.5 Assemblées générales

Article 22 des statuts : « Les décisions des actionnaires sont prises en assemblée générale. Les assemblées générales ordinaires sont celles qui sont appelées à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts. Les assemblées générales extraordinaires sont celles appelées à décider ou autoriser des modifications directes ou indirectes des statuts. Les assemblées générales spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une seule catégorie déterminée pour statuer sur une modification des droits des actions de cette catégorie. Les délibérations des assemblées générales obligent tous les actionnaires, même absents, dissidents ou incapables. »

Article 23 des statuts : « Les assemblées générales sont convoquées soit par le conseil d'administration ou, à défaut, par le ou les commissaires aux comptes, soit par un mandataire désigné par le président du tribunal de commerce statuant en la forme des référés à la demande d'un ou plusieurs actionnaires réunissant 1/10ème au mois du capital. Pendant la période de liquidation, les assemblées sont convoquées par le ou les liquidateurs. Les assemblées générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les actionnaires sont convoqués dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. En cas d'appel public à l'épargne, un avis de réunion est publié au BALO 30 jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée des actionnaires. »

Article 24 des statuts : « L'ordre du jour de l'assemblée est arrêté par l'auteur de la convocation. Un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins la quotité du capital social et agissant dans les conditions et délais fixés par la loi, ont la faculté de requérir, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée de projets de résolutions autres que ceux concernant la présentation de candidats au conseil d'administration. L'assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour. Elle peut toutefois, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement. »

Article 25 des statuts : « Tout actionnaire a droit d'assister aux assemblées et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et de la propriété de ses titres sous la forme, soit d'une inscription nominative, soit d'un dépôt aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation, d'un certificat d'un intermédiaire habilité, constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée. La date avant laquelle ces formalités doivent être accomplies ne peut être antérieure de plus de cinq jours à la date de réunion de l'assemblée. Tout actionnaire peut également voter par correspondance, au moyen d'un formulaire établi par la société et remis aux actionnaires qui en font la demande ; pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la société trois jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée. »

Article 27 des statuts : «Dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social et, dans les assemblées générales spéciales, sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée, le tout déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi. Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix. Toutefois un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire qui aura fait la demande d'inscription au nominatif de ces actions.

En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. De même, en cas de modification de la valeur nominale des actions existantes, le droit de vote double est maintenu pour les actions à la nouvelle valeur nominale remplaçant les actions anciennes. Pour le surplus, le droit de vote double s'acquiert, cesse ou se transfère dans les cas et conditions fixés par la loi. La société ne peut valablement voter avec des actions achetées par elle. »

Article 28 des statuts (avant mise en conformité avec la loi 2005-842 du 26 juillet 2005) : «L'assemblée générale ordinaire est réunie au moins une fois l'an, dans les six mois de la clôture de l'exercice social pour statuer sur les comptes de cet exercice, sous réserve de prolongation de ce délai par décision de justice. Elle ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis. Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.»

Article 29 des statuts (extrait, avant mise en conformité avec la loi 2005-842 du 26 juillet 2005) : «L'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le tiers et, sur deuxième convocation, le quart des actions ayant droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut-être reportée à une date qui ne peut être postérieure de plus de deux mois à celle à laquelle elle avait été convoquée ; pour cette assemblée prorogée, le quorum du quart est à nouveau exigé. Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés. Par dérogation légale aux dispositions qui précèdent, l'assemblée générale qui décide une augmentation de capital par voie d'incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, peut statuer aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire. En outre, dans les assemblées générales extraordinaires à forme constitutive c'est à dire celles appelées à délibérer sur l'approbation d'un apport en nature ou l'octroi d'un avantage particulier, l'apporteur ou le bénéficiaire n'a voix délibérative, ni pour lui-même, ni comme mandataire.

Article 30 des statuts : «S'il existe plusieurs catégories d'actions, aucune modification ne peut-être faite aux droits des actions d'une de ces catégories, sans vote conforme d'une assemblée générale extraordinaire ouverte à tous les actionnaires et, en outre, sans vote également conforme d'une assemblée spéciale ouverte aux seuls propriétaires des actions de la catégorie intéressée. Les assemblées spéciales sont convoquées et délibèrent dans les mêmes conditions que l'assemblée générale extraordinaire sous réserve des dispositions particulières applicables aux assemblées de titulaires d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote.»

Pour tenir compte des nouvelles dispositions en matière de quorum, issues de la loi 2005-842 du 26 juillet 2005, les statuts de la société seront mis en conformité lors de la prochaine assemblée générale mixte. Pour information, les nouveaux seuils sont les suivants :

Type d'assemblée	Seuils
Assemblée ordinaire :	- sur 1ère convocation : un cinquième des actions ayant droit de vote - sur 2nde convocation : aucun quorum
Assemblée extraordinaire :	- sur 1ère convocation : un quart des actions ayant droit de vote - sur 2nde convocation : un cinquième des actions ayant droit de vote
Assemblée spéciale :	- sur 1ère convocation : un tiers des actions ayant droit de vote - sur 2nde convocation : un cinquième des actions ayant droit de vote

Article 31 des statuts : «Tout actionnaire a le droit d'obtenir communication des documents nécessaires pour lui permettre de se prononcer en connaissance de cause et de porter un jugement informé sur la gestion et le contrôle de la société. La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminés par la loi.»



21.2.6 Dispositions spéciales relatives au changement de contrôle

Néant.

21.2.7 Franchissement de seuils

Article 11 des statuts (extrait, avant mise en conformité avec la loi 2005-842 du 26 juillet 2005) : «Tout actionnaire agissant seul ou de concert venant à détenir plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital de la société, devra se conformer aux dispositions visées par l'article L.233-7 du code de commerce et plus particulièrement devra en informer immédiatement la société par lettre recommandée avec avis de réception. Il en est de même lorsque la participation devient inférieure aux seuils visés. En cas de non respect de cette obligation, les dispositions prévues par l'article L.233-14 du code de commerce s'appliqueront.»

Pour tenir compte des nouvelles dispositions en matière de franchissement de seuils, issues de la loi 2005-842 du 26 juillet 2005, les statuts de la société seront mis en conformité lors de la prochaine assemblée générale mixte.

Pour information, les seuils au-delà desquels toute personne physique ou personne morale, agissant seule ou de concert, doit informer la société et l'Autorité des Marchés Financiers du nombre total d'actions ou de droits de vote qu'elle possède, sont les suivants: un vingtième (5 %), un dixième (10 %), trois vingtièmes (15 %), un cinquième (20 %), un quart (25 %), un tiers (33,33 %), la moitié (50 %), deux tiers (66,66 %), dix huit vingtièmes (90 %) et dix neuf vingtièmes (95 %).

21.2.8 Dispositions spéciales relatives aux modifications du capital

Néant.

21.2.9 Rachat par la société de ses propres actions

Article 37 des statuts (avant la mise en conformité avec la Directive Abus de Marché n° 2003/6/CE) : «Dans les cas où les actions sont inscrites à la cote officielle ou au second marché ou au nouveau marché d'une bourse de valeurs, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires peut autoriser la société, dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur, à acheter ses propres actions en vue de la régulation des cours.»

L'assemblée générale mixte du 23 juin 2005 a autorisé la société à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions avec pour objectif l'animation du cours de l'action par un prestataire de services d'investissements dans le cadre d'un contrat de liquidité établi conformément à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'AMF.

Ce programme de rachat a reçu le visa AMF n° 05-461 en date du 26 mai 2005 et est valable 18 mois à compter du 23 juin 2005.

En conformité avec ce programme, la société a donné mandat à la société de bourse Gilbert Dupont d'assurer la tenue de marché du titre Egide. Dans le cadre de ce contrat de liquidité et en date du 31 mai 2006, la société Gilbert Dupont a acheté 32 647 titres (cours moyen : 31,89 euros) et revendu 33 631 titres (cours moyen: 31,20 euros). Au 31 mai 2006, le solde de titres Egide au sein du contrat de tenue de marché est de 3 521 actions.

Pour tenir compte des dispositions de la Directive Abus de Marché n° 2003/6/CE relative à la mise en œuvre du nouveau régime de rachat d'actions propres, les statuts de la société seront mis en conformité lors de la prochaine assemblée générale mixte.



21.3 Marché des titres de la société

Les actions de la société ont été introduites sur le Nouveau Marché de la Bourse de Paris le 11 juin 1999. Le cours d'introduction a été fixé à 18,30 euros par action. Auparavant, elles ne faisaient l'objet d'aucune cotation sur une place financière française ou étrangère. Elles sont actuellement cotées sur le compartiment C de l'Eurolist d'Euronext Paris, sous le code ISIN FR0000072373.

Compte tenu d'un nombre d'actions composant le capital au 31 décembre 2005 de 998 256 et d'un cours de clôture en date du 30 décembre 2005 de 27,13 €, la capitalisation boursière était de 27,08 millions d'euros.

En date du 31 mai 2006, la capitalisation boursière de la société était de 30,49 millions d'euros (1 000 084 d'actions au cours de 30,49 €).

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions des cours et le volume des transactions de l'action sur les 12 derniers mois :

	Cours de l'action en euros			Volume des transactions
	Plus bas	Plus haut	Cours moyen de clôture	En nombre de titres
Juin 2005	21,90	25,90	24,32	2 794
Juillet 2005	21,15	27,75	24,81	3 793
Août 2005	23,65	25,50	24,54	2 373
Septembre 2005	23,87	36,00	31,28	3 049
Octobre 2005	26,70	35,50	32,49	2 490
Novembre 2005	25,00	28,48	26,73	1 174
Décembre 2005	25,60	29,50	27,75	936
Janvier 2006	26,65	37,05	33,34	3 657
Février 2006	27,65	33,30	31,16	2 778
Mars 2006	29,61	35,55	33,22	1 608
Avril 2006	33,75	43,00	39,35	4 550
Mai 2006	28,56	41,90	35,95	1 642



22. CONTRATS IMPORTANTS

En dehors de ceux conclus dans le cadre normal des affaires, il n'existe aucun contrat signé au cours des deux dernières années engageant la société ou le groupe.

23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS ET DECLARATIONS D'INTERETS

Néant.

24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

24.1 Liste des documents et méthode de consultation

Pendant la durée de validité du document de référence, les documents suivants (ou leurs copies) peuvent être consultés au siège social :

- statuts,
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le présent document de référence,
- les informations financières historiques du groupe pour chacun des deux exercices précédents la publication de ce document de référence.

24.2 Document d'information annuel

24.2.1 Communiqués de presse

Les communiqués de presse sont disponibles en téléchargement, en français et/ou en anglais, sur le site Internet de la société (www.egide.fr) et/ou sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) :

10/01/2005 10/02/2005 15/04/2005 27/04/2005 03/06/2005 28/06/2005 11/07/2005 21/10/2005	Chiffre d'affaires de l'exercice 2004 Organisation de la direction générale Résultats de l'exercice 2004 et chiffre d'affaires du 1er trimestre 2005 Nomination de Monsieur Brégi au poste de Président-Directeur général Programme de rachat d'actions proposé à l'assemblée générale mixte Compte rendu de l'assemblée générale mixte du 23 juin 2005 Chiffre d'affaires du 1er semestre 2005 Résultats du 1er semestre 2005 et chiffre d'affaires du 3ème trimestre 2005
11/01/2006 15/03/2006 12/04/2006 20/04/2006 12/05/2006	Chiffre d'affaires de l'exercice 2005 Compte rendu de l'assemblée générale mixte du 13 mars 2006 Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2006 Résultats de l'exercice 2005 Arrêté des comptes de l'exercice 2005

24.2.2 Documents de référence

Les documents de référence sont disponibles en téléchargement, sur le site Internet de la société (www.egide.fr) et sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) :

28/09/2001 30/07/2002 05/06/2003 08/07/2004 14/06/2005 23/06/2006	Document de référence – Exercice 2000 Document de référence – Exercice 2001 Document de référence – Exercice 2002 Document de référence – Exercice 2003 Document de référence – Exercice 2004 Document de référence – Exercice 2005
--	--



24.2.3 Informations publiées au BALO

Les informations suivantes ont été publiées au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires, et sont disponible sur le site Internet du BALO (www.balo.journal-officiel.gouv.fr) :

21/01/2005	Chiffre d'affaires 2004
22/04/2005	Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2005
02/05/2005	Projets de comptes sociaux et consolidés 2004
20/05/2005	Avis de réunion d'une assemblée générale mixte
06/06/2005	Avis de convocation d'une assemblée générale mixte
15/06/2005	Comptes sociaux et consolidés 2004
29/06/2005	Nombre d'actions et droits de vote à l'assemblée générale mixte
29/06/2005	Comptes 2004 définitifs approuvés par l'assemblée générale
26/08/2005	Chiffre d'affaires du 2ème trimestre 2005
28/10/2005	Chiffre d'affaires du 3ème trimestre 2005
28/12/2005	Comptes semestriels 2005
01/02/2006	Chiffre d'affaires 2005
10/02/2006	Avis de réunion d'une assemblée générale extraordinaire
24/02/2006	Avis de convocation d'une assemblée générale extraordinaire
21/04/2006	Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2006
29/05/2006	Avis de réunion d'une assemblée générale mixte
09/06/2006	Projets de comptes sociaux et consolidés 2005
14/06/2006	Avis de convocation d'une assemblée générale mixte

24.3 Calendrier prévisionnel de parution des éléments financiers

Les dates prévisionnelles de communication des chiffres et comptes de la société sont les suivantes :

Date	Informations	Communication
20 avril 2006	Résultats consolidés annuels 2005	Réunion SFAF
23 juin 2006	Document de référence exercice 2005	Dépôt AMF
29 juin 2006		Assemblée générale
12 juillet 2006	Chiffre d'affaires du 2ème trimestre 2006	Publication au BALO
13 octobre 2006	Chiffre d'affaires du 3ème trimestre 2006	Publication au BALO
20 octobre 2006	Résultats consolidés semestriels 2006	Réunion SFAF
30 octobre 2006	Comptes consolidés semestriels 2006	Publication au BALO
11 janvier 2007	Chiffre d'affaires du 4ème trimestre 2006	Publication au BALO

25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Voir § 7.2 – Liste des filiales

26. DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS PROPOSE A L' ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 29 JUIN 2006

Titres concernés

Actions de capital EGIDE

Place de cotation

Eurolist d'Euronext Paris – Compartiment C
Code ISIN n° FR0000072373

Pourcentage maximum de titres concernés

Le pourcentage maximum du capital dont le rachat est autorisé par l'assemblée générale mixte du 29 juin 2006 est de 5 %, soit 50 004 actions à ce jour.

Prix d'achat unitaire maximum

Le prix d'achat ne devra pas dépasser 100 € par action.

Montant maximum des fonds destinés à la réalisation du programme

Le montant maximum destiné à la réalisation du programme est de 5 000 400 €.

Objectifs par ordre de priorité décroissant

- L'animation de la liquidité de l'action Egide par un Prestataire de Service d'Investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF,
- l'achat d'actions par Egide pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe.

Durée du programme

18 mois à compter de la date de l'assemblée générale mixte du 29 juin 2006, soit jusqu'au 28 décembre 2007.

Pendant la réalisation du programme de rachat, toute modification significative de l'une des informations figurant dans le présent descriptif sera portée, le plus tôt possible, à la connaissance du public selon les modalités fixées par l'article L.212-13 du Règlement Général de l'AMF, notamment par mise à disposition au siège social d'Egide, Parc d'Activités de Pissaloup 78190 Trappes, et mise en ligne sur les sites de l'AMF (www.amf-france.org) et Egide (www.egide.fr).



27. PROJET DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 29 JUIN 2006

ORDRE DU JOUR ORDINAIRE

- lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice, sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés clos le 31 décembre 2005,
- lecture du rapport du président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société,
- lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission, du rapport des commissaires aux comptes sur les procédures de contrôle interne, et sur les conventions visées à l'article L.225-38 du code de commerce,
- lecture du rapport spécial du conseil d'administration sur les options de souscription d'actions,
- lecture du rapport spécial du conseil d'administration relatif à la réalisation des opérations de rachat d'actions,
- approbation des comptes sociaux, des comptes consolidés et des conventions visées à l'article L.225-38 du code de commerce,
- affectation du résultat,
- approbation du rapport du président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société,
- approbation du rapport spécial du conseil d'administration sur les options de souscription d'actions,
- approbation du rapport spécial du conseil d'administration relatif à la réalisation des opérations de rachat d'actions,
- renouvellement du mandat d'un administrateur,
- attribution de jetons de présence,
- autorisation de rachat d'actions.

ORDRE DU JOUR EXTRAORDINAIRE

- examen des plans de souscription d'actions,
- mise en conformité des statuts avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur et modification corrélative des articles 11 – «Droits et obligations attachés aux actions», 16 – «Délibération du conseil», 28 – «Assemblées générales ordinaires», 29 – «Assemblées générales extraordinaires», 30 – «Assemblées spéciales» et 37 – «rachat par la société de ses propres actions»,
- pouvoirs pour formalités.

TEXTE DES RESOLUTIONS ORDINAIRES

PREMIERE RESOLUTION - Approbation des comptes sociaux

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil, du président et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2005, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes sociaux annuels arrêtés à cette date, se soldant par une perte de 7 508 756,34 euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale donne, en conséquence, aux administrateurs, quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé. Elle donne également quitus aux commissaires aux comptes de l'accomplissement de leur mission.

DEUXIEME RESOLUTION - Convention de l'article L.225-38 du code de commerce

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce, approuve chacune de ces conventions, les personnes concernées n'ayant pas pris part au vote.

TROISIEME RESOLUTION - Affectation du résultat

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter la perte de l'exercice d'un montant de 7 508 756,34 euros de la manière suivante :

- Imputation pour la totalité sur le poste «Prime d'émission»

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été versé au titre des trois exercices précédents.

QUATRIEME RESOLUTION – Approbation des comptes consolidés

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2005, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés annuels arrêtés à cette date, se soldant par une perte de 7 941 972,54 euros.

CINQUIEME RESOLUTION – Approbation du rapport du président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du président du conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société, conformément aux dispositions de l'article L.225-37 alinéa 6 du code de commerce, et du rapport des commissaires aux comptes sur ledit rapport, approuve lesdits rapports.

SIXIEME RESOLUTION – Approbation du rapport spécial du conseil d'administration sur les options de souscription d'actions

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du conseil d'administration sur les options de souscription d'actions, approuve ledit rapport.

SEPTIEME RESOLUTION – Approbation du rapport spécial du conseil d'administration relatif à la réalisation des opérations de rachat d'actions

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du conseil d'administration relatif à la réalisation des opérations de rachat d'actions, élaboré en application de l'article L.225-209 alinéa 2 du code de commerce, approuve ledit rapport.

HUITIEME RESOLUTION – Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de la société 21 Centrale Partners, représentée par Monsieur Régis Lamarche, vient à expiration ce jour, décide de renouveler le mandat de celle-ci pour une durée de six (6) ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer en 2012 sur les comptes de l'exercice écoulé.

NEUVIEME RESOLUTION – Attribution de jetons de présence

L'assemblée générale décide de fixer le montant global des jetons de présence à répartir entre les administrateurs pour l'exercice en cours à 10 000 euros.

DIXIEME RESOLUTION - Autorisation de rachat d'actions

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, autorise la société, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du code de commerce, à acheter en bourse ses propres actions :

- En vue de l'animation du cours de l'action par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité établi conformément à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'AMF,
- Pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe.



Le prix maximum d'achat par action ne devra pas excéder 100 euros (hors frais d'acquisition).

Le nombre maximum d'actions que la société aura la possibilité d'acheter ne pourra être supérieur à 5 % du capital social, soit 50 004 actions, la société devant par ailleurs rester en permanence dans la limite de détention directe ou indirecte de 10 % de son capital. Compte tenu du montant maximum d'achat autorisé, la société répond aux exigences de l'article L.225-210 du code de commerce.

La présente autorisation est valable pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée et annule et remplace la précédente autorisation donnée par l'assemblée générale ordinaire du 23 juin 2005.

Le nombre maximum d'actions et le prix maximum d'achat seront, le cas échéant, ajustés lors d'éventuelles opérations financières de la société ou de décisions touchant le capital social.

L'assemblée générale décide en outre que l'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourront être réalisés par tous moyens et de toutes manières, y compris de gré à gré, par mécanismes optionnels ou par blocs de titres en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il plaira au conseil d'administration, notamment en période d'offre publique, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Aux effets ci-dessus, l'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration avec faculté de subdélégation de cette autorisation dans le cadre de la régularisation des cours, pour passer tous ordres en bourse, conclure tous accords en vue d'effectuer toutes formalités, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, remplir toutes autres formalités, consentir tous pouvoirs et d'une manière générale faire tout ce qui est nécessaire.

TEXTE DES RESOLUTIONS EXTRAORDINAIRES

ONZIEME RESOLUTION – Examen de plans d'options de souscription d'actions

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport spécial du conseil d'administration, constatant que certains bénéficiaires d'options de souscription d'actions ne répondent plus au critère requis pour exercer leurs options, à savoir être liés avec la société par un contrat de travail non dénoncé par l'une ou l'autre des parties, décide d'annuler un total de 4 127 options attribuées qui ne seront jamais exercées.

DOUZIEME RESOLUTION – Mise en conformité des statuts avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur et modification corrélative des statuts

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide de modifier les articles 11, 16, 28, 29, 30 et 37 des statuts afin de les mettre en conformité avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur :

Article 11 – Droits et obligations attachés aux actions

Le 8ème paragraphe est intégralement remplacé par le texte suivant :

«Conformément aux dispositions de l'article L.233-7 du code de commerce, toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder un nombre d'actions représentant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital ou des droits de vote informe la société dans un délai fixé par décret en Conseil d'Etat, à compter du franchissement du seuil de participation, du nombre total d'actions ou de droits de vote qu'elle possède. L'information est également donnée dans les mêmes délais lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils visés.»

Article 16 – Délibération du conseil

Le 6ème paragraphe est intégralement remplacé par le texte suivant :

«Sauf lorsque le conseil est réuni pour procéder aux opérations visées aux articles L.232-1 et L.233-16, le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective, dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par décret en Conseil d'Etat.»

Article 28 – Assemblées générales ordinaires

Le 2ème paragraphe est intégralement remplacé par le texte suivant :

«Elle ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote.»

Article 29 – Assemblées générales extraordinaires

Le 2ème paragraphe est intégralement remplacé par le texte suivant :

«Elle ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. A défaut, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.»

Article 30 – Assemblées spéciales

Le 2nd paragraphe est intégralement remplacé par le texte suivant :

«Les assemblées spéciales ne délibèrent valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le tiers et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote et dont il est envisagé de modifier les droits. A défaut, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.»

Article 37 – Rachat par la société de ses propres actions

Le paragraphe est intégralement remplacé par le texte suivant :

«Dans les cas prévus par les textes légaux et/ou réglementaires, l'assemblée générale ordinaire peut autoriser la société, pour une durée limitée n'excédant pas dix-huit mois, à acheter ses propres actions.

Cette assemblée doit fixer les modalités de l'opération, notamment le prix maximum d'achat, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être faite.»

TREIZIEME RESOLUTION – Pouvoirs pour les formalités

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.



